

A11C63
A84
1995
01
Ex. 1
QL
P. gouv.

COMMISSION DU BAS-SAINT-LAURENT SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T

COMMISSION DU
BAS-SAINT-LAURENT
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T



Québec 

A11C63
A84
1995
01
ex.1
AL
Pignon

RAPPORT FINAL

Le présent document a été préparé par la
COMMISSION DU BAS-SAINT-LAURENT
SUR L'AVENIR DU QU'ÉBEC

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1995.
ISBN 2-550-24156-8



Rimouski, le 20 mars 1995

Monsieur Jacques Parizeau
Premier ministre du Québec
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)
G1A 1A2

Monsieur le premier ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre les résultats des travaux de la Commission du Bas-Saint-Laurent sur l'avenir du Québec sous la forme d'un rapport incluant, entre autres, la synthèse des sujets traités et des avis exprimés par la population du Bas-Saint-Laurent de même que l'évaluation et les recommandations des commissaires.

L'exercice démocratique que fut ce processus de consultation sur l'Avant-projet de loi sur l'avenir du Québec a permis de dégager les principales préoccupations de la population du Bas-Saint-Laurent en regard de la souveraineté mais aussi sur d'autres sujets qui lui tiennent à coeur. Les propos, très bien rendus dans la partie synthèse, sont d'une grande richesse et ils permettront sûrement de nourrir la réflexion de votre gouvernement pour les prochains mois. Les commissaires ont d'ailleurs tenu à dégager certains éléments qui leur paraissent plus significatifs pour la région du Bas-Saint-Laurent et ont formulé cinq recommandations.

Pour les membres de la Commission, ce document reflète bien ce que nous avons entendu et, comme vous pouvez le constater, tous et toutes signent le rapport. Nous aimerions qu'il puisse être diffusé le plus largement possible, que la population du Bas-Saint-Laurent le fasse sien et l'utilise pour mieux saisir les enjeux de son avenir.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Rita Giguère

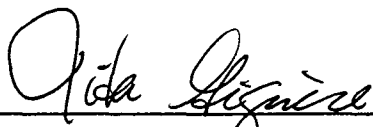
337, rue Moreault, 2^e étage
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Téléphone : (418) 727-3926
Télécopieur : (418) 727-3929

Sans frais
Téléphone : 1 800 381-2425
Télécopieur : 1 800 382-2425

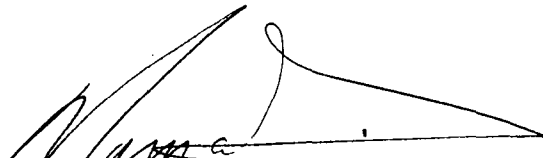


Nous, soussigné(e)s, membres de la Commission du Bas-Saint-Laurent sur l'avenir du Québec et mandatés par décret gouvernemental, déposons le présent rapport qui nous l'espérons pourra contribuer positivement au projet soumis à la consultation et, de façon plus générale, à la réflexion gouvernementale engagée sur l'avenir du Québec.

Fait à Rimouski, ce 15 mars 1995.


M^{me} Rita Giguère, présidente

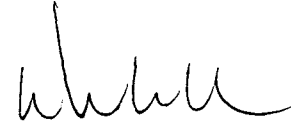

M. Jean-Yves Pelletier, vice-président


M. Normand Provençal, vice-président

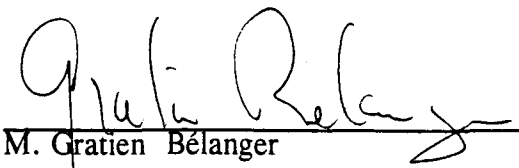

M. Matthias Rioux


M^{me} Suzanne Tremblay


M. Claude Pelletier


M. Daniel Paillé

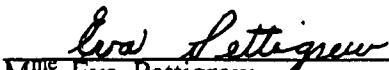

M. Victor-Lévy Beaulieu

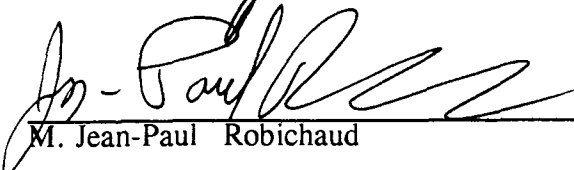

M. Gratien Bélanger

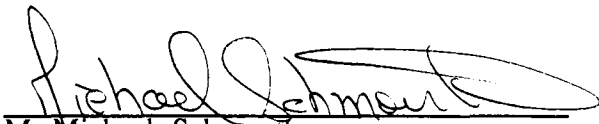

M^{me} Claire Bilocq


M^{me} Michelle Francoeur


M^{me} Denise Gentil

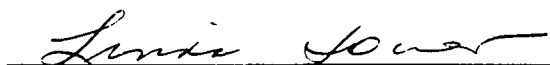

M^{me} Eva Pettigrew


M. Jean-Paul Robichaud


M. Michael Schmouh


M^{me} Solange Tremblay

Signé en présence de la secrétaire de la Commission,


M^{me} Linda Jones

REMERCIEMENTS

La Commission du Bas-Saint-Laurent remercie chaleureusement toutes les personnes, les organismes, les associations et les entreprises qui, par écrit ou verbalement sont intervenus devant elle afin d'exprimer leurs commentaires, leurs questions et leurs propositions concernant l'avenir du Québec.

Nous remercions également ceux et celles qui ont assisté aux audiences et forums dans les huit MRC du Bas-Saint-Laurent afin de s'informer sur les enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Merci aussi aux femmes et aux hommes qui, par leur travail et leur dévouement ont fait en sorte que la Commission puisse remplir son mandat.

Enfin, nous remercions chacun, chacune, qui par son action a rendu possible cette grande expérience démocratique.

À tous et à toutes, merci.



TABLE DES MATIÈRES

Page

Présentation

- Remerciements	ix
- Composition de la Commission	xiii
- Personnel de la Commission	xv
- Liste des tableaux	xvii
- Liste des sigles	xix

LE BAS-SAINT-LAURENT : PROFIL

Caractéristiques du milieu	3
----------------------------------	---

INTRODUCTION : LA COMMISSION DU BAS-SAINT-LAURENT

Le mandat de la Commission	13
Le déroulement de la consultation	13
La participation	15

1. LA SYNTHÈSE DES SUJETS TRAITÉS ET DES AVIS EXPRIMÉS DEVANT LA COMMISSION..... 23

1.1 L'Avant-projet de loi sur la souveraineté	28
1.2 Les autres sujets reliés à l'Avant-projet de loi	62
1.3 Autres positions constitutionnelles	72

2. L'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

2.1 L'évaluation	79
2.2 Les recommandations	84

CONCLUSION 91

Annexes

1. Liste des mémoires des individus et organismes entendus devant la Commission, selon la MRC où s'est tenue l'audience.....	97
2. Liste des individus et organismes auteurs d'un mémoire ou document écrit acheminé à la Commission et analysé, selon leur MRC	101
3. Fiche d'analyse d'intervention	105



COMPOSITION DE LA COMMISSION

La composition de la Commission se présente comme suit :

La présidente :

M^{me} Rita Giguère

Les vice-présidents :

M. Jean-Yves Pelletier

M. Normand Provençal

Un groupe de députés de l'Assemblée nationale du Québec :

M. Matthias Rioux, député de Matane, délégué régional de l'Est du Québec

M. Mario Dumont, député de Rivière-du-Loup, chef de l'Action démocratique du Québec et son représentant M. Claude Pelletier

M. Daniel Paillé, ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie

Une députée de la Chambre des Communes :

M^{me} Suzanne Tremblay, députée de Rimouski-Témiscouata, déléguée du Bloc Québécois

Un groupe de 9 membres qui ne sont pas députés :

M. Victor-Lévy Beaulieu

M. Gratien Bélanger

M^{me} Claire Bilocq

M^{me} Michelle Francoeur

M^{me} Denise Gentil

M^{me} Éva Pettigrew

M. Jean-Paul Robichaud

M. Michaël Schmouth

M^{me} Solange Tremblay

Ont également participé aux travaux de la Commission lorsque celle-ci siégeait dans leur comté ou circonscription électorale :

M^{me} Solange Charest, députée de Rimouski à l'Assemblée nationale

M^{me} Danielle Doyer, députée de Matapédia à l'Assemblée nationale

M. René Canuel, député de Matapédia-Matane à la Chambre des Communes

M. Paul Crête, député de Rivière-du-Loup à la Chambre des Communes

Ont également participé aux travaux de la Commission lorsque celle-ci a siégé dans une MRC :

Les ministres :

M. Paul Bégin, ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

M^{me} Jeanne Blackburn, ministre de la Sécurité du revenu et ministre responsable de la condition féminine

M. Jacques Brassard, ministre de l'Environnement et de la Faune

M. François Gendron, ministre des Ressources naturelles

M. Bernard Landry, vice-premier ministre, ministre des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles et ministre responsable de la Francophonie

M. Serge Ménard, ministre de la Sécurité publique

COMPOSITION DE LA COMMISSION (suite)

Le Comité directeur de la Commission était formé des membres qui suivent :

la présidente, M^{me} Rita Giguère

les vice-présidents, M. Jean-Yves Pelletier et M. Normand Provençal

M. Matthias Rioux, délégué régional

M^{me} Suzanne Tremblay, déléguée du Bloc Québécois

M. Mario Dumont, chef de l'Action démocratique et son représentant M. Claude Pelletier

M. Daniel Paillé, ministre délégué

PERSONNEL DE LA COMMISSION

SECRÉTARIAT :

Linda Jones, Secrétaire de la Commission
Jocelyne Canuel, secrétariat
Claudette Pigeon, secrétariat
Claudette Thériault, secrétariat
Jacques Fortin, information (Communication-Québec)
Danielle Ouellet, information (Communication-Québec)

Annie Tremblay (édition du rapport) (GRIDEQ)

Analyse :

Danielle Lafontaine, responsable de l'analyse, de la synthèse et de la rédaction (UQAR)
Francine Caron (Sociologie)
Anne Dumais (Affaires sociales)
Alain Dumas (Affaires municipales, fonction publique)
Francis Gagné (Ressources naturelles, fonction publique)
Euchariste Morin (Culture et communication, fonction publique)
Lucie Pépin (Développement régional)
Mireille Picard (Ressources naturelles)
Gino Reeves (Développement régional)
Suzanne Roy (Secrétariat au développement des régions (BSL), fonction publique)

Animation :

Victor Tremblay

Communications et logistique :

Danielle Daignault, responsable (Directrice régionale - Communication-Québec)
Dominique Arsenault
Claude Côté (Cégep de Rimouski)
Jean-Marie Deschênes (Communication-Québec)
Christine Grant (ministère des Transports)
Linda Lavoie (Communication-Québec)
Danielle Lévesque (Communication-Québec)
Diane Mignault (ministère de l'Environnement)
Marcel Vaillancourt (Communication-Québec)

Sonorisation :

André Chouinard
Hélène Dionne
Fédérico Mottilo

Agents de sécurité BSL :

Jocelyn Primard
Francis Saint-Pierre



LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 : Population par MRC selon le taux d'urbanisation : répartition de la population selon l'âge et le taux de scolarité (1991), p. 6
- Tableau 2 : Estimation du taux d'emploi par MRC, par secteur économique dans le Bas-Saint-Laurent (1991), p. 7
- Tableau 3 : Itinéraire de la Commission du Bas-Saint-Laurent sur l'avenir du Québec incluant le nombre d'heures par séance, p. 14
- Tableau 4 : La participation directe, écrite ou verbale et l'assistance, par MRC, p. 16
- Tableau 5 : Participation selon la population de 15 à 85 ans, p. 17
- Tableau 6 : Milieux d'appartenance les plus représentés devant la Commission, p. 19
- Tableau 7 : Avant-projet de loi : sujets les plus traités devant la Commission, p. 26
- Tableau 8 : Autres sujets reliés à l'Avant projet de loi : sujet les plus traités devant la Commission, p. 26
- Tableau 9 : Autres options constitutionnelles : sujets les plus traités devant la Commission, p. 72



LISTE DES SIGLES

ADQ :	Parti de l'Action démocratique du Québec
AFPC Québec :	Alliance de la fonction publique du Canada (Québec)
CRD :	Conseil régional de développement
CRCD :	Conseil régional de concertation et de développement
CSN de Matane :	Centrale des syndicats nationaux
GRIDEQ :	Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec
MRC :	Municipalité régionale de comté
NORAD :	Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord
NTCI :	Nouvelles technologies de la communication et de l'information
ONU :	Organisation des Nations-Unies
OTAN :	Organisation du Traité Atlantique Nord
PME :	Petites et moyennes entreprises
UQAR :	Université du Québec à Rimouski



LE BAS-SAINT-LAURENT : PROFIL



CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU

TRACER LE PROFIL d'une région n'est pas une tâche simple, celui du Bas-Saint-Laurent, ou du *Bas du fleuve*, encore moins.

Certes, on pourra mentionner quelques «données» à propos de la population qui l'habite, en estimer le nombre, les usuelles caractéristiques quant aux groupes d'âge, à leur importance quantitative, à leur niveau de scolarité, cerner les genres d'emplois disponibles ou leur nombre, aura-t-on pour autant mieux connu les Bas-Laurentiennes, les Bas-Laurentiens, identifié ce qui les fait réellement vivre et vibrer, s'attacher à leurs spectaculaires paysages de mer, de forêts, de montagnes? Peut-on de toute manière parler d'une identité ou d'une région bas-laurentienne, évoquer l'existence d'une région qui par son histoire ou autrement soit autre chose, et surtout bien plus que le résultat d'un découpage *administratif*?

En tout cas, si le sentiment d'appartenance au Bas-Saint-Laurent peut varier considérablement d'une personne à l'autre et si les frontières de la région ont changé au fil du temps, des fouilles archéologiques récentes ont révélé une occupation humaine du territoire très ancienne, antérieure à 8000 ans avant aujourd'hui. Les sites dits de culture Plano du Bic et de Rimouski seraient les plus anciens du Québec¹.

L'activité humaine y fut, et y demeure, liée aux caractéristiques d'un environnement biophysique à la fois marqué par l'estuaire, constitué de sols arables ou de vastes boisés : la pêche et la navigation, l'agriculture et l'exploitation forestière s'y sont imposées comme autant d'assises d'une patiente mise en valeur d'une région dont on aura beaucoup extrait, en ressources naturelles et humaines. Dès les débuts de la colonisation, les Européens ont été attirés par les eaux poissonneuses, la chasse aux baleines, le commerce des fourrures et des essences forestières pour lequel le fleuve Saint-Laurent offrait un accès tant aux marchés intérieurs du continent qu'à ceux d'outre-mer. Pendant longtemps, les goélettes du Saint-Laurent ont assuré, entre autres, le transport du bois et des marchandises vers les autres régions du Québec. L'industrie forestière y fut, et y demeure très importante. Elle a suscité la création de villages et d'entreprises.

Pourtant depuis plusieurs années, le secteur connaît des difficultés considérables. Faute de parvenir à exploiter davantage à leur bénéfice ces ressources et d'autres que compte la région, des générations de Bas-Laurentiens et Bas-Laurentiennes ont été contraintes de gagner la ville pour gagner leur vie. Aujourd'hui, après plusieurs décennies de surexploitation, la ressource est menacée. Plusieurs villages jadis arrachés à la forêt se dépeuplent.

¹ FORTIN, Jean-Charles, Antonio LECHASSEUR, Yvan MORIN et al., *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, IQRC, 1993.

La population déjà plus nombreuse sur les hautes terres que le long du littoral, y est aujourd'hui moins importante. C'est lentement le monde rural qui perd du poids au profit de l'urbain. Alors que la population en milieu rural décroît, c'est ce dernier qui, de Rivière-du-Loup à Matane, voit sa population augmenter, notamment à Rimouski, dont la grande agglomération atteint près de 50 000 habitants. Ces mouvements de concentration de la population régionale vers des villes du territoire, Rimouski, Rivière-du-Loup, Matane, La Pocatière, Amqui, Mont-Joli, Dégelis, Cabano, Trois-Pistoles, cette véritable désertion de plusieurs villages renvoient à tout un ensemble de causes profondes : le manque d'emploi en milieu rural, la montée d'une économie de service (tertiaire), le mode de vie urbain qui incite les jeunes, les jeunes ménages, les personnes âgées également, à s'établir en ville pour exercer des activités, étudier, bénéficier de services socio-sanitaires. Pendant que quelques villes de la région deviennent plus importantes et même renforcent leurs structures sociales et économiques, plusieurs autres connaissent des difficultés considérables. Les jeunes quittent, la population vieillit, l'espoir diminue. Tous ces départs vers quelques villes de la région, mais aussi très souvent vers Montréal, font que la population totale de la région n'augmente pas, alors qu'ailleurs au Québec, il en va tout autrement. Le recensement de 1991 nous indique que la population globale du Québec a augmenté de 5,6 % alors que, durant la même période, celle du Bas-Saint-Laurent a subi une diminution de 2,7 % se chiffrant maintenant à plus ou moins 205 137 personnes.

Pourtant, au fil des ans, la région s'est dotée d'un ensemble de structures éducatives, socio-sanitaires, politiques et économiques fort importantes. Qu'il suffise de mentionner que le Bas-Saint-Laurent compte quatre (4) CEGEP offrant chacun des spécialités reconnues: La Pocatière et la technologie physique, Rivière-du-Loup et le loisir et plein air, Rimouski et l'enseignement maritime, Matane et le tourisme. Ce réseau collégial comprend deux instituts, soit l'Institut Maritime du Québec à Rimouski, et l'Institut de Technologie agricole de La Pocatière. Pour sa part, l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) est reconnue pour ses programmes avancés de formation et de recherche en océanographie, en développement régional, en éducation, en éthique et en gestion des ressources maritimes. On y compte aussi plusieurs musées, des galeries d'art, des théâtres, des troupes et compagnies théâtrales, des maisons d'édition, des bibliothèques et des salons du livre parmi les plus anciens du Québec, un conservatoire de musique, des chorales, un orchestre symphonique. La région compte un grand nombre d'artistes, de créatrices et créateurs, peintres, poètes, dramaturges, essayistes, etc.

La région consacre beaucoup de ressources à la recherche et développement. On y retrouve, entre autres, le seul institut francophone de recherche océanographique en Amérique, l'Institut Maurice-Lamontagne de Pêches et Océans Canada qui avec l'INRS-Océanographie en collaboration avec le département d'Océanographie de l'UQAR, travaille à la recherche et à la formation de chercheuses et de chercheurs dans ce domaine. De plus, la région compte plusieurs centres de formation et de recherche liés au développement des ressources naturelles, notamment en biotechnologie horticole et agricole, en insémination ovine, en transport en commun et maritime et intermodal.

La population du Bas-Saint-Laurent dispose de près de 40 établissements de santé et de services sociaux qui lui assurent une gamme importante de services. De plus, des organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux d'appui au développement sont dans la région. Dans le domaine de la culture, il existe un réseau d'organismes de formation, de production et de diffusion dans toutes les disciplines artistiques et culturelles. Le tourisme est devenu une activité lucrative, et les loisirs sont bien organisés. Le Bas-Saint-Laurent est une région charnière entre le Nouveau-Brunswick et l'État du Maine au sud et au sud-est, la région Chaudière-Appalaches au sud-ouest et la Gaspésie au nord-est. Les échanges entre ces régions sont constants et fructueux.

Le Bas-Saint-Laurent est toujours une région agro-forestière importante du Québec reconnue aussi pour sa production laitière, ovine et porcine. Plusieurs grandes industries y sont actives et exportent leurs produits ou leur expertise sur le marché international. L'industrie de la tourbe y est également florissante. On compte aussi des réserves fauniques, un parc national, des centres de ski, plusieurs infrastructures de randonnées de nature de toutes sortes.

À la fois urbaine et rurale, la région administrative du Bas-Saint-Laurent comprend 135 municipalités regroupées en huit (8) Municipalités régionales de comté (MRC) : Kamouraska, Témiscouata, Rivière-du-Loup, Les Basques, Rimouski-Neigette, La Mitis, Matapédia et Matane. Six de ces MRC se situent le long du littoral sur une superficie totale de 21 873 km², territoire s'étendant sur 370 km le long du littoral depuis La Pocatière (Kamouraska) jusqu'à Les Méchins (Matane). Le territoire comprend également le plateau appalachien du Haut-Pays et les deux vallées de la Matapédia et du Témiscouata. La densité moyenne de la population est de 9,4 habitants/km². Cependant, il y a des variations importantes entre les MRC. Par exemple, la MRC de La Matapédia compte 3,9 habitants/km² alors que celle de Rivière-du-Loup compte 24,8 habitants/km².

La consultation de quelques statistiques (1991, Statistiques Canada) révèle que la population y est francophone à 99,4 %; le groupe des 65 ans et plus représente 13,1 % de la population comparativement à 11,2 % pour le Québec. Quant aux jeunes du Bas-Saint-Laurent, soit le groupe des 15 à 34 ans, il constitue 28,8 % de la population (31,4 % à l'échelle du Québec). Six (6) MRC ont connu une diminution de leur population, particulièrement chez les personnes du groupe des 20 à 24 ans, alors que les deux (2) MRC, Rimouski-Neigette et Rivière-du-Loup ont connu une augmentation de leur population respectivement, de 2,4 % et de 1,6 %.

Pour l'ensemble du territoire le taux d'urbanisation de la région bas-laurentienne est de 48,6 %. Mais, encore là, ce taux varie d'une MRC à l'autre passant de 66,8 % à la MRC Rimouski-Neigette à un taux d'urbanisation de 29,2 % dans la MRC du Témiscouata. Un peu plus de la moitié de la population, soit 51,1 %, vit dans quatorze (14) municipalités urbaines de plus de 3 000 personnes alors que l'autre 49,9 % de la population se répartit dans 121 municipalités rurales².

² Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre région Bas-Saint-Laurent, *Plan régional de la main-d'oeuvre*, 1994, page 14.

Dans la MRC de Rimouski-Neigette, 41,3 % de la population en âge de travailler a poursuivi des études post-secondaires alors que ce taux est respectivement de 20,9 % et 21,9 % dans les MRC de La Matapédia et Les Basques. Le tableau ci-après dresse un portrait de la situation.

Tableau 1

**Population par MRC selon le taux d'urbanisation
Répartition de la population selon l'âge et le taux de scolarité (1991)**

MRC	Population totale 1991	Var. 1986	Popul. urbaine	Répartition de la population selon l'âge			Répartition de la population selon la scolarité		
				0-14	15-64	65 +	- 9 ans	9-13 ans	13 + p-s
		%	%	%	%	%	%	%	%
Kamouraska	23 268	-5,2	33,7	21,3	63,6	15,0	27,7	44,0	28,3
La Matapédia	20 930	-5,1	44,1	23,0	63,5	13,5	31,0	48,1	20,9
La Mitis	20 157	-7,4	47,8	20,9	64,3	14,8	26,7	47,8	25,4
Les Basques	10 325	-8,8	49,5	20,0	62,8	17,1	34,2	43,9	21,9
Matane	24 334	-3,7	52,4	20,4	67,0	12,7	28,2	44,7	27,1
Rimouski-Neigette	51 290	2,4	66,8	20,6	68,7	10,6	18,0	40,7	41,3
Rivière-du-Loup	31 485	1,6	44,5	21,7	65,2	13,1	22,4	45,4	32,3
Témiscouata	23 348	-5,8	29,2	22,4	64,6	13,0	31,8	43,7	24,4
Bas-Saint-Laurent	205 137	-2,7	48,6	21,3	65,7	13,0	25,5	44,2	30,3
Québec	6 895 630	+5,6		20,0	68,8	11,2			

p-s : études post-secondaires

Source : Direction régionale de la santé publique Bas-Saint-Laurent, *Profil socio-économique par MRC Bas-Saint-Laurent 1994*.

Une lecture attentive de ce tableau nous permet de constater que les MRC qui ont vu leur population diminuer le plus sont aussi celles comptant davantage de personnes âgées de 65 ans et plus.

Les structures de l'économie régionale et de l'emploi

Les structures de l'économie générale et celles de l'emploi sont marquées par l'histoire de la région évoquée à grands traits plus haut.

En 1991, le secteur primaire (agriculture, pêche, forêt et mines) fournit 10,9 % (Québec 4 %) des emplois, l'agriculture et la forêt étant les principales activités du secteur. L'extraction de la tourbe dans le Bas-Saint-Laurent est la troisième activité du secteur primaire et représente 80 % de toute la tourbe extraite chaque année au Québec. Le secteur secondaire (manufacturier, construction) fournit quant à lui 16,6% des emplois. Le secteur secondaire est plus présent dans les MRC de Matane, Kamouraska, Témiscouata et Matapédia, particulièrement dans le domaine du bâtiment et des travaux publics, le bois, et l'équipement de transport. Le secteur tertiaire qui regroupe les activités de services, compte 54 110 emplois, ce qui représente 72,5 % des emplois offerts dans la région du Bas-Saint-Laurent. Ce pourcentage est sensiblement comparable à la situation qui prévaut dans l'ensemble du Québec. En fait le secteur tertiaire est la plus importante source d'emplois dans notre région et le Bas-Saint-Laurent est bien pourvu en services de toutes sortes, administrations publiques, banques, commerces, services socio-culturels, réseaux de services éducatifs et socio-sanitaires, etc.

Tableau 2

Estimation du taux d'emploi par MRC, par secteur économique
dans le Bas-Saint-Laurent (1991)

MRC	Primaire %	Secondaire %	Terti aire %	Chômage 1991 %	Inactivité 1991 %
Matane	8,5 (F,A,PE)	24,7 (BT,AB,H,B)	66,9	16,9	42,9
La Matapédia	17,2 (A,F)	20,4 (B,BT,AB)	62,4	26,3	44,4
La Mitis	12,7 (A,F)	17,1 (BT,B,ME)	70,2	15,5	43,1
Rimouski- Neigette	6,0 (A,F,PE)	11,8 (BT,IE,AB)	82,2	12,6	13,3
Témiscouata	17,0 (F,A)	22,2 (B,BT,P)	60,8	19,8	46,6
Les Basques	18,7 (A,F)	17,2 (BT,AB,B)	64,1	18,2	47,0
Rivière-du-Loup	10,2 (A,F,TB)	16,6 (BT,P,AB,T)	73,2	12,7	38,4
Kamouraska	21,4 (A,F,TB)	22,3 (E,BT,M,B)	56,3	16,5	40,5
Bas-Saint- Laurent	10,9	16,6	72,5	16,1	40,3
Québec	4,0	23,8	72,2	12,1	34,9

F : Forêt; A : agriculture; AB : aliments, boissons; B : bois; BT : bâtiment, travaux publics; E : équipement transport; H : habillement; IE : imprimerie, édition; M : meubles; ME : métaux; P : papier; PE : pêche; T : textile; TB : tourbe.

Sources : Direction régionale de la santé publique Bas-Saint-Laurent, *Profil socio-économique par MRC Bas-Saint-Laurent 1994*.

Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, région Bas-Saint-Laurent 1994, *Plan régional de développement de la main-d'oeuvre*.

Dans le Bas-Saint-Laurent, 25 % des emplois sont saisonniers, ce qui maintient de façon structurelle un taux de chômage élevé, environ 16 % comparativement à environ 12 % pour l'ensemble du Québec.

Dans l'ensemble, la situation du Bas-Saint-Laurent se révèle à la fois prometteuse sur le plan des ressources humaines, des acquis et des atouts, mais également précaire, compte tenu de plusieurs problèmes démographiques et économiques auxquels la région demeure confrontée.

Depuis plusieurs décennies, ces problèmes ont mobilisé l'attention et sollicité un grand nombre d'initiatives et d'interventions de la part des responsables socio-économiques de la région. Vers la fin des années cinquante, c'est le Conseil d'orientation économique du Bas-Saint-Laurent (COEB) qui exigeait du gouvernement du Québec, qu'il intervienne pour trouver des solutions aux graves difficultés auxquelles le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie étaient confrontés. C'est en réponse à ces demandes pressantes des gens du milieu que des portraits de situations sont d'abord établis, suivis de l'expérience d'enquête-participation du Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec (BAEQ, 1963-1968). Certes, celle-ci a été critiquée, notamment parce que pour certaines personnes, elle est associée à une gestion bureaucratique du développement, il n'en demeure pas moins qu'elle a donné au Québec ses premières structures administratives régionales, créées en 1966. Peu après, des instances régionales voyaient le jour dans différents domaines de la vie collective (culture, tourisme, environnement, etc.). Au fil des années, les expériences de régionalisation se sont multipliées. La création de l'Université du Québec à Rimouski, laquelle célébrait récemment, en décembre 1994, ses 25 ans, est elle-même issue de cette volonté et des gens de la région, et du gouvernement du Québec, de poursuivre avec acharnement la construction des régions du Québec, du Québec des régions.

Cette visée s'appuie depuis plusieurs années sur des structures multiples, pas toujours bien arrimées les unes avec les autres. Si, à cet égard la réflexion se poursuit, les expériences régionales de concertation et de planification ont été nombreuses, toujours davantage articulées sur les réalités du milieu, les potentiels qu'on souhaite mettre en valeur. On mentionnera à cet égard, le sommet socio-économique et Rivière-du-Loup, à la fin des années 80 et plus récemment en décembre 1993, l'expérience de planification stratégique régionale. En se basant sur la structure de l'économie régionale existante, les trois axes stratégiques régionaux de développement socio-économique ont été retenus pour la période 1994-1998³.

LE PREMIER AXE concerne la mise en valeur des ressources de la région dans les secteurs de la forêt, des produits bioalimentaires et touristiques. On vise notamment au niveau de la forêt à accroître les activités économiques liées à l'utilisation polyvalente des ressources et des produits forestiers par l'aménagement des forêts privées et publiques, par l'adaptation des programmes et mesures, et par la régionalisation des budgets. On veut également mettre en place des mesures permettant de développer des unités de 2^e et de 3^e

³ Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent, *Plan stratégique régional du Bas-Saint-Laurent*, et *Entente cadre de développement de la région du Bas-Saint-Laurent*, 1993.

transformations. En ce qui concerne le secteur bioalimentaire, il faut parvenir à consolider et diversifier des productions primaires et développer la transformation de produits fabriqués en mettant en place des entreprises de transformation; introduire de nouvelles activités complémentaires, consolider l'expertise régionale, développer les ressources humaines et le goût de l'initiative; développer la mise en marché des produits régionaux. Au niveau touristique, il faut faire connaître la région en tant que destination à caractère écotouristique compte tenu de son patrimoine culturel, agricole, maritime, forestier et naturel; développer des activités et des attraits hivernaux pour prolonger la saison touristique.

LE DEUXIÈME AXE concerne la diversification de la base économique dans les domaines maritime, celui des mines et de la tourbe, ceux de la culture, des loisirs et du plein air. Au niveau maritime, on veut développer un leadership régional dans les secteurs de la pêche et de l'aquiculture, de l'environnement, de la technologie, de la science, de la formation et des transports par la mise en place d'une approche intégrée de l'industrie de la pêche commerciale, par l'innovation et le transfert technologique. On souhaite aussi la conservation et la mise en valeur de l'environnement maritime. En ce qui concerne le secteur des mines et de la tourbe, on veut connaître le potentiel minier et intensifier l'exploration minière selon les possibilités financières; diversifier l'utilisation de la tourbe et développer des produits à valeur ajoutée ainsi que leur mise en marché. La culture n'est pas oubliée: on entend consolider les différents volets du secteur culturel pour favoriser une plus grande accessibilité de la population aux arts et favoriser le soutien à ce secteur par la présence accrue de professionnelles ou professionnels, de créatrices ou créateurs et de bénévoles. Protéger, développer et mettre en valeur le patrimoine régional. Dans le domaine du loisir et du plein air, il faut «accroître la mise en valeur du potentiel naturel du territoire et la concertation régionale par la consolidation des infrastructures en milieu naturel, et par l'exploitation du littoral fluvial et des ressources fauniques»; on entend aussi consolider l'action municipale et communautaire dans le développement des loisirs.

LE TROISIÈME AXE vise le support à la formation professionnelle, à l'émergence de l'entrepreneuriat régional, au développement industriel et technologique et à l'amélioration des moyens de transport. Dans les domaines industriel et technologique, on entend supporter le développement des entreprises manufacturières par l'introduction des nouvelles technologies dans les entreprises, mettre en place une structure d'appui aux initiatives prises dans la MRC; renforcer les centres d'appui à l'innovation et au développement technologique, favoriser l'accueil des PME dans les parcs industriels. Dans le domaine du transport, il faut améliorer les infrastructures et les services de transport des biens et services par le transfert technologique et la complémentarité des services. Au niveau de la formation et du développement de la main-d'oeuvre, on vise, par un appui approprié et par des stratégies d'insertion au travail, à développer le goût et la capacité d'initiative des personnes, hausser le niveau de qualification de la main-d'oeuvre; identifier les pôles d'excellence des institutions d'enseignement.

Issus d'un consensus régional, ces axes s'appuient sur les forces déjà présentes dans la région. Ils supposent et visent tout à la fois une meilleure intégration des atouts et des acquis des milieux ruraux et urbains, des avantages de la ville et de la campagne.

Le Bas-Saint-Laurent a peut être comme défi particulier de donner aux personnes des milieux ruraux et urbains, en misant sur leur complémentarité, une occasion unique de poursuivre ensemble la construction d'un territoire dont l'occupation humaine a commencé il y a plusieurs millénaires, près du grand fleuve qui réunit comme une artère vitale toutes les régions du Québec.

INTRODUCTION : LA COMMISSION DU BAS-SAINT-LAURENT

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

INTRODUCTION : LA COMMISSION DU BAS-SAINT-LAURENT

LE MANDAT DE LA COMMISSION

Toutes les Commissions sur l'avenir du Québec ont été établies par le décret 1-95 du 11 janvier 1995 avec le mandat suivant :

- «entendre les citoyens ou les groupes qui voudront s'exprimer sur l'*Avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec*, sur l'opportunité de réaliser la souveraineté ou sur toute autre façon de concevoir l'avenir du Québec proposée officiellement par un parti politique représenté au sein de la Commission;
- recevoir les suggestions de citoyens ou des groupes quant à la rédaction d'une Déclaration de souveraineté qui sera inscrite en préambule au projet de loi sur la souveraineté du Québec;
- recevoir les commentaires des citoyens ou des groupes sur les meilleures circonstances pour la tenue d'un référendum sur l'avenir du Québec;
- fournir de l'information et susciter des discussions entre les participants sur toute matière faisant partie du mandat de la Commission».

Par la suite, la Commission du Bas-Saint-Laurent était instituée, sa composition ordonnée, sur la recommandation du Premier ministre, tel que stipulé au décret 80-95 du 25 janvier 1995.

LE DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

Périodes et formes de consultation retenues

La Commission du Bas-Saint-Laurent a tenu des séances d'audiences et des forums dans chacune des huit MRC de la région (voir tableau 3). Les séances et forums de la Commission ont eu lieu dans la ville où la MRC avait ses bureaux. Cependant, la Commission était ouverte à l'idée de tenir des séances ailleurs si la demande lui était faite. Ce qui fut d'ailleurs le cas pour un forum qui s'est tenu à Saint-Narcisse, dans le Haut-Pays de la MRC Rimouski-Neigette, le 27 février 1995. Chaque rencontre a été enregistrée sur cassette sonore et au moins deux analystes accompagnaient la Commission pour suivre le fil de la rencontre, recueillir et codifier les interventions et l'échange entre les intervenantes ou intervenants et les commissaires. Les entreprises de câblodistribution de la région ont enregistré toutes les séances de la Commission pour diffusion en direct ou retransmission des séances, ceci à l'exception de celle tenue à Saint-Narcisse. Les événements ont été couverts par la presse locale, régionale et nationale.

Tableau 3

**Itinéraire de la Commission du Bas-Saint-Laurent sur l'avenir du Québec
Incluant le nombre d'heures par séance**

MRC	LIEU	NB. HEURES/SÉANCES	DATE
Matane	Carrefour socio-culturel 145, rue Soucy Matane	Mémoires (4 h) Forum (2 h)	Mardi 7 février 14 h à 18 h 20 h à 22 h
Les Basques	Centre culturel 145, de l'Aréna Trois-Pistoles	Mémoires (3 h) Forum (2 h)	Jeudi 9 février 14 h à 17 h 20 h à 22 h
Mitis	Cafétéria de la Polyvalente 254, avenue Ross Mont-Joli	Mémoires (5 h) Forum (2 h)	Samedi 11 février 9 h à 12 h 13 h à 15 h 16 h à 18 h
La Matapédia	Hôtel Val-Moni 340, rte 132 ouest Amqui	Mémoires (6 h) Forum (2 h)	Mardi 14 février 13 h à 19 h 15 20 h à 22 h
Témiscouata	Centre des loisirs 671, Commerciale Notre-Dame-du-Lac	Mémoires (4 h) Forum (2 h)	Jeudi 16 février 14 h à 18 h 20 h à 22 h
Rivière-du-Loup	Maison de la Culture 67, rue du Rocher Rivière-du-Loup	Mémoires (5 h) Mémoires (3 h) Forum (2 h)	Samedi 18 février 13 h à 18 h Dimanche 19 février 9 h à 12 h 14 h à 16 h
Kamouraska	Club de l'Age d'or 399-A, boul. des Rochers La Pocatière	Mémoires (6 h) Forum (2 h)	Mardi 21 février 10 h à 12 h 14 h à 18 h 20 h à 22 h
Rimouski-Neigette	Hôtel Rimouski 225, René-Lepage Est Rimouski Salle Communautaire 7, du Pavillon St-Narcisse	Mémoires (8 h) Mémoires (10 h) Mémoires (3 h) Forum (3 h) Forum (2 h)	Jeudi 23 février 13 h à 18 h 19 h 30 à 22 h 30 Vendredi 24 février 9 h à 12 h 13 h à 17 h 19 h 30 à 22 h 30 Samedi 25 février 9 h à 12 h 14 h à 17 h Lundi 27 février 19 h 30 à 21 h 30

Le nombre des séances (audiences) et forums

Durant la période du 7 au 27 février 1995 inclusivement, la Commission a siégé tous les mardis, jeudis et samedis. En plus, des séances ont eu lieu, le dimanche 19 février, le vendredi 24 février, le lundi 27 février (voir tableau 4). La Commission a siégé pendant 12 jours pour un total de 57 heures en audience et 19 heures de forum. Bref, un total de 20 événements ont eu lieu, répartis en 8 séances d'audiences et 9 séances de forum. Les commissaires ont participé avec assiduité aux audiences et aux forums, le taux moyen d'assistance aux séances étant de 90 %.

LA PARTICIPATION

Des personnes ou des organismes ont participé directement à la Commission, par écrit ou verbalement, tandis que d'autres sont venus s'informer, assister aux échanges lors des audiences ou des forums publics.

Plusieurs personnes ou organismes, nommés parfois ailleurs dans le rapport «intervenants» «intervenantes», ont présenté des mémoires et ont été entendus lors d'audiences publiques. Cette formule a permis aux commissaires d'échanger avec les auteurs et auteures, sur le contenu de leur mémoire. Ainsi, 163 d'entre-eux ont pu être entendus (voir tableau 4). Parmi eux, 90 soit 55,2 % étaient des organismes, des entreprises ou des associations alors que 73, soit 44,8 % étaient des personnes ou des groupes de personnes. Dans la mesure du possible, les commissaires recevaient la copie des mémoires déposés deux jours avant la tenue des audiences et un résumé sur place, avant que ne débute la rencontre. Ce scénario n'a toutefois pas été possible dans tous les cas, car certains mémoires ne parvenaient au secrétariat de la Commission que tardivement.

La décision d'être entendu ou non revenait à l'auteur ou l'auteure du mémoire. Deux personnes n'ont pu être entendues faute de temps à l'horaire. Dans le premier cas, la personne n'avait qu'une heure de disponibilité et cela ne correspondait pas avec l'horaire de la Commission. Dans le deuxième cas, l'horaire proposé ne convenait pas à la personne qui était retenue par son travail. Dans les deux cas, les personnes ont été invitées à se présenter au forum et, par ailleurs, leur mémoire a été traité comme l'ont été les interventions écrites ou mémoires de personnes non entendues directement lors d'une audience. Soulignons ici que toutes les interventions écrites, Imémoires avec ou sans audience, document d'un auteur ou auteure exposant son point de vue, lettre, ont toutes été recueillies, analysées et compilées avec la même attention, la même rigueur. Il en va de même des interventions verbales proposées aux audiences ou aux forums et que les analystes ont considérées suivant la même procédure que celle appliquée aux écrits. On notera que les analystes traitaient habituellement et le mémoire écrit et les échanges suscités par le mémoire lors d'une audience, ce qui facilitait la meilleure saisie possible des propos.

Tableau 4

La participation directe, écrite ou verbale et l'assistance, par MRC

MRC	Mémoires d'individus ou d'organismes entendus			Interventions écrites d'individus ou d'organismes			Forums 9 (3) (global)	Total	Assis. Forums (4)	Assist. Aud. (5)	Total assist. Séance (4+5)
	O/A	P/G	Total (1)	O/A	P/G	Total (2)	Droit de parole (3)	1+2+3			
MATANE	7	4	11	4	14	18	1 (41)	30	150	150	300
LES BASQUES	3	3	6	0	8	8	1 (52)	15	155	70	225
LA MITIS	7	10	17	2	8	10	1 (25)	28	100	125	225
LA MATAPÉDIA	8	8	16	1	18	19	1 (34)	36	85	65	150
TÉMISCOUATA	5	7	12	1	3	4	1 (36)	17	150	90	240
RIVIÈRE-DU-LOUP	7	13	20	2	7	9	1 (57)	30	200	150	350
KAMOURASKA	14	6	20	3	20	23	1 (42)	44	185	125	310
RIMOUSKI- NEIGETTE	39	22	61	8	30	38	2 (64)	101	200	350	550
TOTAL	90	73	163	21	108	129	9 (351)	301	1 225	1 125	2 350

(MRC présentées selon l'itinéraire de la Commission)

O/A : Organisme / association, entreprise

P/G : Individu / groupe de personnes

Sur les 292 mémoires et autres écrits reçus, 163, soit environ 56 %, ont été acheminés par des individus ou organismes entendus lors d'une audience. Quelques mémoires reçus n'ont pas été traités, soit généralement parce qu'ils venaient d'ailleurs, n'avaient pas d'assises dans la région, ou parce qu'ils n'étaient pas signés. Aucun mémoire de la région n'a été exclu des analyses et par conséquent du rapport.

Les forums avaient surtout lieu en soirée ou en fin de semaine. Leur objectif visait à permettre à un plus grand nombre de personnes d'assister et de participer au débat. Le tableau 4 permet de constater une assistance variant de 85 à 200 personnes par forum. Les personnes qui désiraient prendre la parole étaient invitées à s'inscrire à l'avance ou sur place. Sauf de rares exceptions, seules les personnes inscrites avaient le droit de parole. Cette méthode de fonctionnement facilitait la tâche de l'animateur qui devait gérer les droits de parole, et des analystes qui devaient prendre note des commentaires, questions ou propositions

de la salle. En fait, 351 personnes se sont inscrites pour prendre la parole lors des forums. À la fin de chaque forum, des enveloppes pré-adressées à la Commission ont été distribuées aux participants et participantes qui, à la suite de leur participation au forum, désiraient acheminer leurs commentaires, questions ou propositions sur l'Avant-projet de loi. Une quarantaine de lettres nous sont parvenues. Ces écrits ont été analysés de la même façon que les mémoires et autres écrits.

Tel que noté plus haut, plusieurs personnes sont venues s'informer et assister aux échanges lors des audiences et forums. L'assistance totale aux audiences et forums de la Commission a été de 2 350 personnes. Comme il n'y avait pas de très jeunes ni de très vieilles personnes qui ont assisté aux séances de la Commission, nous avons estimé une participation totale de 1,6 % de la population de 15 à 85 ans (voir le tableau 5).

Tableau 5

Participation selon la population de 15 à 85 ans

MRC	Population totale	Population 15-85 ans	Participation directe écrites + verb. Total	Assistance		Assist. totale	Taux part./pop. 15-85 %
				Audiences	Forums		
Kamouraska	23 268	16 799	85	125	185	310	1,8
La Matapédia	20 930	14 985	69	65	85	150	1,0
La Mitis	20 157	14 830	52	125	100	225	1,5
Les Basques	10 325	7 899	66	70	155	225	2,8
Matane	24 334	18 153	70	150	150	300	1,7
Rimouski-Neigette	51 290	38 518	163	350	200	550	1,4
Rivière-du-Loup	31 485	23 015	86	150	200	350	1,5
Témiscouata	23 348	16 997	163	90	150	240	1,4
Bas-Saint-Laurent	205 137	151 196	643	1 125	1 225	2 350	1,6

(MRC présentées selon l'ordre alphabétique)

Cinquante médias ont couvert les travaux de la Commission. Pour leur part, les médias nationaux ont produit 13 articles et diffusé 12 reportages, dont un par le réseau CBC qui s'était déplacé à Matane pour la séance d'ouverture. Les médias régionaux ont produit 98 articles. De plus, les commissaires, plus particulièrement la présidente, ont rencontré la presse à dix reprises. Au niveau local, Cogéco-Câble-Bas-Saint-Laurent a enregistré et diffusé en différé les séances tenues à Matane, à Mont-Joli, à Amqui et à Rimouski. À la demande des clients, des heures supplémentaires de diffusion ont dû être ajoutées et les travaux de Mont-Joli et de Matane furent diffusés à Rimouski. TV-Câble Des Basques a diffusé les séances de Trois-Pistoles et là aussi, des heures supplémentaires ont été ajoutées à la demande de la clientèle. Les télévisions communautaires de Rivière-du-Loup, Cabano et Saint-Pascal ont couvert et diffusé les séances de Rivière-du-Loup, Notre-Dame-Du-Lac et La Pocatière. Ces six (6) câblodistributeurs

communautaires rejoignent 52 000 abonnés. Par la diffusion de ses travaux, la Commission du Bas-Saint-Laurent a donc rejoint un très grand nombre de Bas-Laurentiens et Bas-Laurentiennes.

Les milieux d'appartenance les plus représentés devant la Commission

Lors des audiences ou forums, 643 personnes ou organismes sont directement intervenus devant la Commission.

De ce groupe, 163 ont soumis un mémoire et ont été entendus, 129 un document écrit, pour un total de 292 mémoires ou autre document d'auteur. En ce qui concerne les interventions verbales lors des audiences, celles-ci ont été rapportées au mémoire écrit et considérées comme des compléments aux propos. Aux 292 mémoires ou écrits s'ajoutent les propos tenus lors des neuf (9) forums, chacun d'entre-eux étant considéré comme un (1) groupe de personnes. La banque de données complète traitée comporte donc 301 intervenants qui peuvent être des personnes (donc des intervenantes et des intervenants), mais aussi des groupes, des associations, certains mandatés, d'autres non. On notera qu'un seul forum peut réunir une cinquantaine de personnes considérées comme étant collectivement responsables, en groupe et non nominalement, d'un ensemble de commentaires, de questions ou de propositions soumises lors d'un forum, toutes ces «interventions» (**commentaire, question ou proposition**) étant codées et analysées. Sont donc consignées à la banque de données, pour le Bas-Saint-Laurent, 301 fiches d'inscriptions d'intervenants, auxquelles sont jointes des fiches d'analyse des propos, tel qu'exposé plus loin au chapitre 1. On y retrouve d'autres renseignements relatifs à l'analyse de la participation et des interventions.

On consultera le tableau 6 pour obtenir une vue d'ensemble de la participation à la Commission, selon le milieu d'appartenance de l'intervenant. On notera que 182 intervenants sont classés «autres». Il s'agit, dans la presque totalité des cas, d'individus, femmes ou hommes, des citoyens et citoyennes qui ont participé à la Commission et dont 71 % étaient des hommes.

Tableau 6

Milieux d'appartenance les plus représentés devant la Commission

Nombre d'intervenantes et d'intervenants Individus et organismes	Milieux d'appartenance	Représentation en %
182	Autres (majoritairement des citoyennes et citoyens)	60,5%
14	Syndical	4,7%
14	Associations et services communautaires	4,7%
13	Jeunes	4,3%
9	Multi-sectoriel	3%
9	Affaires-Commerce-Industrie	3%
8	Environnement-faune	2,6%
8	Élus municipaux	2,6%
7	Associations politiques	2,3%
6	Femmes	2%
5	Culture	1,7%
5	Élus scolaires	1,7%
4	Aînés	1,3%
3	Religieux	1%
3	Loisirs-Sports	1%
3	Éducation-Sciences	1%
3	Énergie-Ressources naturelles	1%
2	Économie-finances	.6%
1	Santé-Services sociaux	.3%
1	Communauté autochtone	.3%
1	Association et services professionnels	.3%
Total : 301		100%

D'autres données concernent le milieu d'appartenance des organismes, associations ou entreprises qui sont intervenus devant la Commission. Le milieu syndical a surtout participé aux travaux de la Commission, suivi des milieux communautaires, des jeunes, du milieu des affaires, du commerce et de l'industrie. Les associations préoccupées par les questions environnementales sont ensuite le plus intervenues, suivies des élus municipaux, des associations politiques, des groupes de femmes, du monde de la culture, des élus scolaires et des aînées et aînés. Les résultats complets sont présentés au tableau 6.

La communauté anglophone ainsi que les communautés culturelles ont été absentes de la Commission du Bas-Saint-Laurent.



**1. LA SYNTHÈSE DES SUJETS TRAITÉS ET DES AVIS EXPRIMÉS
DEVANT LA COMMISSION**



1. LA SYNTHÈSE DES SUJETS TRAITÉS ET DES AVIS EXPRIMÉS DEVANT LA COMMISSION

Ce chapitre vise à faire connaître la synthèse des sujets traités et des avis exprimés devant la Commission du Bas-Saint-Laurent sur l'avenir du Québec.

Preliminaires :

Considérations méthodologiques : les outils et la démarche d'analyse

Les outils d'analyse utilisés pour le traitement des préoccupations et des points de vue exprimés furent conçus et proposés par le Secrétariat national. Ils sont communs aux commissions régionales, ainsi qu'aux commissions des jeunes et des aînés. Ces outils étaient destinés à soutenir et à faciliter le travail de compilation, d'analyse de contenu et de synthèse des milliers d'informations recueillies dans chacune des régions de l'ensemble du Québec. Plusieurs fiches de travail furent proposées en fonction des différents besoins identifiés :

- **la fiche d'inscription** de l'intervenante ou de l'intervenant comprenant des informations de base : numéro d'intervention de l'individu ou de l'organisme, milieu d'appartenance, nombre de personnes représentées par le groupe ou l'organisme. Trois cent une (301) fiches ont été complétées.
- **la fiche de synthèse** d'un mémoire, destinée aux membres de la Commission en vue de faciliter le suivi des séances d'audition. Quelques 170 fiches ont pu être rédigées et remises aux commissaires, eu égard aux délais de réception des mémoires.
- **les fiches d'analyse d'intervention** destinées aux analystes de la Commission en vue de consigner les résultats de chaque analyse de contenu effectuée, tant pour le matériel oral qu'écrit. Près de 2000 fiches comportant chacune l'espace nécessaire à la transcription de six (6) extraits ont été produites (annexe 3). Chaque extrait inscrit sur la fiche d'analyse est considéré comme une «intervention» spécifique, d'où la mention possible du nombre total d'interventions sur chaque sujet. On portera une attention particulière au nombre d'interventions et au nombres d'intervenantes ou intervenants concernés (tableaux 7 et 8).

Les analyses des forums ont été faites sans identification nominale des propos. Quelques personnes seulement sont intervenues à plus d'une reprises; les propos ajoutés étaient alors rapportés sous la première intervention.

La grille d'analyse de contenu utilisée comportait deux parties permettant l'identification numérique des sujets traités et leur saisie : la première partie portait sur le mandat, l'Avant-projet de loi, les options constitutionnelles, et la seconde, sur

différents sujets connexes à l'avant-projet. Les analystes de la Commission ont retranscrit ou résumé des milliers d'extraits d'interventions. La grille utilisée à cet effet permettait de spécifier la nature et le type d'intervention faite : commentaire, question ou proposition.

Les analyses ont toutes été effectuées par les neuf (9) analystes¹ de la Commission, sous la direction de l'analyste responsable du déroulement de l'ensemble des opérations et de la synthèse finale. Le Secrétariat national a fourni à la Commission les compilations des données recueillies sur informatique qui ont servi à la préparation du présent rapport.

La grille d'analyse de contenu utilisée, commune à toutes les commissions à travers le Québec, a soutenue la transcription des commentaires, propositions et interrogations concernant l'ensemble des sujets traités en commission. Il appert toutefois que la distinction entre un commentaire et une proposition n'est pas toujours limpide. Si certaines propositions peuvent être très formelles et clairement formulées, d'autres peuvent cependant prendre la forme d'un souhait aux contours plus ou moins précis. Ces remarques faites, il demeure qu'une attention particulière sera accordée aux propositions formulées à l'adresse de la Commission. Les analyses des commentaires et des questions demeurent quant à elles plus succinctes.

Notons enfin que toutes les interventions qui ont été saisies puis transmises intégralement au Gouvernement du Québec, et par milliers, ne peuvent figurer dans le présent rapport-synthèse. Pour des raisons qu'on comprendra facilement, les réflexions soumises ont dû y être regroupées, voire résumées la plupart du temps. Elles perdent ainsi parfois en saveur et en profondeur, mais elles s'inscrivent toutefois dans un ensemble, qui, nous l'espérons, saura témoigner de la richesse et de la diversité des préoccupations des gens du Bas-Saint-Laurent face à l'avenir de leurs communautés et du Québec.

Plusieurs des extraits recopiés intégralement par les analystes ont été intégrés au présent rapport et précèdent souvent l'analyse de contenu de chacun des sujets les plus traités. Dans ce cas des guillemets sont utilisés, l'intervenant parfois identifié. Mais dans la majorité des cas, c'est l'extrait résumé par l'analyste et copié sur la fiche d'analyse qui est utilisé. Dans ce cas, certains extraits ont été édités de manière à en conserver le sens tout en facilitant la lecture du document. Dans ce cas les guillemets ne sont généralement pas utilisés et l'extrait est précédé d'un tiret (-). Tous les extraits ont été compilés selon leur nature d'abord (grille d'analyse de contenu) et leur importance quantitative puis analysés de manière à refléter le plus possible la richesse des sujets traités et la diversité des points de vue exprimés.

On notera enfin que plusieurs sujets traités se recoupent en partie. Dans ce cas l'analyste devait inscrire l'extrait sous la rubrique la plus appropriée compte tenu de la signification exprimée. Un même extrait n'étant jamais transcrit et par la suite

¹ Les noms figurent dans la liste du personnel de la Commission (p. XV). Les personnes rattachées à la fonction publique du Québec ont travaillé à raison d'un quart de leur temps de travail régulier. Les autres analystes étaient à temps complet.

compilé deux fois, chacune constitue une intervention spécifique. Cette procédure associée à l'analyse de contenu garantie une compilation rigoureuse des extraits. Cependant, pour atteindre cet objectif, elle doit retirer l'extrait de son contexte plus large et surtout le ranger sous une seule rubrique alors que plusieurs sujets peuvent être abordés en même temps. Les caractéristiques générales de la méthode d'analyse employée ne peuvent être discutées plus avant dans le présent rapport. Toutefois nous estimons importantes ces précisions méthodologiques qui visent à renseigner sur la manière dont les interventions ont pu être saisies, compilées et analysées.

Les sujets traités et les avis exprimés par les intervenantes et intervenants devant la Commission du Bas-Saint-Laurent sur l'avenir du Québec

«C'est l'âme du Bas-Saint-Laurent qu'on vous confie, faites y attention...»
Intervenante, Forum de Rivière-du-Loup, février 1995

«À quoi ça va ressembler, toute l'information ainsi colligée?»
Intervenant, Forum d'Amqui, février 1995

Les sujets qui ont été traités par les intervenantes et intervenants de la Commission concernent au premier titre l'*Avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec*, son préambule, ses dix-sept articles ainsi que la question référendaire suggérée par le Gouvernement du Québec. D'autres questions ont également été considérées, soit: le mandat de la Commission, les autres options constitutionnelles, ainsi que d'autres sujets reliés à l'Avant-projet de loi et touchant plusieurs sphères de la vie sociale, notamment l'économie et l'emploi, les affaires sociales, l'aménagement et le développement régional, l'éducation, l'administration, la culture, le patrimoine et les communications.

La plupart des sujets ont suscité de nombreux commentaires, des questions et des propositions. Certains sujets ont été beaucoup plus fréquemment abordés que d'autres. On peut dégager un premier portrait d'ensemble des sujets les plus traités devant la Commission concernant le projet de loi d'abord, (considéré globalement ou à partir de l'un ou l'autre de ses éléments (voir tableau 7, p. 26), puis d'autres sujets reliés à l'Avant-projet (voir tableau 8, p. 26). Les données concernant les autres options constitutionnelles sont présentées et analysées plus loin (voir tableau 9, p. 72).

Tableau 7

AVANT-PROJET DE LOI

Sujets les plus traités devant la Commission

Sujets	Art.	Nombre d'interventions	Nombre d'individus ou groupes
1. Décentralisation (2440)	3	476	123
2. Souveraineté (2200)	1	277	120
3. Préambule (2100)		216	102
4. Avant-projet de loi (2000)		156	67
5. Question référendaire (3300)	17	115	67
6. Nouvelle Constitution (2400)	3	92	48
7. Nations autochtones (2430)	3	79	37
8. Partage des biens et des dettes (3100)	15	70	38
9. Monnaie (2700)	6	61	32
10. Association économique (2300)	2	52	35
11. Commonwealth, Francophonie, OTAN (2920)	9	48	31
12. Charte des droits et libertés	3	46	25
13. Gestion de transfert des lois canadiennes (3050)	13	46	16
14. Autres éléments d'un projet de constitution (2450)	3	44	27
15. Consultation par voie référendaire (3220)	17	39	25
16. Continuité des lois et règlements fédéraux (3010)	10	38	21
17. Pensions et suppléments du revenu (3020)	11	24	21
18. Dates (3210)	16	20	14
19. Alliances internationales (2900)	8 & 9	17	15
20. Communauté anglophone (2420)	3	17	14
21. ONU et organisations internationales (2910)	8	14	11
22. Citoyenneté (2600)	5	14	10
23. Règle de la majorité (3221)	17	13	13
24. Traités (2800)	7	12	10
25. Attribution de la citoyenneté québécoise (2620)	5	11	8
26. Entrée en vigueur (3200)	16	10	7
27. Zones maritimes et territoires adjacents (2520)	4	9	6
28. Territoire (2500)	4	7	7
29. Autres (autres alliances internationales) (2930)		6	5
30. Continuité des lois (3000)	10	6	5
31. Autorité judiciaire (3040)	12	5	4
32. Permis, licences et autorisations (3030)	11	5	4
33. Intégrité du territoire (2610)	4	7	7
34. Double citoyenneté (2630)	5	4	4
35. Reconnaissance de la citoyenneté (2610)	5	2	2
36. Continuité des lois et règlements du Québec (3060)	14	2	1

* Aucune intervention concernant l'accès aux écoles anglaises

Tableau 8

AUTRES SUJETS RELIÉS À L'AVANT-PROJET DE LOI

Sujets les plus traités devant la Commission

Sujets	Rubrique	Nombre d'interventions	Nombre d'individus ou groupes
1. Économie et emploi	6300...6390	284	96
2. Affaires sociales	6200...6260	265	82
3. Aménagement	6500...6560	249	69
4. Éducation	6600...6650	183	68
5. Administration	6100...6150	178	86
6. Culture, patrimoine, communication	6800...6880	135	47
7. Institutions	6400...6430	90	48
8. Relations internationales	6700...6730	25	18

La lecture des deux tableaux ci-dessus révèle que certains sujets se sont imposés comme étant les plus importants aux yeux des participantes et participants devant la Commission.

Plusieurs des sujets parmi ceux les plus fréquemment abordés concernent l'avant-projet de loi comme tel. Dans ce cas, il s'agit des questions concernant l'article 3 sur la nouvelle constitution, sous son volet relatif à la *Décentralisation de pouvoirs spécifiques aux instances locales et régionales*, l'article 1, ainsi que le projet de préambule ou de déclaration de souveraineté. Ces sujets ont été au centre des préoccupations exprimées.

D'autres sujets reliés à l'avant-projet de loi ont aussi été beaucoup discutés. Ce sont ceux relatifs à l'économie et à l'emploi, aux affaires sociales, à l'aménagement et au développement régional. Ces sujets ont été très souvent abordés.

À la lumière de ces constats de départ, on verra combien la question de la décentralisation et du développement régional a marqué les travaux de la Commission du Bas-Saint-Laurent. Cette région est, depuis les années cinquante, très activement concernée par la recherche de solutions durables aux difficultés socio-économiques auxquelles sont aussi confrontées plusieurs régions québécoises. Manifestement, cette préoccupation continue toujours d'alimenter une réflexion publique très profonde et très étendue dans le Bas-Saint-Laurent. Cette réflexion prolonge d'ailleurs celle si fortement entendue lors des audiences de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec en 1990-1991 (Bélanger-Campeau). Dans le rapport final de celle-ci on peut lire : «*L'accession à la souveraineté devra nécessairement s'accompagner d'une décentralisation si l'on veut éviter que le Québec devienne un état très centralisé. C'est le souhait traduit par les représentants régionaux entendus par la Commission.*».

Si le sujet de la décentralisation et du développement régional s'est révélé l'axe central des travaux de la Commission du Bas-Saint-Laurent sur l'avenir du Québec, cette préoccupation n'est pas la seule importante qui soit ressortie. Elle s'inscrit dans un vaste ensemble de réflexions, d'interrogations, et de propositions sur l'avenir du Québec.

L'analyse du contenu des interventions sera effectuée en deux temps : le traitement des sujets relatifs à l'avant-projet d'abord et le traitement des autres sujets reliés à l'Avant-projet ensuite. Dans chacun des cas, l'analyse est effectuée selon l'ordre d'importance quantitative, c'est-à-dire le nombre d'interventions concernant ces sujets devant la Commission. Les commentaires et les questions sont habituellement traités en premier, sauf dans les cas où les propositions se sont révélées quantitativement beaucoup plus importantes. Dans certains cas, le traitement des commentaires, questions ou propositions est demeuré global et plus succinct.

1.1 L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LA SOUVERAINETÉ (voir tableau 7, p. 26)

Il sera d'abord assez longuement question ici de l'article 3 de l'Avant-projet de loi relatif à la nouvelle constitution, sous son volet stipulant que : «La constitution prévoira la **décentralisation de pouvoirs spécifiques aux instances locales et régionales ainsi que des ressources fiscales et financières adéquates** pour leur exercice». C'est de loin le sujet le plus évoqué devant la Commission du Bas-Saint-Laurent.

1.1.1 Décentralisation (article 3) (476 interventions)

«Ce paragraphe est d'une importance vitale... Les villages se vident, la population s'étirole, souvent incrédule devant les promesses jamais remplies»
Intervenante, MRC des Basques, Intervention écrite

«On assiste à une décentralisation des factures, mais pas des ressources financières...»
Forum de Saint-Narcisse

«Le développement nécessite une décentralisation administrative et une décentralisation politique vers la région et les localités dans le cadre d'une réelle démocratisation en s'assurant de la représentation des femmes et une redéfinition des compétences à être confiées à la région»
Conseil central du Bas-Saint-Laurent, CSN, Audience de Rimouski

«Quelles responsabilités doivent être décentralisées et à quel palier?»
CRCD du Bas-Saint-Laurent, Audience de Rimouski

«Notre position en faveur de la décentralisation ne signifie pas dans notre esprit que l'État doive mettre fin à son rôle de régulateur et de redistribution dans la société québécoise»
GRIDEQ, Audience de Rimouski

Quantitativement très importantes, les interventions sur la décentralisation évoquées à l'article 3 de l'Avant-projet de loi seront ici analysées en deux temps : les commentaires et les questions d'abord, les propositions ensuite.

A. Commentaires et questions

Quantitativement importants, les commentaires concernant la décentralisation touchent également un très grand nombre d'aspects de ce sujet important.

Les réflexions soumises ont porté principalement :

- **sur la signification politique et administrative de la décentralisation ou ses objectifs**
 - la décentralisation doit aller de pair avec une démocratisation des institutions publiques régionales

- les régions vivent un régime de tutelle associé à une sur-réglementation administrative («les règles administratives : des écrans au développement»)
- la décentralisation ne devrait pas être reliée à une politique de désengagement de l'État et de coupures budgétaires
- la nécessité d'avoir des structures bien planifiées
- l'importance de valoriser l'identité de chaque région du Québec avec un souci de créer une solidarité entre ses régions et de favoriser un développement équitable à travers le Québec

• **sur la nécessité de la décentralisation ou ses raisons d'être**

- pour maximiser l'efficacité des ressources locales et pour que les gens puissent dire : «Nous aimons notre nouveau village»
- pour stimuler le développement des régions qui n'est aujourd'hui possible qu'après d'interminables luttes, parfois contre un gouvernement trop centralisateur
- pour garantir aux régions des moyens à mettre à leur disposition pour assumer la responsabilité de leur développement
- pour contrer l'exode des jeunes qui «ne quittent pas leur région de gaieté de coeur...», notamment en leur donnant le goût d'étudier en région et d'y demeurer
- pour maintenir un seuil minimum d'habitants en région
- pour favoriser, (en arts et culture) une décentralisation du développement culturel partout sur le territoire en misant sur les richesses artistiques et culturelles spécifiques à chacune des régions
- pour faciliter l'obtention d'une couverture médiatique (stations régionales)

• **sur la nécessité d'une décentralisation effectuée en concertation**

- s'associer aux initiatives locales et régionales pour participer réellement au développement des milieux
- décentraliser, mais pas une décentralisation conçue par les technocrates de la Capitale
- reconnaître la nécessité d'une concertation des divers intervenantes et intervenants
- reconnaître la nécessité d'une concertation qui implique toute la population, dont les femmes et les organismes communautaires

De nombreux commentaires concernent les structures de pouvoir et de participation politiques. Plusieurs intervenantes et intervenants ont évoqué les «droits» des régions :

- à contrôler leur développement
- à définir elles-mêmes leurs priorités et leurs programmes de développement socio-économique et culturel, à gérer de façon autonome les budgets qui s'y rattachent
- à planifier et à mettre en valeur leurs richesses naturelles (sol et sous-sol)

Plusieurs font référence aux structures politiques ou administratives régionales et locales existantes pour les déclarer aptes ou inaptes à assumer de nouvelles responsabilités politiques ou administratives. Selon certains :

- la structure actuelle des MRC, avec leurs tables de concertation sectorielle, «est parfaitement adéquate à la décentralisation. Pas besoin de superstructure»

Mais selon d'autres :

- «il faut peut-être jeter entre les deux gouvernements élus un pont à caractère régional pour pouvoir établir les convergences nécessaires d'une vision de développement régional le plus harmonieux possible»

Plus avant, l'analyse des propositions soumises concernant la décentralisation nous permettra de constater à quel point c'est la «manière» de réaliser la décentralisation, question impliquant l'évaluation des structures existantes, qui s'est révélée le thème décisif de la Commission du Bas-Saint-Laurent, celui qui a suscité le plus de prises de positions de la part des intervenantes et intervenants, qui a soulevé le plus de questions de la part des commissaires.

Avant de clore cette section, ajoutons qu'un petit nombre de questions furent explicitement soulevées à propos de la décentralisation : les élus, tant en région qu'à Québec, sont-ils véritablement prêts et «ouverts à la décentralisation», ou s'agit-il d'un discours, d'une priorité qui risque de disparaître, d'être «tablettée»? Certains redoutent l'alourdissement et surtout la bureaucratisation possible d'éventuelles structures de pouvoir régional ou local. On s'interroge enfin sur le partage intra et inter-régional de la richesse dans un Québec souverain et sur la participation des femmes aux affaires publiques régionales.

L'analyse jusqu'ici effectuée révèle que, largement acceptée en son principe, la décentralisation suscite moins de questions que d'engagement de la part des intervenantes et intervenants à en préciser les modalités concrètes, tant politiques qu'administratives, le «comment», c'est-à-dire les pouvoirs et les responsabilités souhaités, les instances impliquées, les moyens et les contrôles requis.

B. Propositions

Plusieurs intervenantes et intervenants ont explicitement indiqué qu'ils étaient d'accord avec la proposition du gouvernement du Québec de faire en sorte que la nouvelle constitution prévoit la décentralisation de pouvoirs spécifiques aux instances locales et régionales ainsi que les ressources fiscales et financières adéquates pour leur exercice. La très grande majorité des intervenantes et intervenants, qui se sont exprimés sur le sujet, se sont dits simplement d'accord avec la décentralisation. Ceci dit, on verra que les voies à suivre en matière de décentralisation ont fait l'objet d'un grand nombre de propositions, notamment :

- tenir compte des choix régionaux
- favoriser l'équité en ce qui concerne l'accès aux ressources immédiates du milieu et leur gestion par les gens du milieu (priorité d'accès aux gens du milieu)
- instaurer la démocratie active et parler de régionalisation pour chambarder les structures trop lourdes
- donner aux citoyens le pouvoir de décider
- donner aux régions un contrôle administratif
- favoriser une approche rurale du développement
- instaurer un mode de gestion participative pour stimuler la créativité, l'innovation
- prévoir l'élaboration d'un mécanisme de cohésion entre les différentes instances décentralisées avec une assise commune d'objectifs «nationaux» à atteindre pour lesquels il y a consensus
- penser aux régions éloignées
- permettre aux régions de déterminer leurs besoins en matière d'immigration et de planification des ressources humaines sur leur territoire
- favoriser l'établissement en régions des candidats immigrants, une contribution à l'enrichissement d'une région
- établir des écoles culturelles en jumelant les régions avec des communautés culturelles dont les intérêts sont similaires

• Instaurer le partenariat dans le processus

- intégrer les régions dans le processus de décentralisation
- déterminer les objectifs et les actions de développement avec les leaders des régions
- impliquer les intervenantes et intervenants en loisir dans une discussion concernant une structure régionale de concertation en loisir
- intégrer le monde scolaire dans le processus de décentralisation des responsabilités (la décentralisation doit reposer sur la reconnaissance du réseau de l'éducation comme partenaire privilégié)

• Éliminer certaines disparités régionales ou intra-régionales

- accorder une attention particulière aux régions éloignées en y favorisant l'implantation de moyens technologiques modernes
- assurer le droit au partage équitable de la richesse collective entre les diverses régions du Québec par un système de péréquation où les collectivités locales auront à jouer un rôle actif (système de péréquation pour une équité socio-économique)
- fournir («devoir de la MRC») l'équipement dans les cas où la municipalité ne le peut pas afin d'éliminer les inégalités avec les grands centres
- prendre les mesures s'imposant pour revitaliser le tissu social (démographique)

Plusieurs propositions soumises concernent les pouvoirs décentralisés souhaités, et les instances estimées les plus appropriées pour les exercer, soit la MRC, pour certains; d'autres privilégient la région de concertation (région administrative). Seul un petit nombre d'intervenantes et intervenants souhaitent que la décentralisation se fasse vers les municipalités plutôt que vers les MRC. Les représentantes et représentants des commissions scolaires sont par ailleurs venus dire leur intérêt à participer étroitement aux échanges sur la décentralisation, certains évoquant l'élargissement possible du mandat des commissions. La question du contrôle ou du partage des équipements des commissions scolaires par les municipalités ou les MRC a aussi été abordée à maintes reprises.

Le débat concerne au tout premier titre les pouvoirs qui devraient être exercés à l'échelle de la région d'appartenance (MRC) et ceux qui devraient l'être à une échelle plus vaste, celle de la région de concertation (région administrative). Ces options ont souvent été exprimées comme mutuellement exclusives par plusieurs intervenantes et intervenants qui prenaient position en quelque sorte en faveur d'une instance, faisant ainsi ressortir les désavantages de l'autre option.

On notera une difficulté persistante à cerner ou à traduire des points de vue : les termes font référence à la municipalité «locale» pour désigner tantôt la municipalité comme telle, tantôt la MRC; des intervenants utilisent le terme «région» pour parler tantôt de la région administrative, tantôt de la MRC. Certains intervenants ou intervenantes utilisent les termes «municipalités locales» pour désigner la MRC alors que d'autres parlent de «la municipalité». Par ailleurs, on note que plusieurs intervenantes ou intervenants utilisent les termes «région» ou «régional» sans référence à une échelle spatiale précise.

Ce problème de vocabulaire en cache un autre estimé très préoccupant par un grand nombre de personnes qui ont souligné combien le changement continu des désignations ou des délimitations des instances régionales, la non-coïncidence des délimitations administratives et politiques, nuisaient à la cohésion

des régions, à l'éclosion d'un sentiment d'appartenance ou à l'expression d'un authentique pouvoir régional. Plusieurs propositions expriment ces préoccupations :

- Il faudrait que le Québec statue rapidement sur une délimitation fixe et officielle des régions et reconnaisse la carte des régions administratives déjà en vigueur (Région 01)
- Plusieurs organismes ont chacun leur délimitation territoriale propre
- Le découpage des ministères rend difficile une véritable coordination et harmonisation des activités de l'État sur notre territoire

Pour contrer ce phénomène «d'appartenance», la CSN (de Matane) dit proposer la «coïncidence territoriale», ou l'adoption de découpages clairs, cohérents et compatibles.

Instances, pouvoirs et responsabilités

Les intervenantes et intervenants qui favorisent la décentralisation de pouvoirs aux MRC font ressortir que la MRC serait le niveau de gouvernement le plus près de la population, le plus souple, et que l'on devrait y créer des guichets uniques regroupant des organismes dispensateurs de services, notamment de services économiques. Cette manière de voir sous-tend une approche administrative de la décentralisation. Les MRC sont dans ce cas considérées comme de possibles instances de dispensation de services, ceci selon certains à coûts moins élevés. Des intervenantes et intervenants font également ressortir la nécessité d'alléger l'administration de la chose publique, de réduire le rôle de l'État et particulièrement de l'État central. Dans ces cas, la décentralisation est présentée dans une perspective plus directement politique. Elle est associée au fait d'habiliter les MRC à exercer un pouvoir décisionnel sur leur territoire, d'en faire de véritables «circonscriptions d'État» Sous ce même angle, plusieurs intervenantes ou intervenants ont aussi évoqué la nécessité d'élire directement les représentants au suffrage universel, voire de les doter d'un pouvoir de taxation autonome. Administrative ou politico-territoriale, la décentralisation vers les MRC habiliterait ces dernières à intervenir dans plusieurs domaines de l'activité sociale : l'économie, la création d'emploi, la gestion des ressources naturelles pour les uns; les affaires sociales et la sécurité du revenu, l'éducation et même la santé préventive pour d'autres, ou «les domaines où les MRC sont performantes». Certains suggèrent d'inscrire dans la constitution les champs de compétence des MRC et des municipalités.

- Les MRC m'apparaissent comme étant le niveau de gouvernement régional le plus près de la population
- La décentralisation doit se faire vers la MRC
- Un gouvernement régional par MRC pourrait s'adapter rapidement
- Pour la mise en marche du projet de loi, je ferais confiance aux MRC qui devraient jouer dans la balance au niveau administratif
- Il faut remettre au palier local tout ce qui concerne les moyens à utiliser pour atteindre les objectifs établis par l'État, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources humaines

Mais selon d'autres intervenantes ou intervenants plusieurs responsabilités doivent être exercées à l'échelle de la grande région de concertation, là où des grands

équipements peuvent être partagés, des arbitrages et des compromis réalisés entre les MRC et les municipalités notamment. Certains y voient le seul lieu d'expression possible d'un authentique pouvoir politique régional, compte tenu de la taille démographique du Bas-Saint-Laurent et de celle de plusieurs régions dites périphériques. Une décentralisation vers les MRC, de l'avis de certains, risquerait de fragmenter le pouvoir régional et de creuser les écarts socio-économiques existants entre les MRC du Bas-Saint-Laurent. On envisage surtout l'aspect politique de la décentralisation, ceci dans une perspective d'autonomie régionale et d'exercice d'un pouvoir d'orientation s'exerçant sur l'ensemble du territoire. On évoque une autorité possible de l'instance et même du «gouvernement» régional sur divers secteurs de la vie sociale, notamment l'enseignement collégial et l'enseignement professionnel.

On souhaite :

- l'instauration d'un mécanisme de cohésion entre les différentes instances
- l'établissement d'autant de gouvernements régionaux qu'il y a de régions administratives
- la reconnaissance des régions (administratives) en vue d'introduire une approche territoriale du développement plutôt qu'une approche traditionnelle sectorielle
- la reconnaissance, avec la nouvelle constitution d'un Québec souverain, d'un gouvernement régional avec pouvoir de taxation, élu par les citoyens et citoyennes des régions concernées
- l'implantation d'un gouvernement régional élu avec des ministres régionaux dans les domaines de la culture, des communications et du social
- un mécanisme de cohésion entre les différentes instances décentralisées et une assise commune d'objectifs nationaux à atteindre et sur lesquels on ferait consensus
- le renforcement de la synergie et concertation à l'échelle des régions administratives pour soutenir le développement
- le développement des régions basé sur la concertation des forces vives à l'intérieur de chaque région
- le découpage des régions administratives qui soit l'échelle territoriale de référence à partir de laquelle s'orientent les politiques globales et sectorielles de l'État
- la remise à un palier régional des enveloppes budgétaires si coûteuses à administrer chaque fois qu'on les subdivise
- la création de toute pièce d'institutions qui permettraient de trouver une autre façon de recadrer la complémentarité des ressources et des expertises de la région
- la reconnaissance du palier régional comme point d'ancrage important dans l'élaboration des politiques et pratiques gouvernementales en matière de développement régional
- le support financier et statutaire d'un conseil de développement pour chaque région administrative en vue de renforcer l'action locale écologique

Pour certains intervenants ou intervenantes, la décentralisation peut impliquer plusieurs paliers :

- Décentralisation des pouvoirs locaux et régionaux, quand c'est possible. Ce qui importe c'est de décentraliser le plus près possible de la population, avec des pouvoirs et mandats clairs
- Remise du «local» entre les mains de bons gestionnaires; le régional devant être confié aux regroupements

Qu'elle soit dirigée vers la MRC ou vers la grande région de concertation, la décentralisation inquiète certains intervenants ou intervenantes qui, misant souvent

sur la municipalité comme telle, disent redouter la création d'un «nouveau palier» et surtout les coûts d'une telle réforme.

- Le palier régional peut correspondre à la municipalité ou à la MRC, mais l'important c'est qu'il n'y ait qu'un seul palier
- On devra user de prudence dans le choix des instances décentralisées de manière à trouver un équilibre entre le rural et l'urbain et favoriser l'occupation et l'utilisation optimum du territoire
- On n'entend pas porter l'État sur nos épaules; on veut donner des services aux meilleurs coûts possibles

Quelques-uns craignent que les petites municipalités ne soient oubliées ou contraintes à disparaître; d'autres redoutent que quelques grosses municipalités, sinon une seule, ne s'accaparent les ressources et les moyens alloués à la décentralisation.

Par ailleurs, certains intervenantes ou intervenants s'opposent quant à eux à ce que la municipalité ou la MRC deviennent les seuls bénéficiaires de la décentralisation, craignant ainsi de «recréer des structures qui provoqueraient, par exemple, un retour en force de l'esprit de clocher».

Un petit nombre seulement de personnes soutiennent que la nature des pouvoirs et responsabilités à décentraliser doit essentiellement dépendre du choix de la municipalité; la plupart de celles-ci se montrent au contraire soucieuses de parvenir à déterminer les pouvoirs et les responsabilités des diverses instances locales et régionales. Dans le même sens, un petit nombre de personnes ont évoqué la possibilité pour les MRC de choisir ou non d'assumer certaines responsabilités, (une sorte de droit de retrait ou de non-participation) : «ainsi un pouvoir pourrait être octroyé dans une MRC, et pas dans une autre». Mais c'est bien davantage le besoin de voir clair et de préciser le rôle des instances qui a été exprimé.

Plusieurs intervenantes et intervenants ont souligné la nécessité de fixer les contours des régions, MRC et régions administratives, «en tenant compte du découpage électoral», de manière que les frontières administratives et politiques coïncident et favorisent le sentiment d'appartenance.

Plus globalement, plusieurs personnes s'attendent à ce que la décentralisation favorise une restructuration en profondeur des régions, lesquelles, dotées de nouveaux pouvoirs décisionnels et de ressources additionnelles (ou mieux ciblées), pourraient faire face aux problèmes et assurer le développement.

Aucun des intervenants ou intervenantes n'a mis en cause la nécessité d'un pouvoir central et de normes dites nationales; plusieurs ont explicitement exprimé le souhait que pouvoir central et normes nationales soient maintenus, notamment en matière de santé et d'éducation.

- Il nous apparaît important que l'État conserve ses pouvoirs de législation dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'immigration, de la défense nationale, de la culture, de la fiscalité, etc.

- Il importe que l'État québécois soit prépondérant sur l'ensemble des instances régionales; qu'il assume la responsabilité de l'atteinte des objectifs nationaux et de la redistribution des richesses entre les régions et les localités

Financement de la décentralisation

Un petit nombre de propositions traitent directement des aspects financiers de la décentralisation. Les personnes qui ont abordé la question souhaitent surtout que les «offres de pouvoirs et de services soient accompagnées des enveloppes budgétaires appropriées» de manière à ce que les instances régionales puissent accomplir leur mandat. Il s'agirait dans ce cas pour plusieurs d'un partage de l'assiette fiscale commune et non de l'instauration d'un nouveau régime fiscal ou d'une fiscalité régionale autonome, une hypothèse suggérée par quelques intervenants. Plusieurs souhaitent que ce partage soit fait en prenant en considération la nécessité d'une certaine péréquation à l'échelle du Québec. Certains ont suggéré que les taxes scolaires puissent être perçues par les municipalités, mais dans une perspective d'efficacité administrative sans plus.

- Les pouvoirs de taxation ne sont pas pour les régions qui n'ont pas les mêmes bassins de population. Il faut redistribuer l'argent de l'État et non pas le morceler
- La politique économique globale devrait rester la prérogative de Québec

Représentation politique des régions auprès du Gouvernement et représentation de la population au sein des instances décentralisées

Plusieurs propositions visent à assurer une meilleure représentation des régions au sein de l'appareil politique central. On suggère notamment :

- d'instituer un Sénat élu, égal et efficace comme outil législatif qui permettrait aux régions de faire valoir les intérêts territoriaux du pays au niveau législatif
- d'accorder plus de pouvoirs aux députés régionaux
- de faire des députés, des députés-préfets ou des députés de MRC

Un grand nombre de propositions relatives à la décentralisation traitent de la représentation de la population au sein des instances décentralisées. La plupart des intervenantes ou intervenants insistent sur la nécessité de confier le pouvoir administratif et politique régional à des personnes élues et en conséquence imputables. Plusieurs ont mentionné la nécessité d'élire le préfet de chaque MRC au suffrage universel. Mais d'autres souhaitent l'ouverture des instances politiques régionales à certains groupes sociaux : aux travailleurs et travailleuses et, selon plusieurs personnes, aux femmes encore assez peu présentes sur les scènes publiques locales et régionales où elles devraient obtenir une «représentation féminine équitable, notamment au CRD...».

Décentralisation et souveraineté

La plupart des intervenantes et intervenants qui ont explicitement traité des liens entre la souveraineté et la décentralisation se disent d'avis que la souveraineté, en donnant au Québec le plein contrôle de toutes ses lois et ses impôts, ou encore en permettant l'élimination des chevauchements et des incohérences administratives, permettra de mieux soutenir le développement régional, *a fortiori* dans un contexte

de décentralisation des pouvoirs et des ressources. Quelques personnes, au contraire, ont suggéré que la décentralisation puisse se faire sans que le Québec ne devienne souverain. Pour quelques-uns, peu importe le résultat du référendum, il faudra décentraliser.

Même si cet aspect n'a pas été beaucoup traité, quelques propositions ont cependant été formulées relativement aux engagements du Gouvernement du Québec envers les régions, advenant la souveraineté du Québec. On a notamment suggéré :

- d'intégrer à l'Avant-projet de loi certains engagements précis envers les régions, engagements que le Gouvernement devra respecter advenant la souveraineté
- de lier le projet de la souveraineté à un redéploiement des ressources de l'État dans les régions, et de faire en sorte que le peuple connaisse à l'avance l'organisation du nouvel État souverain

Certains participants souhaitent que ce soit l'objectif (ou la mission) du développement régional, et non l'existence d'instances ou d'obligations à leur égard, qui soit plutôt enchâssé dans la constitution «afin d'éviter que le développement régional ne se fasse que dans les grands centres», ajoutait un intervenant. Un organisme souhaite que le principe de la décentralisation et du transfert de ressources fiscales et financières fasse partie de la déclaration de souveraineté sans pour autant que les modalités de la décentralisation ne soient consignées dans la constitution. On suggère ici l'adoption d'une loi plus facilement modifiable, notamment pour tenir compte des avis de la population qui devrait pouvoir conserver l'initiative de débattre démocratiquement de la pertinence de ses structures, et conserver la capacité de les modifier au besoin.

En conclusion, notons que de nombreux intervenants et intervenantes du Bas-Saint-Laurent ont indiqué à la Commission que selon eux les discussions entourant la décentralisation, les instances et les ressources devaient se poursuivre avant tout changement majeur; ces discussions devraient en outre impliquer démocratiquement toute la population. Certains individus et organismes suggèrent la tenue de débats publics en région, avant toute rencontre nationale sur le sujet.

- Tout consensus sur les pouvoirs délégués suppose de nombreuses discussions
- Le modèle d'application d'une véritable décentralisation reste à définir et à éprouver
- Le processus de décentralisation des pouvoirs devra impliquer une discussion et une véritable négociation entre le gouvernement et les principaux partenaires, dont les instances régionales et locales
- Quelle serait cette instance? La question demeure entière et elle mérite qu'on y réfléchisse collectivement, puisque, actuellement, aucune structure ne pourrait assumer ce mandat adéquatement

Mais redoutant que la discussion n'exclue une partie de la population qu'ils estiment concernée par la question, notamment les organismes communautaires, plusieurs intervenants et intervenantes recommandent la tenue, (certains en région d'abord) de ce que certains ont nommé des assises ou états généraux de la décentralisation.

- Recommander au Gouvernement de tenir des assises régionales préalables à tout débat national sur la décentralisation et de les faire en concertation avec l'ensemble des partenaires.

1.1.2 Souveraineté (article 1) (277 interventions)

«Puisque le Québec n'a plus d'autre vocation que la souveraineté, est-il nécessaire de dire et de redire que ladite souveraineté n'est pas une question de parti mais de patrie»
Intervenante, Audience de Rivière-du-Loup

«...C'est avec le coeur que nos aïeux ont formé le moule, c'est avec le coeur que nous allons faire fonctionner ce nouveau pays. Bien sûr, nous aurons besoin de notre raison, mais notre coeur sera au-dessus»
Intervenant, intervention écrite

«Je «risque» que la souveraineté fasse en sorte que les décisions politiques se prennent plus rapidement et que l'État soit plus efficace. Je «risque» de me sortir d'une structure politique (le Canada) au bord de la faillite»
Intervenant, intervention écrite

«Prouvez-moi que je ne serai pas plus pauvre après un an que maintenant»
Intervenante, intervention écrite

Si l'article 1 sur la souveraineté n'a pratiquement pas fait l'objet de propositions d'amendement explicites, la question de la souveraineté demeure toutefois et de loin, avec celle de la décentralisation, la plus commentée parmi toutes celles proposées dans l'avant-projet de loi. On notera également que seulement quelques questions ont été directement formulées sur la souveraineté. Phénomène qui s'explique, étant donné que l'avant-projet circonscrit plusieurs éléments rattachés à la souveraineté qui ont, dans certains cas, soulevés des questions de la part des intervenantes et intervenants du Bas-Saint-Laurent.

A. Les commentaires et les questions

Les principaux commentaires formulés peuvent être regroupés en plusieurs grandes catégories : des réflexions sur la signification même de la souveraineté; d'autres concernant sa nécessité ou les raisons pour le Québec de vouloir accéder au statut d'État souverain; d'autres enfin sur les objectifs que la souveraineté permettrait de poursuivre, thème qui rejoint aux yeux de plusieurs celui du «projet de société». On notera que plusieurs intervenantes et intervenants ont accompagné leurs commentaires sur la souveraineté de réflexions à caractère historique portant tantôt sur l'histoire politique et constitutionnelle du Québec des trente dernières années, tantôt sur l'histoire sociale et politique du Québec depuis le milieu du 17^e siècle. Quelques tableaux chronologiques ont été joints à certains mémoires soumis.

La signification de la souveraineté :

Plusieurs intervenantes et intervenants ont tenu à exprimer dans leurs mots ce que représente pour eux la souveraineté. Pour plusieurs, elle est d'abord inscrite dans la capacité d'auto-identification des humains formant ainsi des peuples distincts.

- La souveraineté est liée à l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes
- La souveraineté est un processus de détermination d'un devenir collectif visant la responsabilisation du peuple québécois
- Dans un groupe humain, si les liens qui unissent les personnes sont à la base de rapport de forces, nous avons affaire à une société; par contre, si les liens qui unissent les gens entre eux sont fondés sur la coopération, l'amitié et le respect, nous avons affaire à un peuple
- L'accession à la souveraineté du Québec est d'abord et avant tout un moment unique dans notre histoire pour affirmer le pouvoir du citoyen sur le pouvoir de l'État
- C'est le peuple qui est souverain
- «La vraie bataille de l'indépendance se situe dans l'accès à notre propre imaginaire tant sur le plan individuel que collectif»

D'autres insistent sur les aspects constitutionnels, juridiques et politiques de la souveraineté.

- Il faut en premier lieu la souveraineté juridique pour négocier d'égal à égal
- Il faut la souveraineté pour s'entendre avec les pays étrangers, dont le Canada, pour faire toutes nos lois (fini le dédoublement!), percevoir tous les impôts, assainir les finances publiques et vivre selon nos moyens
- La souveraineté soutient la reconnaissance du concept des deux nations
- Il faut la souveraineté pour être propriétaires de tous nos droits, de tous nos pouvoirs et de tous nos moyens; jusqu'ici nous étions traités comme des locataires par la majorité anglophone du pays

La nécessité de la souveraineté :

- Le Québec, constitutionnellement, ne fait pas partie du Canada depuis 1982
- L'autonomie nationale est nécessaire pour obtenir la maîtrise des pouvoirs politiques
- Avec Charlottetown, pas d'ouverture à donner un statut au Québec accompagné d'une nouvelle répartition des pouvoirs de la part de la mentalité canadienne-anglaise
- Il faut en finir avec cet interminable débat constitutionnel (urgence de la souveraineté)
- La souveraineté permettrait de sortir d'une structure politique (Canada) au bord de la faillite
- Un État souverain doit être capable de donner à sa population la stabilité nécessaire à l'organisation sociale. Le Canada actuel ne permet plus cette stabilité
- C'est une obligation morale de faire la souveraineté, car cette question mobilise trop d'énergies qui pourraient être utilisées pour les besoins pressants : chômage, dette, formation de la main-d'oeuvre, développement régional
- C'est un devoir de construire son propre pays; c'est la base de la démocratie
- Des gens sont prêts à mourir pour leur indépendance, et nous, nous la laisserions aller pour d'hypothétiques raisons économiques?
- La réaction d'un État souverain : c'est l'unique possibilité de pouvoir repenser nous-mêmes nos valeurs, nos institutions et notre futur
- C'est une impossibilité pour le Québec, en tant que province, de protéger l'héritage québécois
- La seule vocation du Québec, c'est la souveraineté
- Le Québec a le droit légitime d'exister
- Il faut réaliser enfin notre projet de société
- Je veux construire le pays à laisser à mes enfants, à mes petits enfants
- Je veux ce pays pour Gérald Godin, Doris Lussier, Félix Leclerc et René Lévesque

Les objectifs de la souveraineté :

- La souveraineté n'est pas une fin en soi : c'est un moyen pour atteindre quelque chose de mieux
- La souveraineté n'est pas un but, mais un moyen pour améliorer la situation, pour maintenir la qualité de la vie
- La souveraineté est un outil de développement économique, politique et social
- La récupération de nos taxes et impôts permettra à Québec d'agir rapidement et donner les orientations nécessaires aux plans politique et économique pour relancer le développement du Québec
- La souveraineté permet de se développer et de s'améliorer
- La souveraineté mettra fin aux dédoublements administratifs coûteux
- Je dis oui à récolter et à gérer seuls nos impôts
- Avec un seul gouvernement, les décisions seront plus rapides
- La souveraineté permettra de favoriser la recherche
- La souveraineté permet de garantir notre survie et l'épanouissement de notre culture
- Nous devons essayer de bâtir un pays plus identique à sa définition culturelle (Canada, pays trop grand)
- La culture donne la sagesse, oriente les choix, donne un projet à la mesure d'une civilisation, d'une nation; le Québec : notre pays
- La souveraineté va permettre au Québec de contribuer pleinement, selon ses valeurs, à l'édification du monde en train de naître sous ses yeux
- La souveraineté va permettre un nouveau pacte social entre le Québec et le Canada
- Il faut assujettir à la récupération de la pleine maîtrise des impôts une réforme en profondeur de la fiscalité sur la base des valeurs d'égalité, d'équité et de solidarité sociale
- La souveraineté va permettre la protection de l'intégrité territoriale du Québec tout en stimulant l'épanouissement de notre culture française; elle va préserver, dans la tolérance et l'ouverture d'esprit, l'héritage moral de notre peuple

On notera que l'expression directe d'un point de vue, favorable ou non à la souveraineté du Québec, est demeurée limitée. Certains organismes, dont la plupart des organismes syndicaux, se sont déclarés en faveur de l'accession du Québec à la souveraineté politique, mais la majorité se sont abstenus de prendre position. La majorité des individus qui se sont exprimés par écrits ou lors des forums sur le sujet se sont quant à eux déclarés favorables à la souveraineté du Québec. Le petit nombre de personnes qui se sont déclarées défavorables ont surtout mis en cause la capacité d'un Québec souverain, notamment à cause de sa taille, à prospérer sur le plan économique ou à maintenir les acquis à ce niveau. Quelques personnes évoquent la perte possible d'emplois ou la disparition de programmes assumés par le gouvernement fédéral. Certains suggèrent qu'il est «peu réaliste de vouloir se dissocier» dans un monde d'intercommunication accélérée, ou de vouloir se dissocier pour s'associer économiquement tout de suite après, indisposant de la sorte les Canadiens et les Canadiennes. Quelques-uns mettent en doute la possibilité de parvenir à un accord négocié entre un Québec séparé et le reste du Canada, ce qui selon eux risquerait de marginaliser le Québec. Quelques-uns redoutent qu'après l'accession du Québec à la souveraineté, tout soit à négocier avec le Canada «même les privilèges que le Québec possède à l'intérieur du Canada». «Quiconque émet des doutes quant à la viabilité financière d'un Québec séparé se fait qualifier de terroriste économique», a soutenu un intervenant pour qui cette viabilité n'est pas démontrée. Un autre ajoute : «la preuve économique de la souveraineté n'a pas été fournie et il ne semble pas qu'on veuille la soumettre».

Mais sur ces questions plusieurs intervenants favorables à la souveraineté affirment pour leur part qu'on «ne fait pas un pays juste pour l'économie» ou que le Québec doit au plus tôt se retirer d'un Canada en pleine déroute financière. Un intervenant favorable soutient : «parlementer avec le fédéral et les autres provinces? Non, l'enfant doit quitter la maison un jour... et encore plus s'il doit payer les dettes de son père». Cette réflexion d'un participant rejoint la plupart des questions, peu nombreuses, explicitement formulées à propos de la souveraineté, soit :

- Quels sont les avantages et désavantages de la souveraineté pour les contribuables québécois?
- Quels sont coûts de la souveraineté?
- Prouvez qu'avec la souveraineté on ne s'appauvrira pas?
- Qu'est-ce qu'on a à nous offrir pour vivre décemment?
- Est-ce que les autres provinces nous laisseront partir?

Sur l'accession du Québec à la souveraineté politique, les intervenantes et intervenants de la Commission du Bas-Saint-Laurent ne se sont pas beaucoup exprimés directement, cette question ayant été souvent abordée via des réflexions sur l'Avant-projet de loi, ou sur la question référendaire, réflexions qui sont quantitativement importantes. Un intervenant affirme que nous ne pouvons contrer une illégalité (rapatriement unilatéral de la constitution) par une autre illégalité (se retirer de la constitution canadienne), et qu'il serait souhaitable, même si le droit international permet les démarches de souveraineté, de tenter de «régler ça chez nous».

B. Les propositions

On ne relève qu'un petit nombre de propositions explicites concernant l'article 1. Certaines personnes ont suggéré d'y ajouter des valeurs fondamentales que d'autres ont souhaité consigner dans le préambule. Quelques personnes souhaitent voir ajouter, dans l'article 1, la référence à l'association économique, plutôt que d'en faire un article séparé. Quelques autres voudraient que l'on indique que c'est par la volonté populaire exprimée que le Québec est ou devient un État souverain. D'autres disent souhaiter que l'on informe les gens de l'extérieur du Québec des raisons pour lesquelles on veut la souveraineté.

1.1.3 Préambule (216 interventions)

«Dans notre mémoire, nous proposons huit éléments à inclure dans le préambule; nous aimerions que le préambule soit articulé dans un beau texte»
Organisme, Audience de Rimouski, février 1995

«On ne s'est pas arrêté à la page blanche...»
Chambre de commerce de Rimouski, Audience de Rimouski, février 1995

Si tous les organismes et toutes les personnes qui ont participé aux travaux de la Commission ne se sont pas prononcés sur le préambule, une majorité l'a fait et les propositions sur le préambule sont quantitativement très importantes.

La référence au préambule doit toutefois être analysée en tenant compte du fait que pour certains intervenants, le préambule tiendrait lieu de déclaration de la souveraineté, tandis que pour d'autres, il s'agit d'envisager le contenu du préambule de la future constitution du Québec. Pour d'autres enfin, la référence à la «page blanche» traduit le souhait de voir le Québec reconnaître l'importance de certaines valeurs susceptibles d'orienter les prises de décisions collectives ou la rédaction des grandes lois fondamentales, y compris la constitution.

A. Les commentaires et les questions

Les interventions soumises concernant le préambule ayant pris la plupart du temps la forme de propositions, les questions et commentaires sont peu nombreux. Plusieurs intervenantes et intervenants, des individus, des organismes ont cependant souligné que le discours public était selon eux trop axé sur des valeurs économiques, au détriment des préoccupations sociales, communautaires ou culturelles.

B. Les propositions

Un petit nombre d'intervenants ou intervenants ont soumis des propositions de texte complet pour le libellé du préambule. Plusieurs ont suggéré d'introduire certains mots ou de courtes phrases se rapportant à des sujets précis :

- Faire apparaître le mot «patrie» dans le préambule
- Ajouter : «En peuple souverain et responsable, nous veillons à acquérir la reconnaissance et le respect de nos attributs distincts en Amérique»
- Ajouter la notion de trésor vivant, parler du vivant
- Ajouter une phrase d'hommage à la ténacité des Canadiens français (tirée de Gilles Vigneault ou de Félix Leclerc ou encore Georges d'Or)
- «Assurer du travail à chacun des membres de cette société fait forcément partie de sa mission initiale puisqu'il s'agit d'une condition essentielle à l'estime et au respect de soi-même»
- Débuter par l'affirmation non équivoque : «la population du Québec constitue un véritable peuple»
- Ajouter : «Québec : reflet de sa propre valeur culturelle»
- Il est essentiel de référer aux Québécois et d'en faire une pratique généralisée
- Inscrire : «Le droit au développement économique, social, culturel et politique est un droit inaliénable de la personne. L'être humain est au coeur du développement, il doit

en être le participant et le bénéficiaire, il assume individuellement la responsabilité de son épanouissement et du respect de sa dignité»

- Rédiger un texte où l'on se réfère dans un premier temps à notre histoire : descendants de pionniers européens venus construire un pays parmi des nations

De nombreux intervenants et intervenantes ont recommandé l'inscription de certaines valeurs dans le préambule, notamment :

- l'égalité des sexes et l'équité (salariale)
- la tolérance et l'ouverture (ouverts aux touristes étrangers et aux immigrants)
- la démocratie et la justice
- la lutte contre la pauvreté (priorité nationale permanente), pour la réduction des écarts entre riches et pauvres
- la reconnaissance de l'importance de la culture scientifique
- la reconnaissance du fait que le Québec est une société fondée sur un mélange des cultures
- la reconnaissance du fait que l'être humain est au cœur du développement
- la protection de l'environnement (élaboration d'un plan global concernant la forêt, la dépollution du St-Laurent) (responsabilité totale des entreprises concernant la protection de l'environnement); la protection du territoire vierge afin d'assurer un héritage, l'égalité d'accès au territoire faunique
- le respect de la diversité culturelle («grosse famille multi-ethnique», la volonté de vivre en harmonie avec les autochtones, anglophones et allophones : société pluraliste; la reconnaissance des minorités, le respect de l'égalité entre les ethnies : les droits individuels et collectifs
- l'affirmation du caractère laïque de la société
- le respect des autres, de leurs biens
- le respect de la vie, la place à l'être humain
- la collaboration au niveau international dans les projets et les causes qui intègrent nos valeurs
- la préservation des ressources naturelles : contribuer à l'essor mondial tout en favorisant le bien-être écologique, le développement durable
- la protection de la population contre le chantage des entreprises
- la primauté aux jeunes, à l'éducation, à la culture par rapport aux aspects économiques
- la protection des enfants
- la solidarité, la coopération
- l'importance de l'esprit communautaire
- l'importance de la santé et du bien être de la personne humaine
- la reconnaissance du fleuve Saint-Laurent comme une des réalités (valeur) fondatrices du Québec

Plusieurs intervenantes et intervenants souhaitent que l'on fasse référence à la culture ou à la langue française dans le préambule, notamment :

- la volonté de conserver et d'enrichir notre identité culturelle propre
- les traditions d'expression française, d'autonomie et d'hospitalité (protéger la culture française)
- la protection du français (français seule langue officielle)
- la reconnaissance de la culture, fondement essentiel de la société québécoise
- la reconnaissance du français comme langue commune

Par ailleurs, plusieurs intervenantes et intervenants ont recommandé l'inscription de certains droits dans le préambule, notamment :

- le droit à la vie : de la conception jusqu'à la mort
- le droit à une vie familiale (soutien à la vie familiale) (valoriser la famille)
- le droit au travail (à la dignité qu'il procure)

- le droit à la syndicalisation
- le droit d'association et de libre négociation pour les travailleurs
- le droit à la santé
- le droit au respect
- le droit à un gouvernement honnête
- le droit à l'éducation
- le prépondérance du droit à la liberté
- la justice et la liberté
- le droit à la liberté d'expression et d'opinion
- le droit pour les personnes handicapées (au travail, au soutien de l'État dans le développement des entreprises adaptées) à la reconnaissance de la personne handicapée comme citoyenne à part entière
- le droit au développement économique, social, culturel et politique
- le droit des communautés locales et régionales de s'épanouir sur leur territoire

Plusieurs personnes ont proposé d'inscrire dans le préambule certaines caractéristiques des institutions politiques ou des structures sociales d'un futur Québec souverain. Plusieurs expriment le souhait de retrouver une référence au peuple québécois et à sa souveraineté (souveraineté du peuple québécois) ou même à la «volonté générale» (du peuple québécois, distinguée de celle de l'État québécois) dans les textes fondamentaux. Voici quelques propositions :

- Définir clairement le *peuple* québécois dont les caractéristiques sont :
 - la francité, les institutions françaises-québécoises, le mode de vie, la culture
- instaurer une république présidentielle avec un droit de veto du président sur les seules lois et mesures administratives ne relevant pas de la *volonté générale*
- affirmer l'importance des créateurs dans la définition du pays

Plusieurs recommandent l'inscription dans le préambule de la Constitution de certains engagements de l'État, notamment envers les régions. Dans certains cas, c'est pour renforcer ces engagements, dans d'autres cas pour éviter leur enclassement dans le corps même de la constitution, enclassement qui selon certains pourrait être prématuré ou source de rigidité. Parmi ces engagements, certains ont proposé d'inscrire au préambule :

- la décentralisation des pouvoirs, la prise de décision dans les régions
- la référence à la structure régionale pour mieux répondre aux besoins des gens
- la reconnaissance du droit des régions de gérer leurs ressources naturelles
- la priorité au travail; valoriser «l'employabilité»
- la référence à l'importance de certains secteurs, dont l'agriculture

Soulignons que si quelques intervenants ou intervenantes ont recommandé l'inscription au préambule de certains engagements très spécifiques de l'État qui leur étaient chers, la vaste majorité des intervenantes et intervenants qui très nombreux se sont prononcés sur la question, ont surtout tenté d'indiquer les éléments fondamentaux qui devraient guider et soutenir la construction de la société québécoise. Il s'agit souvent d'orientations estimées *éthiques* fondamentales et de certains grands objectifs collectifs à poursuivre, ou ce que plusieurs personnes ont explicitement désigné comme étant le *projet de société*. Suivant ces indications, le contenu du préambule réitérerait l'engagement des Québécoises et des Québécois envers les grands principes démocratiques inscrits aux Déclarations des droits depuis quelques siècles : liberté, égalité, fraternité ou solidarité, justice, tout en les complétant de nouvelles valeurs et de nouveaux

engagements. Seul quelques personnes ont fait directement référence, comme c'est le cas dans le préambule de la déclaration d'indépendance américaine (1776)² aux motifs qui auraient conduit ou soutiendraient la volonté du peuple québécois à exprimer sa souveraineté ou à vouloir transformer son statut politique. Ces motifs ou ces raisons pour le Québec de rechercher un nouveau statut sont abordés par de nombreux intervenants et intervenantes lorsqu'ils traitent de la souveraineté, objet central de l'article 1 de l'Avant-projet de loi.

1.1.4 Avant-projet de loi (156 interventions)

L'Avant-projet de loi, pris globalement, a fait l'objet de nombreux commentaires et propositions.

A. Les commentaires

Plusieurs intervenantes et intervenants se sont dits étonnés ou même déçus de ne pas retrouver sous l'un ou l'autre des articles de l'Avant-projet de loi la référence à certaines dimensions ou secteurs qu'ils considèrent vitaux :

- Où se situe la culture dans l'avant-projet? Un pays sans culture n'est pas un pays!
- Surprise et déception de ne retrouver aucune mention à l'Éducation dans l'Avant-projet de loi; c'est pourtant une valeur sociale fondamentale (aucune référence aux rôles prépondérants de l'éducation et des sciences)

D'autres se disent d'avis que l'Avant-projet de loi se résume trop dans sa forme actuelle à une énumération d'ententes économiques et politiques à conclure. Selon certains, le contenu du projet de loi serait moins important qu'une bonne compréhension possible de ses conséquences et implications prévisibles. Pour d'autres, il est estimé surprenant ou «incongru» d'adopter sous forme de texte de loi certaines ententes avec le Canada avant qu'elles ne soient négociées. Plusieurs personnes désirent obtenir des informations ou des commentaires sur le projet, propos autres que ceux des politiciens et politiciennes. Ceci, pour avoir une vision «aussi objective que possible» des difficultés qui pourraient se présenter et «surtout des conséquences en découlant». De nombreux intervenants et intervenantes affirment explicitement la nécessité de ne pas dissocier toute démarche d'accession du Québec à la souveraineté d'un *projet de société*.

B. Les propositions

Deux ordres de propositions ont surtout été formulées par plusieurs intervenants.

Un premier ordre, le plus fréquent et sous diverses formes d'énoncés, souhaite que les Québécoises et Québécois soient davantage informés des principaux aspects et des implications de la souveraineté et au besoin consultés sur les orientations à prendre dans certains dossiers :

² On peut lire dans le Préambule de la *Déclaration d'indépendance américaine*: «Lorsqu'au cours des événements humains, un peuple se voit dans la nécessité de rompre les liens politiques qui l'unissent à un autre, et de prendre parmi les puissances de la terre le rang d'indépendance et d'égalité, un juste respect de l'opinion des hommes exige qu'il déclare les causes qui l'ont porté à cette séparation».

- Diffuser de l'information objective, autre que celle de la politique; suggestion : les ressources universitaires et celles des Cégeps
- Permettre aux gens des régions de s'exprimer dans des rassemblements publics
- Faire des études sur la faisabilité de la souveraineté et soumettre les résultats vulgarisés à la population
- Élargir les choix proposés par le gouvernement dans l'avant-projet pour permettre au citoyen de s'exprimer sur différentes options permettant d'atteindre les objectifs

Le second ordre de propositions rassemble les suggestions faites par plusieurs personnes de modifier la structure de l'Avant-projet de loi :

- La proclamation apparaissant à l'article 1 de l'Avant-projet devrait être séparée du reste du texte
- Le projet de loi soumis, à l'exclusion de l'article 1, pourrait être l'énonciation du projet de société de l'État souverain incluant la volonté d'aller négocier les articles 2 à 16
- Les articles 2 à 16 devraient être énoncés comme étant des objectifs et/ou une vision, plutôt que comme un résultat potentiel

Seul un petit nombre de personnes ont exprimé le souhait d'ajouter des articles à l'Avant-projet. Il s'agit le plus souvent de valeurs, de droits ou de garanties que d'autres intervenants ou intervenantes ont généralement souhaité quant à eux inscrire dans le préambule ou dans la future Constitution (article 3).

1.1.5 Question référendaire (article 17) (115 interventions)

«Quant à la question référendaire, je crois qu'on ne pouvait pas être plus clair et précis»
Intervenant, intervention écrite

«La question serait plus claire si on disait «souveraineté» avec une association économique»
Intervenant, intervention écrite

«La question ne nous plaît pas, car elle est trop fermée. On aimerait une question qui en dit un peu plus»
Chambre de Commerce de Rimouski, Audience de Rimouski

«Voici ma question : «Êtes-vous d'accord pour que le Québec devienne juridiquement souverain, pour qu'il puisse négocier d'égal à égal une union économique et politique avec le Canada?»
Intervenante, intervention écrite

«Le terme stratégie (référendaire) signifie que nous allons procéder de façon à gagner le référendum, et non pas en donnant toutes les informations nécessaires pour permettre aux votants de faire un choix éclairé».
Association générale des étudiants, Collège de Matane, Audiences de Matane

L'article 17, prévoyant notamment une consultation populaire sur le projet de loi, après son adoption par l'Assemblée nationale, a fait l'objet de nombreux commentaires et propositions.

A. Les commentaires

La plupart des intervenantes et intervenants qui, nombreux, se sont exprimés sur le sujet ont dit souhaiter une question claire dont le résultat sera susceptible de «placer le Québec en position de force». Pour plusieurs personnes, la formulation de la question est très importante.

- Il est essentiel d'avoir une question dont le résultat placera le Québec en position de force
- La formulation de la question doit amener un «oui»
- Il faut la souplesse nécessaire pour obtenir un consensus suffisant
- Il faut la souveraineté d'abord, pour ensuite choisir la formation politique la plus appropriée
- Au premier référendum, on avait demandé un non qui voulait dire un oui; il nous faut faire attention à ne plus reproduire les mêmes tromperies
- Si on dit oui à une question dénuée de toute confusion, le Québec sera reconnu

Les avis exprimés sur l'actuelle question («Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec? Oui ou Non?») demeurent partagés. Pour certains la question est claire. Mais quelques-uns ajoutent qu'il faut «la lire» à la fin du projet de loi, une démarche qui n'est pas nécessairement bien saisie par tout le monde. Ceux qui s'y montrent défavorables l'estiment parfois trop «fermée» : elle «n'en dit pas assez sur les options». Sur ces derniers aspects, les avis sont par ailleurs partagés. Certains souhaitent que l'on présente diverses options (constitutionnelles) à la population, ou encore qu'on l'invite à se prononcer (généralement en référence aux articles du projet de loi) sur plusieurs volets de son avenir politique et constitutionnel. D'autres se montrent défavorables à «tout ajout d'options». On ne précise pas toujours si on souhaite que ces choix soient contenus dans une seule ou plusieurs questions ou encore si le vote doit consister à indiquer un choix d'option ou à répondre par oui ou par non à une question posée. On a aussi suggéré la tenue d'un référendum «à deux tours», le premier tour permettant l'élimination des options qui recueillent le moins de voix.

B. Les propositions

Pour plusieurs personnes, la formulation de la question est très importante; il faudrait selon plusieurs proposer une question en mesure de rallier les Québécoises et Québécois autour d'une démarche qui susciterait un consensus nécessaire au changement. Voici quelques propositions :

- Rédiger une question à trois volets, dont un volet porterait sur le statu quo
- Rédiger une série de réponses en cinq options pour chacun des 17 articles de l'Avant-projet de loi
- Ajouter une question subsidiaire afin d'afficher la volonté de modifier la situation actuelle du fédéralisme
- Poser une question à plusieurs choix et y inclure les éléments les plus importants de l'Avant-projet
- Faire porter la question sur une définition très large des pouvoirs requis pour notre développement
- Faire porter la question sur une nouvelle union Québec/Canada
- Rédiger une question claire, précise et courte : Êtes-vous pour ou contre la séparation du Québec d'avec le reste du Canada? Oui ou non?

- Demander : Êtes-vous en faveur que le Québec soit un pays souverain, démocratique et neutre?
- Demander : Êtes-vous en faveur que le Québec se sépare pour former un pays indépendant?
- Reporter la question de l'article 17 à l'article 2 de l'Avant-projet de loi
- Demander : Voulez-vous que le Québec devienne une république indépendante?
- Ne faire porter la question que sur l'article 1
- Prévoir une deuxième question vu la possibilité pour les citoyens d'affirmer, subsidiairement, leur volonté de voir le gouvernement du Québec revendiquer des changements (respect des juridictions exclusives, contrer les doubles paliers d'un même service gouvernemental et obtenir certaines juridictions supplémentaires)
- Poser une question à deux volets: Sommes-nous vraiment un peuple du Québec? Si oui, est-il pas normal qu'il s'octroie l'indépendance?
- Poser une question à un volet : voulons-nous la souveraineté-association avec les autochtones
- Poser une question à deux volets dont un sur le fédéralisme actuel, et l'autre, sur l'accession à la souveraineté telle que stipulée dans l'Avant-projet de loi
- Reformuler la question avec deux ou trois options obligeant à choisir entre des solutions avantageuses pour le Québec (y compris le statu quo) avec des délais fixés et connus. En cas d'échec, la loi sur la souveraineté s'appliquerait. Fixer un an pour des négociations avec le Canada
- Demander : Êtes-vous d'accord pour que la constitution canadienne soit modifiée dans les 400 jours qui suivent afin qu'une véritable confédération comprenant le Canada et le Québec, soit créée?
- Demander : Êtes-vous d'accord pour que le Québec devienne juridiquement souverain pour qu'il puisse négocier d'égal à égal une union économique et politique avec le Canada?
- Demander : Êtes-vous en faveur du retrait complet et immédiat du gouvernement fédéral, avec compensation financière, des champs de juridiction déjà attribués aux provinces? Oui ou non
- La question posée est acceptable, mais elle pourrait aussi être une question comportant le choix entre l'Avant-projet de loi et le statu quo

Des avis partagés donc. Une certaine ambiguïté autour des termes décrivant les constituants de la question référendaire : volets, options, question, réponse. Peu de personnes ont évoqué la Loi sur la consultation populaire (L.R.Q., c. C-64.1), ce qu'elle permet ou non quant au libellé d'une question.

1.1.6 Nouvelle Constitution (article 3) (92 interventions)

Très peu de commentaires et de questions ont été formulés sur la nouvelle Constitution, mais plusieurs propositions ont été faites, dont deux qui ont été formulées par un bon nombre de personnes et d'organismes.

La première concerne les modalités d'élaboration et de rédaction de la nouvelle Constitution. Plusieurs souhaitent qu'elle soit l'oeuvre d'une assemblée spécialement constituée (Constituante élue, États-Généraux, Convention constitutionnelle) et représentative de la population. Voici des propositions en ce sens :

- Rédaction de la Constitution par un groupe comprenant un nombre égal d'hommes et de femmes (ou représentation équitable de femmes); féminiser le texte, inclure les termes «citoyens, citoyennes» partout où c'est nécessaire

- Création d'une assemblée constituante élue et représentative, responsable de l'élaboration d'un projet de Constitution (élire une convention constitutionnelle au suffrage universel chargée de rédiger la Constitution)
- Convocation d'États généraux représentatifs de la population dans son ensemble
- Élaboration d'une définition claire de la démocratie avec enchâssement dans la Constitution du principe posant que c'est le peuple qui est souverain et personne d'autre, que c'est au peuple à rédiger la Constitution et toutes les conséquences que cela comporte

La seconde concerne les modalités d'adoption de la nouvelle Constitution. Plusieurs souhaitent «une vaste consultation précédant l'adoption»; d'autres recommandent de soumettre le projet à une consultation populaire (référendum).

Des intervenantes et intervenants ont ici également indiqué des valeurs qu'ils souhaitaient voir inscrites dans la nouvelle Constitution, notamment :

- La tolérance, l'acceptation des différentes mœurs et coutumes, le respect des cultures, des philosophies, des pratiques sexuelles ou autres facettes personnelles pour autant que les comportements associés aux valeurs n'entravent ni la sécurité ni la liberté d'autrui
- La laïcité des institutions québécoises
- L'importance de la famille
- Les enfants comme valeur de société

1.1.7 Nations autochtones (article 3) (79 interventions)

A. Les commentaires

Plusieurs se disent en accord avec la proposition de reconnaître aux nations autochtones le droit de se gouverner sur des terres leur appartenant en propre, tel que le stipule l'article 3 de l'Avant-projet de loi.

- Oui les peuples autochtones ont le droit de pouvoir se gouverner
- Droit des autochtones à s'auto-gouverner : d'accord

Toutefois d'autres expriment des inquiétudes :

- Respecter les autochtones en les laissant vivre à leur façon, se gouverner jusqu'à un certain point...
- Sommes en désaccord avec les conditions offertes aux autochtones comparativement à celles faites aux autres Québécois
- Sommes tous des immigrants. Aurait-on idée de baser les droits des personnes sur leur ancienneté à l'intérieur d'une frontière?
- Des québécois pauvres pourraient combler des besoins alimentaires par la chasse et la pêche, tout comme les autochtones peuvent le faire
- Aucune commune mesure entre les revendications des autochtones (territoriales, monétaires, exemptions de lois, réclamations) et la réparation des torts historiques qui n'en finit plus

B. Les questions

Des intervenants s'interrogent sur les rapports entre le Québec et les nations autochtones :

- Comment faire en sorte que les autochtones deviennent des citoyens à part entière?
- Quand est-ce que la ronde des cadeaux (comme concession de territoire, utilisation de la forêt, la faune, la convention de la Baie-James) aux autochtones va cesser?
- Quelle serait la place des autochtones dans un Québec souverain?

C. Les propositions

Plusieurs propositions ont été émises concernant la négociation avec les nations autochtones, ou diverses questions relatives à la langue, à l'organisation du territoire, à la citoyenneté, au pouvoir notamment :

- Négocier les accords avec les autochtones avant le référendum pour rassurer les gens
- Créer une table, après la souveraineté, pour discuter avec les autochtones, de nation à nation
- On devrait exiger des autochtones l'utilisation du français, et non de l'anglais
- Suivre l'exemple des États-Unis : abolir les reliquats des réserves
- Accorder les mêmes droits et redevances qu'aux autres citoyens (mêmes avantages, mêmes privilèges, mêmes obligations que tout citoyen québécois)
- Ne payer que pour des services autres que ceux requis par le mode de vie revendiqué
- Exiger des autochtones le partage du paiement de la dette
- Refuser tout traitement de faveur aux autochtones concernant la gestion de la faune
- Offrir aux autochtones les outils pour qu'ils gèrent des domaines tels le tourisme, l'écologie, la chasse et la pêche
- Autoriser les Amérindiens à posséder leurs propres institutions au même titre qu'une autre minorité et à se gouverner dans des municipalités ou MRC où ils sont majoritaires, selon les mêmes lois que tout autre citoyen
- Donner le droit d'administrer des territoires en les municipalisant, en les regroupant au sein de MRC autochtones, lorsque nécessaire

Un intervenant propose :

- Amender l'article 3, 2e paragraphe, 4e ligne de l'Avant-projet de loi : «droit de se gouverner sur des terres leur appartenant en propre, dans le respect de l'intégrité du territoire québécois et des traités convenus historiquement».

Bon nombre d'intervenants et intervenantes souhaitent que les autochtones, tout en conservant leur identité et leurs institutions, aient les mêmes droits et soient soumis aux mêmes obligations que tous les citoyens et citoyennes du Québec.

Des «citoyennes et citoyens de la Nation Malécite de Viger» ont fait part de leur position sur l'Avant-projet de loi dans un mémoire intitulé «*L'intégrité territoriale et la Souveraineté de la Nation Malécite*». «Par respect des Québécois», peut-on lire dans la lettre d'accompagnement du mémoire, «la réponse du Groupe est, au stricte maximum favorable à la souveraineté sociale, culturelle et politique des Québécois, si tel est leur désir». Le Groupe poursuit en se disant «dans l'impossibilité d'appuyer la souveraineté territoriale des Québécois sur notre territoire ancestral». Dans son mémoire le Groupe souligne notamment que la Nation Malécite est une Nation souveraine et que ses membres «...possèdent une culture maintenue par la tradition orale, une langue spécifique, une spiritualité originale, une vision de la vie et de la nature particulière...».

1.1.8 Partage des biens et des dettes (article 15) (70 interventions)

A. Les commentaires

La majorité des intervenantes et intervenants qui se sont exprimés sur la question se sont dits d'accord avec le fait qu'une fois souverain, le Québec partage une partie de la dette du gouvernement fédéral ou contribue au remboursement de la part québécoise de la dette fédérale. Plusieurs ont toutefois exprimé que la part québécoise devait être fixée «sur la base du vrai bilan» ou représenter la «part réelle» de la dette, être à la fois raisonnée et raisonnable. Quelques commentaires :

- D'accord avec le paiement d'une dette fixe, calculée au prorata du nombre de citoyens québécois
- D'accord avec le paiement de notre dette (nous sommes responsables de nos dettes)

Quelques intervenants et intervenantes font valoir qu'au moment de la Confédération, «c'est le Bas-Canada qui a payé en partie la dette du Haut-Canada même si le Bas-Canada n'avait pas de dette».

B. Les questions

Les questions portent principalement sur la négociation du partage de la dette :

- Quelle sera la part québécoise?
- Qui va trancher, s'il y a désaccord?

et sur la capacité du Québec d'assumer financièrement sa part :

- Le Québec devra-t-il et pourra-t-il emprunter?
- L'emprunt affectera-t-il la monnaie ou la réputation financière du Québec?

C. Les propositions

Des intervenants ou intervenantes suggèrent un partage de la dette «couvrant toute la durée complète du pacte fédératif» et sur la création, dès que possible, d'«obligations nationales du Québec pour aider à payer la dette».

1.1.9 Monnaie (article 6) (61 interventions)

A. Les commentaires, les questions et les propositions

L'utilisation du dollar canadien ne fait pas l'unanimité. Pour certains :

- l'ampleur des échanges commerciaux et des obligations financières entre le Québec et le Canada est tel que l'utilisation du dollar canadien serait la solution optimale

Pour d'autres, il s'agit de l'utiliser comme une monnaie de transition en attendant d'obtenir notre propre monnaie. Pour un certain nombre, il faudrait regarder ailleurs (vers l'Europe ou les États-Unis).

- Il nous faut regarder d'autres possibilités : soit les marchés européen ou américain
- Évaluer la faisabilité de disposer de notre propre devise, sinon de la devise américaine

Certains mentionnent :

- le dollar québécois
- le franc québécois
- la devise américaine
- le dollar canadien pour une période de transition ne pouvant excéder dix ans

D'autres questions sont formulées à propos du contrôle que le Québec pourra exercer :

- Quel sera notre rôle sur les fluctuations du dollar?
- Est-ce que nous serons à la merci du gouverneur de la Banque fédérale et d'un gouvernement central?
- Comment allons-nous contrôler la valeur de notre dollar?
- Quelle sera la valeur de notre fond monétaire?

Plusieurs souhaitent connaître les avantages de conserver la monnaie canadienne. Seuls quelques intervenantes ou intervenants ont abordé la question sous l'angle de l'union monétaire possible entre un Québec souverain et le Canada. Un intervenant suggère de consulter dès maintenant «des sommités en droit international pour répondre à nos interrogations sur la monnaie...».

1.1.10 Association économique (article 2) (52 interventions)

A. Les commentaires

Pour diverses raisons, (intérêt, nécessité), plusieurs intervenants et intervenants ont dit souhaiter le maintien d'une association économique entre un Québec souverain et le Canada.

- Le Québec, le Canada ont intérêt à maintenir un accord, de même que les États-Unis
- Il est important de maintenir un partenariat avantageux dans tous les cas : souveraineté ou pas
- Accord avec le libellé de l'article 2
- Des liens essentiels sont à maintenir avec les provinces maritimes, il faut une stratégie commune de conservation et de développement du saumon atlantique
- Préférer s'associer plutôt que de subir des contraintes
- Maintenir un accord garantissant la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux
- Voir à éviter les tensions sociales entre les communautés interfrontalières (Québec/Nouveau-Brunswick) qui ont l'avantage d'offrir la même langue de travail dans nos entreprises

Pour certains, cette association demeure fort incertaine :

- Ce ne sera pas automatique à la suite du référendum
- L'Europe, selon M. Parizeau, est un modèle; mais il ne mentionne pas (...) que les négociations ont débuté dans les années 1950 et que le marché commun n'a été réalisé qu'en 1992

B. Les questions

Plusieurs s'interrogent sur la possibilité non pas de maintenir, mais plutôt de parvenir à négocier ou à conclure un accord visant le maintien d'une association économique avec le Canada :

- Qu'est-ce qui laisse croire que le Fédéral voudra négocier avec nous, advenant un oui?
- Quels sont les critères, les points de référence, les garanties qui nous assurent qu'une véritable négociation pourra être initiée entre un Québec souverain, indépendant ou pas et le reste du Québec?
- Pouvez-vous nous garantir qu'on pourra signer une entente avec le reste du Canada? (interrogation sur l'association économique avec le Canada) (garanties d'un règlement rapide et sans problème avec le Canada)
- De quelle façon la libre circulation des personnes et des biens entre le Québec et ses voisins, telle qu'on la connaît présentement, pourrait être garantie?
- Rien n'est mentionné sur l'avenir des communautés limitrophes, notamment celles du nord du Nouveau-Brunswick dont dépendent les emplois de nombreux Québécois. Cette question est primordiale et soulève beaucoup d'incertitudes (tant au Québec qu'au Nouveau-Brunswick)

Quelques-uns seulement questionnent l'impact social potentiel de cette association économique :

- Une société comme le Québec qui affirmerait des valeurs d'égalité, d'équité et de solidarité sociale et qui maintiendrait une association économique avec le Canada, pourrait-elle s'imposer comme une société de plein emploi, alors que la monnaie, la politique monétaire et les taux d'intérêt seront gérés par le Canada?

C. Les propositions

Quelques intervenants ou intervenantes suggèrent de conclure directement des accords avec des provinces du Canada :

- Amender l'article 2 de l'Avant-projet : Ajouter «En cas de refus du Canada, l'accord d'association économique peut être conclu avec une ou des provinces du Canada ou avec tout autre pays du monde»
- Permettre au sein d'ententes commerciales du Québec avec le Nouveau-Brunswick la libre circulation des biens et des personnes

1.1.11 Commonwealth, Francophonie, OTAN (article 9) (48 interventions)

A. Les commentaires

La majorité des intervenantes et intervenants qui se sont exprimés sur le sujet questionnent fortement la participation d'un Québec souverain au Commonwealth :

- Le Commonwealth, une organisation anglophone où le Québec serait en minorité et donnerait une tribune aux anglophones du Québec
- Le Commonwealth, des dépenses inutiles, une culture différente, un souvenir du colonialisme

L'appartenance à la francophonie n'est pas questionnée, mais selon un intervenant, il ne faudrait pas que celle-ci devienne «une source de dépenses».

Selon certains, «il faut questionner l'OTAN et NORAD suite au démembrement de l'Union-Soviétique».

B. Les questions

Quelques questions sont souvent formulées sous les aspects suivants :

- Le Commonwealth, pourquoi?
- Serions-nous indépendants de l'Angleterre?
- Si nous sommes membres du Commonwealth, verserons-nous des royautés, même dans un Québec souverain?
- Pourquoi serions-nous membre de l'OTAN et de NORAD?
- Être membre de l'OTAN et de NORAD, est-ce la meilleure façon de prôner la paix?

Les quelques propositions explicitement formulées suggèrent surtout de ne pas s'associer au Commonwealth ou de ne pas poser sa candidature à l'OTAN et au NORAD; les propositions viennent souvent d'intervenants ou intervenantes qui souhaitent un Québec pacifiste ou neutre. Opinions que l'on retrouve aussi à propos des autres alliances internationales :

- Proclamation de la neutralité du Québec : pas d'adhésion à une organisation à caractère militaire
- Institution d'une brigade pouvant intervenir en cas de troubles internes; participation à des missions de paix
- Abstention de participation à des conflits armés à l'extérieur des frontières
- Participation à l'ONU, mais sans implication dans des missions offensives ou défensives; participation au maintien de la paix (Casques bleus)
- Refus d'entretenir de larges effectifs militaires armés
- Maintien d'une garde nationale, mais selon ces paramètres : aucune mission offensive, de nature secouriste et préventive, notamment lors des accidents naturels; restauration ou amélioration de notre milieu de vie et protection de notre territoire et de sa population
- Neutralité militaire : ne pas intervenir dans des conflits armés

Concernant la conclusion de traités avec le Canada, la plupart des intervenants et intervenantes s'y montrent favorables. Mais plusieurs entrevoyent des difficultés :

- Possibilité de difficulté à négocier avec le Canada quant à l'espace économique une fois la souveraineté acquise
- Le Témiscouata, en cas d'indépendance du Québec, risque de vivre des perturbations frontalières importantes dans ses échanges économiques, étant déjà étroitement relié au Nouveau-Brunswick et aux USA

1.1.12 Chartes des droits et libertés (article 3) (46 interventions)

A. Les propositions

La plupart des intervenantes et des intervenants qui se sont prononcés sur la question sont d'accord avec l'inclusion d'une charte des droits et libertés à la nouvelle Constitution; certains disent opter pour la Charte québécoise plutôt que la Charte canadienne, la Charte québécoise ajoutant des garanties quant aux rapports entre particuliers.

De nombreuses propositions ont été formulées qui visent à garantir aux femmes certains droits, notamment :

- Enchâsser dans la Constitution le droit des femmes
- Reconnaître l'égalité entre hommes et femmes
- Inclure les droits collectifs et spécifiques des femmes (ONU)
- Reconnaître aux femmes le droit au contrôle de leurs fonctions reproductives
- Éliminer la discrimination exercée dans le cadre de l'accès des femmes aux services publics et aux mesures actives reliées au marché du travail
- Donner aux femmes l'accès sans discrimination à la formation qualifiante

Plusieurs personnes souhaitent la garantie d'une protection constitutionnelle particulière aux enfants et aux personnes handicapées.

Plusieurs personnes ont suggéré que la Constitution devait inclure une charte concernant non seulement les droits et libertés mais également les responsabilités de la personne.

- inclure dans la Charte les responsabilités civiles à respecter pour le fondement en société (ne pas oublier les devoirs)

B. Les commentaires et les questions

Peu nombreux, les commentaires et les questions traduisent cependant certaines inquiétudes quant à l'équilibre des droits individuels et collectifs d'abord et également quant aux garanties constitutionnelles accordées à certains groupes :

- Inquiétude quant à la prépondérance des droits de la personne sur les droits collectifs; se pencher sur la question
- Inquiétude concernant les droits et libertés des personnes handicapées (rien dans l'article 3). Les informations entourant la Charte québécoise des droits et libertés de la personne ne précisent d'aucune façon si elle sera améliorée, modifiée ou incluse dans son intégralité

1.1.13 Gestion de transferts des lois canadiennes (article 13) (46 interventions)

Plusieurs organismes régionaux, notamment syndicaux et communautaires, sont venus exprimer devant la Commission leurs commentaires, certaines inquiétudes et surtout des propositions de modification sur le contenu de l'article 13 de l'Avant-projet de loi. On peut y lire : «Le Gouvernement peut, en respectant les modalités prévues par la loi, nommer les personnes requises et prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'application des lois canadiennes qui continuent de s'appliquer au Québec en vertu de l'article 10. Les sommes requises pour l'application de ces lois sont prises à même le fonds consolidé du revenu. Dans les nominations prévues au présent article, le Gouvernement doit donner priorité aux fonctionnaires et aux autres employés du Gouvernement du Canada ou de ses agences et organismes qui résident au Québec». L'article touche plusieurs questions notamment: l'état actuel des services fédéraux (aux particuliers et aux entreprises) et l'effectif fédéral au Québec.

A. Des commentaires et des questions

- Nous sommes sceptiques à l'égard de l'embauche des fonctionnaires fédéraux au moment où le ministère des Affaires sociales annonce 1 000 salariés rémunérés sans fonction précise
- Lorsqu'on nous précise que les services fédéraux devront être fournis aux citoyens sans interruption, on prend la peine d'inscrire «...dans la grande majorité des cas». Il nous apparaît évident que les emplois financés par les sources fédérales, dans les organismes communautaires, ne correspondent pas à l'affirmation citée
- Que fera-t-on avec les fonctionnaires fédéraux mis à pied au lendemain de la souveraineté? Comment prévoit-on négocier avec le syndicat?
- Que deviendront les sciences de la mer et de l'hydrographie dans un Québec souverain?

B. Des propositions

Sur ce sujet et sur le libellé même de cet article, plusieurs propositions ont été formulées. Elles concernent surtout le fait d'obtenir du Gouvernement du Québec, certaines assurances, notamment en ce qui concernent les emplois fédéraux en régions, y compris ceux de type communautaire :

- Adopter une législation du travail appropriée permettant le maintien des accreditations syndicales et des conventions collectives existantes lors du changement de juridiction
- Établir un partenariat avec l'AFPC Québec lors des négociations lors de la fusion d'employés fédéraux syndiqués vers la fonction publique québécoise
- Obtenir un traitement équitable et identique à celui des employés de la présente fonction publique québécoise
- Engager formellement le Gouvernement du Québec à regrouper immédiatement, si le Québec devient souverain, tous les fonctionnaires de la Fonction publique du Canada en poste au Québec ainsi que ceux de la Fonction publique
- Engager le Gouvernement du Québec, par un document officiel et légal, à faire en sorte que les employés du Gouvernement fédéral soient nommés à l'emploi du Québec. Ce document doit être fait avant la tenue du référendum
- Maintenir les employés en régions
- Biffer le deuxième paragraphe et prévoir un article autonome où le Gouvernement québécois s'engage à respecter la sécurité d'emploi, les conditions de travail et l'allégeance syndicale de ces personnes et à assurer un niveau d'emploi qui respecte au moins la répartition actuelle des emplois dans toutes les régions du Québec
- Amender l'article 13: écrire : «Pour faciliter l'application des lois canadiennes qui continuent de s'appliquer au Québec en vertu de l'article 10, le Gouvernement doit nommer les fonctionnaires et autres employés du Gouvernement du Canada ou de ses agences et organismes qui résident au Québec, si tel est le choix de ces personnes. Le Gouvernement s'engage également à maintenir le plancher d'emplois fédéraux existant en région préservant ainsi l'apport de ces expertises et de cette masse salariale aux économies régionales. On maintiendra les accreditations syndicales, les conventions»

Pour certains intervenantes et intervenantes, les personnes concernées par d'éventuels transferts doivent avoir le choix :

- le Gouvernement doit nommer les fonctionnaires et autres employés du Gouvernement du Canada ou de ses agences et organismes qui résident au Québec, si tel est le choix de ces personnes
- tout employé touché par un changement de juridiction doit avoir le choix d'accepter ou de refuser, sans aucun préjudice

D'autres sont préoccupés du maintien à la fois des services et des effectifs :

- La formule actuelle est trop restrictive, il faut un engagement ferme quant au maintien des services et de ceux et celles qui les dispensent
- Les services pour personnes handicapées (prévention de la violence faite aux femmes handicapées, l'intégration des enfants handicapés dans les garderies) viennent du fédéral. Il faudrait mentionner les programmes dans la loi et nous consulter pour modifier ou abroger la loi

Un intervenant s'interroge sur le rôle administratif et politique de certaines villes dans un Québec souverain : Montréal, Hull, Québec. Une intervenante suggère qu'il faudrait alors profiter de la «récupération des compétences pour, lors de nominations à la nouvelle fonction publique, augmenter le nombre de femmes».

1.1.14 Autres éléments d'un projet de Constitution (article 3) (44 interventions)

Plusieurs intervenantes et intervenants ont affirmé vouloir inscrire au projet de Constitution certains éléments, notamment :

- le droit à l'alphabétisation, à la formation générale et professionnelle universelle, accessible et gratuite, à l'éducation de qualité
- le droit à des services de santé et à des services sociaux accessibles, universels et gratuits
- la reconnaissance du droit des femmes de contrôler leurs fonctions reproductives
- la reconnaissance de l'être humain
- le plein emploi, base principale de la Constitution
- l'élection du président du Québec par le peuple plutôt que par un parti
- le fait de soumettre toutes les lois à un référendum
- le français, langue officielle
- les droits spécifiques aux personnes déficientes, handicapées ou ayant des incapacités en vue de leur permettre l'accès à des services, des programmes et des outils éliminant les conditions qui génèrent les handicaps
- les modalités d'évaluation ou de remplacement des élus, dans le cas où un député ne remplit pas son rôle
- le resserrement des règles de procédures des débats à l'Assemblée nationale (éliminer l'indiscipline et les applaudissements)
- le pairage des comités avec représentation de ceux-ci par un homme et une femme
- la durabilité et la viabilité économique et écologique comme critères pour guider nos décisions
- l'engagement de l'État en faveur de la protection de la nature et de l'environnement
- l'existence d'une charte de l'environnement

On notera qu'il s'agit de valeurs, de droits, de principes ou d'engagement que d'autres ont parfois souhaité voir inscrits dans la déclaration (préambule).

1.1.15 Consultation par voie référendaire (article 17) (39 interventions)

Commentaires, questions et propositions

Si, comme nous l'avons vu plus haut, la question référendaire (libellé) comme telle a fait l'objet de nombreuses interventions de la part des intervenantes et

intervenants devant la Commission (115), la démarche de consultation suggérée dans l'Avant-projet de loi demeure moins discutée (39 interventions). Mais à ces données qui ne concernent que la rubrique même (codée globalement), il s'en ajoute d'autres portant sur divers aspects de la démarche de consultation (soit 40 interventions) et que nous considérerons dès maintenant.

- règle de la majorité (article 17) (13 interventions)

Au sujet de la majorité requise pour remporter le référendum, les personnes, peu nombreuses, qui se sont exprimées sur le sujet ont généralement exprimé des réticences à devoir «se satisfaire d'un résultat de 50 % + 1». On dit souhaiter une «majorité confortable»; certains l'estiment nécessaire. Un intervenant suggère :

- d'indiquer une question subsidiaire pour s'assurer que si la réponse est moins de 50 % ou faible ou autre, il apparaisse que les Québécois veulent des changements

Selon plusieurs intervenants et intervenantes la proportion du vote en faveur de la souveraineté sera très importante. Plus elle sera élevée, plus le Québec sera en position de force. Selon certains, un «non» laisserait le Québec «dans une position affaiblie au sein du Canada». Une personne qui craint une telle éventualité suggère :

- Si le non est pour l'emporter, ne pas procéder au référendum proposé mais à un projet de confédération (structure ressemblant à l'ADQ). Si le Canada refuse de procéder à ce projet de confédération, procéder alors avec un projet semblable à celui proposé dans l'Avant-projet

D'autres intervenants suggèrent plutôt :

- que les Québécois exercent par référendum leur droit à la souveraineté tout en proposant de créer une nouvelle union économique et politique
- que l'entrée en vigueur de l'Avant-projet de loi se fasse deux ans après un vote favorable à la souveraineté, à moins qu'entre-temps le Canada n'ait reconnu un certain nombre de droits

- **dates** (article 16, 20 interventions) ; **entrée en vigueur** (article 16, 10 interventions) (total : 30 interventions)

Concernant le moment de la tenue d'une consultation populaire sur la souveraineté, les avis sont partagés. Pour certains, «le moment n'est pas opportun» : «attendre le moment opportun», «il n'y a pas encore de consensus suffisant», «il faut redresser les finances publiques d'abord», «mieux vaut reporter en mai 1996», «ne pas se presser pour le référendum». Mais pour d'autres, «c'est le moment ou jamais»; «il faut décider maintenant!» «le plus vite possible, afin de passer aux choses sérieuses». «Que le référendum se tienne peu de temps après la fin des consultations régionales», «autour du 24 juin».

On notera que plusieurs intervenantes et intervenants, personnes et organismes, ont insisté sur l'importance qu'ils attachent à l'information sur les enjeux référendaires :

- Déposer un document explicite et simple pour bien définir, de façon neutre, les deux options
- Donner une période d'information avant le référendum pour fournir tout l'éclairage nécessaire
- Diffuser rapidement les informations nécessaires afin de permettre le débat public
- Élever le débat au-dessus de la «partisanerie»
- Fournir toutes les informations et les implications qui découlent d'un vote référendaire

Plusieurs personnes insistent sur la tenue d'une autre consultation après le référendum avant de ratifier les ententes ou pour adopter la nouvelle Constitution.

1.1.16 Continuité des lois et règlements fédéraux (article 10) (38 interventions)

Commentaires, questions et propositions

L'article 10 de l'Avant-projet stipule notamment que les lois adoptées par le Parlement du Canada et qui s'appliquent au Québec resteraient en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou abrogées. Celui-ci a suscité des questions et des propositions traduisant surtout la volonté de plusieurs à continuer de bénéficier de certains programmes ou services dont les coûts sont actuellement assumés par le Gouvernement fédéral. On craint moins le «vide» juridique que l'interruption de services. Certains s'interrogent sur le financement des programmes maintenus :

- Quels seront les services après le référendum?
- Les programmes actuels seront-ils maintenus?
- Qu'arrivera-t-il des bourses du Secrétariat d'État?
- Que deviendront les programmes d'aide aux familles?
- En supposant que nous payions déjà le maximum acceptable en taxes et impôts et que l'article 10 sur la continuité des lois maintienne le même niveau de taxation (aussi élevé), comment réussira-t-on à alléger la fiscalité dans un Québec souverain?

Des intervenants suggèrent :

- d'amender l'article 10 qui devrait se lire comme suit : «Les lois adoptées par le Parlement du Canada qui s'appliquent au Québec au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1, **de même que les règlements et programmes qui en découlent**, restent en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou abrogées par l'Assemblée nationale»
- d'indiquer que lors de la rationalisation des divers programmes s'adressant à des organisations communautaires, le Gouvernement du Québec devrait assurer une participation active de celles-ci afin que les nouveaux programmes mis en oeuvre correspondent aux besoins et réalités des différents groupes de la population québécoise

Des intervenants et intervenantes ont en outre fait valoir que dans certains domaines, notamment celui des arts et de la muséologie, de l'environnement et de la mise en valeur des ressources (agricoles, forestières) des règlements devraient non pas être modifiés ou abrogés, mais maintenus parce que valables ou complémentaires aux lois, règlements ou programmes québécois.

- L'article 10 devrait être compris dans le sens de la «conservation» des lois canadiennes qui encouragent l'excellence de la muséologie québécoise et stimulent l'exportation et

le développement; conserver le cadre légal qui permet de diffuser le patrimoine artistique moderne ou contemporain à l'étranger selon des critères d'excellence artistique...

- Prendre en considération le caractère complémentaire des lois canadiennes et québécoises en matière de muséologie; voir le danger d'abroger certaines lois
- Assurer la continuité des ententes fédérales-provinciales (par le Gouvernement québécois) et un engagement plein, au-delà des sommes qui étaient allouées (production agricole). Inquiétude à cet égard
- S'assurer du rapatriement des budgets fédéraux consentis au secteur agricole québécois et des infrastructures fédérales en territoire québécois
- Maintenir et appliquer des lois sur la protection des habitats et la conservation des espèces qui sont en partie de juridiction fédérale
- Rapatrier toutes les ressources, budgets, pouvoirs actuellement assurés par le Fédéral et augmenter graduellement le support à la culture, aux créateurs et aux arts

1.1.17 Pensions et suppléments du revenu (article 11) (24 interventions)

Commentaires, questions et propositions

L'article 10 est souvent associé ou abordé en même temps que l'article 11 touchant les pensions et suppléments payables aux personnes âgées. Le petit nombre de personnes qui sont intervenues sur la question ont souligné l'importance du soutien aux personnes âgées ou soulevé certaines questions sur l'avenir de ces programmes :

- Pourra-t-on financer à un niveau équivalent ces programmes après la séparation?
- D'où vient l'argent des pensions de vieillesse? Que peut-il arriver des pensions après l'indépendance?
- Sécuriser les aînés par rapport à leurs chèques de pension
- Peut-on garantir que les pensions seront les mêmes que celles actuellement reçues?

Des intervenants ou intervenantes ont suggéré :

- D'amender l'article 11 en ajoutant après «suivant les mêmes barèmes et conditions; une fois la souveraineté réalisée, elles seront révisées à la hausse, dans la mesure du possible»
- D'élargir la portée actuelle de l'article 11 à tous les groupes recevant des prestations fédérales (prestataires de l'assurance-chômage, familles, anciens combattants...)

1.1.18 Dates (article 16) (20 interventions)

Ce sujet lié à la question de la consultation référendaire a été traité plus haut au point 1.1.15.

1.1.19 Alliances internationales (articles 8 et 9) (17 interventions)

Les données présentée dans le tableau 7 ne concernent que la rubrique générale «alliances internationales» de la grille d'analyse de contenu utilisée. Celle-ci englobait cependant trois sous-rubriques «ONU et organisations internationales» (14 interventions), «Commonwealth, Francophonie, OTAN, etc.» (48 interventions)

et «autres» (6 interventions) qui ont été codées séparément et donc non comptabilisées ici. La somme globale des interventions faites à propos des alliances internationales (soit 85) est donc plus considérable que ne peut le laisser supposer une lecture rapide du tableau conçu à partir de la grille d'analyse de contenu.

Pour une vue d'ensemble de la question on se référera donc au point 1.1.11, plus haut (Commonwealth, Francophonie, OTAN) et à la présente rubrique à laquelle nous avons intégré les résultats concernant l'ONU mentionnés également plus loin dans le cadre de remarques d'ensemble sur les sujets moins traités de l'Avant-projet de loi.

- **ONU et organisations internationales et «autres alliances internationales»** (article 8) (14 interventions)

Plusieurs intervenantes et intervenants recommandent l'adhésion du Québec à l'ONU, mais plusieurs demandent de ne pas s'impliquer dans des missions offensives, de demeurer neutre et de participer au maintien de la paix.

D'autres commentaires sur les liens internationaux :

- Nécessité de faire partie des Alliances sur les droits des femmes
- En matière de gestion des espèces fauniques, il est nécessaire que le Québec établisse rapidement des liens internationaux
- Besoin d'identifier la Capitale du Québec sur un plan international

1.1.20 Communauté anglophone (article 3) (17 interventions)

La plupart des intervenants qui, peu nombreux, se sont exprimés sur le sujet se disent d'accord avec le fait de garantir à la communauté anglophone la préservation de ses droits.

Ainsi s'achève l'analyse du contenu des **sujets relatifs à l'Avant-projet de loi** qui ont été **les plus traités** par les intervenantes et intervenants qui se sont exprimés par écrit ou oralement devant la Commission.

1.1.21 Avant-projet de loi : autres sujets moins traités par les intervenantes et intervenants de la Commission du Bas-Saint-Laurent

Les vingt (20) sujets abordés jusqu'ici peuvent être considérés comme étant ceux les plus traités devant la Commission. Chacun de ces sujets a suscité plus d'une quinzaine d'interventions de la part d'au moins 15 intervenantes ou intervenants, à l'exception de la question de la communauté anglophone traitée par 14 intervenantes ou intervenants.

Il sera maintenant beaucoup plus brièvement question de seize (16) autres sujets qui n'ont pas suscité beaucoup d'interventions (moins de 15), et n'ont été abordés que par un petit nombre de personnes ou organismes (moins de 12).

Dans l'ordre de leur importance quantitative décroissante (nombre d'interventions, voir tableau 7, p. 26), il s'agit des sujets suivants :

- 21. l'ONU et les organisations internationales (alliances internationales, article 8)
- 22. la citoyenneté (québécoise, article 5)
- 23. la règle de la majorité (pour le référendum, article 17)
- 24. les traités (auxquels le Canada est actuellement partie, article 7)
- 25. l'attribution de la citoyenneté québécoise (article 5)
- 26. l'entrée en vigueur (d'une éventuelle loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec, article 17)
- 27. les zones maritimes et territoires adjacents (article 4)
- 28. le territoire (article 4)
- 29. les autres alliances internationales (auxquelles le Québec voudrait souscrire, article 8)
- 30. la continuité des lois (adoptées par le Parlement du Canada, article 10)
- 31. l'autorité judiciaire (tribunaux, juges et causes, article 12)
- 32. les permis, licences et autorisations (continuité des lois québécoises, article 11)
- 33. l'intégrité du territoire (frontières du Québec, article 4)
- 34. la double citoyenneté (article 5)
- 35. la reconnaissance de la citoyenneté (article 5)
- 36. la continuité des lois et des règlements du Québec, (article 14)

Ces 16 sujets concernent principalement : la dimension internationale (21, 24, 29), la démarche référendaire (23, 26), la citoyenneté (22, 25, 34, 35), le territoire du Québec (27, 28, 33), et la continuité des lois (30, 31, 32, 36).

La dimension internationale ayant été abordée plus haut (voir 1.1.19), de même que la question de la démarche référendaire (voir 1.1.15), ne seront ici mentionnés que quelques faits saillants ou remarques de synthèse à propos des trois autres groupes de sujets, soit celui de la citoyenneté, du territoire et de la continuité des lois.

- au sujet de la citoyenneté

Quelques personnes et quelques organismes sont intervenus sur cette question. Plusieurs s'interrogent sur le statut des Québécoises ou Québécois vivant ou travaillant à l'extérieur du Québec au moment de la souveraineté, statut qu'il faut considérer et préciser.

- au sujet du territoire du Québec

La question des zones maritimes et des territoires adjacents aux côtes québécoises a été discutée par quelques personnes et organismes régionaux. Quelques propositions très précises advenant la souveraineté :

- observer la règle concernant l'interdiction de la pêche au saumon dans les eaux internationales
- assurer le contrôle de toute circulation maritime et activité industrielle et économique s'y rapportant
- assurer la juridiction du Québec sur le territoire maritime compris dans la zone du golfe et du fleuve Saint-Laurent négociée selon les règles du droit international
- s'assurer que le Québec conserve son droit d'accès à l'océan Atlantique et à une zone de protection économique à l'intérieur des 200 milles marins

- au sujet de la continuité des lois

Seul un très petit nombre d'intervenantes et d'intervenants de la Commission du Bas-Saint-Laurent sont intervenus sur ce qui concerne principalement la continuité des lois québécoises, la question des juges, des tribunaux, des autorisations et des permis, advenant la souveraineté.

1.2 LES AUTRES SUJET RELIÉS À L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LA SOUVERAINETÉ (voir le tableau 8, p. 26)

Tel que stipulé plus haut, en ce qui concerne les autres sujets reliés à l'Avant-projet de loi, c'est d'abord le thème de l'économie et de l'emploi qui a suscité le plus d'interventions de la part des intervenantes et intervenants de la Commission du Bas-Saint-Laurent. On observe par ailleurs (voir tableau de la page 21) que plusieurs autres domaines de la vie collective ont, (dans l'ordre du nombre d'interventions proposées), également fait l'objet de nombreux commentaires : il s'agit de l'économie et de l'emploi, des affaires sociales, de l'aménagement et du développement régional, de l'éducation, de l'administration, de la culture, du patrimoine et des communications. Les institutions et les relations internationales n'ont pas été beaucoup discutées.

1.2.1 Économie et emploi (284 interventions)

«Je voudrais savoir pourquoi on est endetté et où est-ce que l'argent vient au monde très exactement? Je voudrais que ce soit très clair dans ma tête. Comment est-ce que l'argent vient au monde parce que si on continue comme on est là, on va tous crever...»
Intervenant, Forum d'Amqui

Commentaires, questions et propositions

Plusieurs commentaires ont été faits sur les difficultés et les défis économiques, notamment ceux concernant :

- la préoccupation face au chômage
- la pauvreté en raison du revenu peu élevé, du caractère saisonnier des emplois et du faible niveau de qualification de la main-d'oeuvre
- la baisse du travail dans quatre régions de l'Est de la province, dont le Bas-Saint-Laurent
- la nécessité d'offrir du travail aux jeunes et aux sans emploi
- le développement du plein emploi : donner la fierté de travailler et de gagner un salaire
- assurer un salaire décent

- offrir du travail rémunérateur et valorisant aux personnes handicapées
- rémunérer le travail bénévole
- rémunérer le travail au foyer
- intégrer l'action communautaire comme moteur du développement
- déterminer et valoriser des formes de travail non salarié
- prouver que nous sommes un peuple capable de contrôler notre économie de manière responsable
- transformer nous-mêmes nos ressources naturelles et pas seulement en être les fournisseurs
- assurer des congés parentaux, la possibilité de travailler à temps partagé, et ce, sans perte de statut d'emploi. Cette mesure permettrait aussi à des personnes sans emploi d'en trouver un. Le statut d'emploi particulier demandé pour les employés ayant des enfants signifie que si on demande une libération, qu'on ait la possibilité de revenir à temps plein par la suite. Ne pas favoriser nécessairement de compensation en argent
- partager le travail. Le temps de travail est un bien collectif à partager équitablement entre ceux et celles qui en sont capables
- instituer une instance d'arbitrage indépendante pour redonner aux syndiqués du secteur public et parapublic autre chose que le simple droit formel de négocier dont ils jouissent présentement
- faire de la création d'emplois, et non des querelles constitutionnelles, une priorité des Québécois

Plusieurs ont insisté sur l'importance pour le Québec de se doter d'une politique de plein emploi, d'obtenir les «pleins pouvoirs pour un contrôle de la main-d'oeuvre» et de la formation professionnelle. Insistance également sur l'importance de soutenir les petites et moyennes entreprises locales ou régionales, notamment les entreprises communautaires, de les aider à naître et croître. Un organisme propose :

- Ces politiques de développement d'un Québec souverain devraient d'abord prioriser les petites entreprises capables d'assurer à la fois la diversité et une certaine stabilité économique et sociale

En ce qui concerne le secteur agricole, plusieurs ont insisté sur l'importance économique et politique des ressources agricoles, certains sur l'autosuffisance alimentaire. On souhaite que l'utilisation de produits agricoles du Québec soit encouragée, que les jeunes soient sensibilisés aux opportunités du domaine, que la relève agricole soit soutenue.

En ce qui concerne le secteur des pêches, des intervenants et intervenantes soulignent le piètre état du domaine devenu dans la région «un véritable désert...»; on demande une revalorisation du secteur, notamment en ce qui concerne le saumon atlantique.

Plusieurs propositions relatives au secteur des forêts sont formulées, notamment :

- s'interroger sur le chevauchement des programmes (secteur forêt)
- s'interroger sur la contribution éventuelle des différents utilisateurs et bénéficiaires de la forêt, de même que sur l'importance et la proportion de leur contribution
- reconnaître l'urgence que l'aménagement forestier bénéficie d'un mode de financement stable, structuré et équitable
- reconnaître la nécessité de conserver nos petites scieries, notre approvisionnement en bois, de faire de la coupe sélective et du reboisement
- nécessité de seconder les propriétaires de lots privés et, quant aux lots publics, accentuer davantage sur la manière de faire en préservant notre environnement

- élaborer une politique forestière claire et cohérente
- consulter les intervenants pour qu'ils soient partie prenante du processus
- décentraliser la gestion et la mise en valeur de la forêt et du sous-sol en région en partenariat
- développer davantage le domaine agro-forestier
- tenir compte de cette priorité d'accès à accorder aux gens du milieu, en matière de rivières, de lots intra-municipaux ou de forêt publique
- octroyer des lots semi-privés : le bois appartient au locataire, le fonds de terre appartient au Gouvernement; le syndicat des locataires et ses collaborateurs mettraient sur pied une politique d'aménagement intégrée du territoire et de la mise en valeur du milieu. Cette politique sera appuyée par les municipalités et les MRC
- instituer un fonds forestier (et un fonds minier) régional des droits de coupe conservés en région; le fonds consoliderait le financement de l'État pour la mise en valeur de la forêt; instituer des REER de développement

Quelques intervenants et intervenantes observent que le Bas-Saint-Laurent «est une région de bois, mais que peu de gens en vivent...»; les activités économiques qui y sont reliées demeurent fragiles. Ils se demandent en quoi «un Québec souverain permettra de mieux exploiter et de mieux vivre de cette ressource». Un intervenant affirme : «Les effets de la politique forestière actuelle : emplois saisonniers, exode des jeunes, instabilité de l'économie rurale, écologie menacée, pillage, gaspillage, argents et crédits en miette, etc.». Un autre se dit d'avis que «la souveraineté aiderait à la réalisation d'une nouvelle politique forestière parce que les Québécois auraient un plein contrôle sur leur politique, leur économie, leur sociologie et leur culture».

Quelques personnes ont demandé des mesures de soutien au secteur du tourisme, selon eux un secteur d'avenir, un secteur également considéré important dans tout l'Est du Québec. Les aspects tant économiques que culturels du secteur sont soulignés. Quelques-uns ont déploré le piètre état de certaines routes, insisté sur l'importance des voies et moyens de communication, de transport et d'échanges.

Sur un plan plus général, des intervenants ont indiqué que le Québec devait «prendre ses distances par rapport à la mondialisation». Sur ce, les avis sont partagés. Pour certains, il faut miser sur les échanges commerciaux et les améliorer. Pour d'autres, la mondialisation n'apporte pas que des avantages et tous n'en bénéficient pas au même titre. Des considérations sociales doivent toujours être maintenues.

1.2.2 Affaires sociales (265 interventions)

Certains aspects du vaste sujet que sont les affaires sociales ont surtout fait l'objet de commentaires et de propositions :

La santé et les services sociaux

On compte plusieurs commentaires sur la nécessité d'une meilleure répartition des effectifs médicaux entre les régions et l'insuffisance de certains services, notamment pour les personnes âgées, handicapées ou accidentées de la route. On s'inquiète des coupures et réductions des budgets dans ce secteur. Plusieurs

intervenantes et intervenants ont souligné qu'une politique de la santé devait être globale et axée sur une vision à long terme.

Plusieurs ont insisté sur l'importance de maintenir des services :

- maintien d'un système de santé financé publiquement, accessible gratuitement, universel et répondant aux besoins de la population
- maintien des soins de santé en institution pour les aînés
- reconnaissance du droit à la santé : «empêcher que des obstacles d'ordre géographique ou socio-économique en viennent à créer diverses catégories de citoyens aux chances inégales devant la santé, donc devant la vie».

Plusieurs commentaires ont été formulés concernant l'avenir des jeunes et des aînées et aînés. On se demande si on pourra leur assurer les moyens de s'épanouir et de participer à la société. On s'inquiète de leur appauvrissement et des effets de celui-ci sur le tissu social des régions, notamment dans certaines MRC du Bas-Saint-Laurent, qui ont connu des diminutions importantes de population. On exige des solutions concrètes «pour lutter contre la pauvreté, l'isolement et la perte de ressources humaines».

Une intervenante propose pour sa part :

- la création d'un «ministère de la Pauvreté» avec une vocation sociale et une mission de répartir la richesse, de parler des enjeux

La condition féminine

Plusieurs commentaires ont été faits sur la nécessité d'améliorer la condition économique des femmes, notamment celles qui ont charge d'enfant(s), sur la nécessité de «diminuer la précarité de l'emploi pour arriver à une société plus égalitaire». On s'inquiète aussi de la faible représentation des femmes dans la sphère publique et dans «tous les domaines de responsabilités» où plusieurs personnes souhaiteraient voir «50 % de femmes».

La famille

Un grand nombre de problèmes touchant la famille ont été évoqués : le manque de temps à consacrer aux enfants et aux activités familiales pour les parents qui travaillent, les difficultés financières que connaissent les couples et les familles, les problèmes de décrochage scolaire, le taux élevé de suicides chez les jeunes, la violence domestique, etc. Pourtant, l'importance de la famille est mise de l'avant par beaucoup d'intervenantes et intervenants.

La sécurité du revenu

Bon nombre d'intervenantes et d'intervenants se sont dits en faveur de ce que certains ont appelé «le revenu minimum garanti». Celui-ci est décrit comme un seuil économique permettant à chaque individu de satisfaire ses besoins de base, une formule qui, de l'avis de plusieurs personnes, serait de nature à maintenir la participation sociale et à diminuer divers coûts sociaux découlant de l'isolement économique.

1.2.3 Aménagement (249 interventions)

Deux aspects ont surtout été traités : les affaires municipales et le développement régional.

Affaires municipales

Plusieurs personnes se sont interrogées sur l'avenir des petites communautés : va-t-on en garantir le maintien? Seront-elles appelées à se «fusionner»? Sur ce, les avis sont partagés :

- on demande aux Gouvernements d'agir rapidement pour collaborer à la mise en place de modèles de fusions administratives, en vue d'une gestion plus saine, transparente et efficace du premier niveau de Gouvernement
- on est contre la fusion des municipalités

Certains exigent une «meilleure administration municipale afin de dégager des ressources pour le développement économique et éducatif des municipalités».

Aménagement et développement régional

Divers commentaires, questions ou propositions de nature générale concernant les régions et le développement régional ont été consignés. Si certaines propositions très spécifiques d'aménagement ont été formulées, plusieurs propositions sur le développement régional sont quant à elles de portée générale et rejoignent certaines réflexions sur les thèmes de la décentralisation et du partage des pouvoirs. Plusieurs personnes revendiquent :

- la parité entre hommes et femmes dans toutes les instances décisionnelles concernant les régions
- la création d'emplois pour permettre le développement régional
- l'adoption d'une politique de plein-emploi en appui au développement régional
- le développement de stratégies pour augmenter l'occupation du territoire
- la reconnaissance de l'expertise des régions en matière de développement régional : un savoir à valoriser, de même que les liens des coopérations des régions avec d'autres régions du monde

D'autres propositions :

- instituer un Fonds forestier régional, conserver des droits de coupe en région, créer un fonds régional d'exploitation minière, des «RÉER de développement» pour permettre une mise en valeur des ressources
- encourager un retour aux sources dans les secteurs agricole, forestier, chasse et pêche : plusieurs terres avec résidences sont abandonnées
- privatiser une portion minoritaire des Actions d'Hydro-Québec pour en réinvestir les dividendes en régions
- assurer la contribution d'Hydro-Québec au développement régional

Un peu comme dans le cas de la décentralisation, seul quelques intervenants et intervenantes traitent explicitement des rapports entre le développement régional et la souveraineté. Ceux qui abordent la question soutiennent principalement que la souveraineté assurerait «une vraie place aux régions» et permettrait

l'instauration d'une politique de plein-emploi, favorisant ainsi le développement régional.

1.2.4 Éducation (183 interventions)

Plusieurs intervenantes et intervenants ont insisté sur l'importance sociale collective de l'éducation, une réflexion qui concerne tous les niveaux d'enseignement, tous considérés très importants :

- Cesser de considérer l'éducation comme une dépense
- Voir l'éducation comme une responsabilité sociale
- Développer l'éducation et la recherche pour devenir des leaders dans ce domaine
- Faire de l'Éducation une priorité pour tous dans l'État québécois
- Reconnaître le droit à une éducation la plus complète possible, ce qui implique des moyens concrets et permanents pour contrer les obstacles de nature géographiques ou socio-économiques
- Voir l'éducation des adultes comme solution possible au chômage

Certains enjeux locaux et régionaux sont aussi envisagés, notamment pour les petites municipalités rurales :

- Faire des efforts pour maintenir les écoles ouvertes pour le bien-être des générations futures et malgré la baisse significative de la population étudiante
- Revenir aux écoles rurales à plus d'un niveau pour maintenir les écoles ouvertes; on conserverait ainsi les infrastructures et les enfants resteraient dans leur village

Plusieurs personnes se disent d'avis qu'il faut supprimer la confessionnalité des écoles, les ouvrir également à d'autres cultures sans pour autant «se laisser noyer par elles», faire des écoles des lieux où l'on apprend «la concertation» ou le dialogue et le débat, la tolérance et le sentiment d'appartenance, pour développer toutes les facettes de la personnalité et permettre aux personnes de s'affirmer. Une intervenante suggère d'ajouter un cours au secondaire sur «l'initiation à la vie démocratique».

Un bon nombre d'intervenantes et d'intervenants ont tenu à affirmer l'importance qu'ils attachaient à l'enseignement de l'histoire; pour certains, cette matière devrait figurer à tous les niveaux du système d'enseignement, et renseigner notamment sur l'histoire québécoise.

Selon plusieurs, il faut maintenir des normes nationales communes élevées, notamment en ce qui concerne l'apprentissage du français écrit et parlé; redonner du pouvoir sur l'école aux divers acteurs sociaux concernés et cela, à tous les niveaux. On conteste la bureaucratisation des structures :

- en ce qui concerne la réforme de l'enseignement collégial, Il y a trop de bureaucratie, de contrôles technocratiques, d'imposition de modèles de toutes sortes, venus d'on ne sait où, et dont personne ne veut en fait

Le pouvoir des commissions scolaires sur les programmes (primaire et secondaire) a fait l'objet de quelques commentaires partagés. Certains souhaitent une compétence exclusive des commissions scolaires sur les programmes; d'autres y

voient le risque de disparition de normes communes. D'autres aspects du pouvoir des commissions scolaires ont également été soulevés : pouvoirs de taxation, pouvoir sur les équipements et les infrastructures localisés dans des municipalités. On se demande dans ce cas qui doit taxer ou simplement percevoir les sommes prélevées. Plus globalement, plusieurs personnes s'interrogent sur l'articulation des commissions scolaires aux structures des MRC, (chacun des deux organismes ayant des assises spatiales différentes dans la région) ou des régions de concertation. Ce débat rejoint sous certains aspects celui, plus vaste cependant, de la décentralisation des pouvoirs et des ressources.

Un responsable d'une école d'immersion qui accueille des élèves anglophones se questionne, dans l'éventualité de la souveraineté, sur ce qu'il adviendrait de ses ententes avec les institutions d'Ontario.

Certains intervenantes et intervenants ont affirmé redouter les spectres de l'endettement et du chômage pour les jeunes diplômées ou diplômés :

- nous demandons aux adolescents de faire de longues et coûteuses études universitaires afin de construire leur avenir, mais quel avenir : chômeur ou chômeuse, personne assistée-sociale, travailleur ou travailleuse à salaire minimum ou à statut précaire?
- où nos enfants pourront-ils trouver l'argent pour rembourser leurs dettes d'étude?

Plusieurs éprouvent donc des inquiétudes quant à l'avenir de la jeunesse. Toutefois, la quasi totalité des intervenantes et intervenants qui, nombreux, ont traité d'éducation, l'ont fait en reconnaissant son importance capitale pour le destin des personnes et des collectivités.

1.2.5 Administration (178 interventions)

En ce qui concerne l'administration publique, sous ses aspects administratifs et financiers, plusieurs intervenantes ou intervenants se sont dits préoccupés par l'état des finances publiques et le contrôle des dépenses. Plusieurs souhaitent des réformes permettant de faire mieux à moindre coût, de maintenir les mesures de redistribution de la richesse et d'aide aux groupes moins avantagés, sans pour autant hausser les dépenses publiques, ceci tout en devenant plus efficaces, plus productifs, plus responsables.

- nous disons non au dédoublement de compétences

Discutant de la souveraineté, plusieurs personnes disent vouloir éviter de reproduire au Québec le modèle administratif canadien :

- nous sommes contre la transposition de la structure de l'appareil gouvernemental fédéral dans un Québec souverain

Dans un contexte de crise des finances publiques, certains disent aussi que tout le monde doit faire sa part, qu'il faut décourager et éliminer l'abus sous toutes ses formes, de même que les échappatoires fiscaux. Certains souhaitent une réforme en profondeur de la fiscalité : « ... pour maintenir les services à la population, dont

les services de santé». Des intervenantes ou intervenants ont aussi déploré la disparition de certains services postaux dans plusieurs petites municipalités et s'interrogent sur une réouverture éventuelle de ces services dans un Québec souverain.

Quelques personnes voudraient voir renforcer le rôle du vérificateur général en faisant en sorte que ses rapports soient rendus plus accessibles et surtout que ses recommandations soient mises en application.

D'autres proposent :

- l'établissement d'une taxe commune de X % en remplacement de l'impôt sur le revenu sauf sur la nourriture, l'électricité, le pétrole
- une politique de réduction du déficit gérée d'une manière plus juste et équitable, où toutes les classes sociales et les compagnies participent à l'effort
- une entreprise devrait avoir fait ses preuves pour avoir droit à une subvention
- une enveloppe budgétaire unique, distribuée selon les priorités

1.2.6 Culture, patrimoine, communications (135 interventions)

Plusieurs personnes et organismes sont venus devant la Commission pour dire toute l'importance qu'ils attachaient à la culture, à la langue et aux communications.

- La culture c'est tout ce qui fait un peuple
- Par la culture, le Québec est vivant, au-delà de ses frontières
- Nous ne pourrions protéger notre langue qu'à l'intérieur d'un Québec souverain
- Au moment où les industries de pointe se développent dans le secteur des communications, le Québec doit saisir cette occasion en favorisant la mise en place d'un réseau de transmission d'information (autoroute de l'information) sur tout le territoire québécois

Des personnes qui se sont prononcées sur le sujet ont dit regretter qu'en général la culture ne soit pas suffisamment reconnue, alors que domine la référence à l'économie. Certains ont déploré qu'on n'y fasse référence «nulle part dans tout l'Avant-projet de loi». Certains vont jusqu'à s'inquiéter de l'avenir de la culture en région et de sa reconnaissance par l'État.

- La culture n'est pas un «luxue» : elle exprime notre façon d'être, notre identité politique, économique et culturelle qui est menacée
- Ne craignons pas d'imposer nos valeurs collectives à l'intérieur de nos institutions publiques
- Nous avons à la présidence de la Commission la directrice du Conseil de la culture, mais demain est-ce qu'on va avoir encore un Conseil de la culture?

Plusieurs personnes ont aussi souligné l'importance de la langue, de la langue maternelle, et pour le Québec du français, langue officielle à préserver, à protéger et à promouvoir. La maîtrise de la langue, notamment chez les jeunes, s'avère un acquis indispensable. Des intervenants soutiennent qu'il faut :

- prévoir un article qui affirme clairement le caractère français du Québec et lancer un message clair et univoque en faveur du français langue commune, langue de travail et langue d'affichage
- une législation linguistique solide qui puisse se déployer sans interférences

Bon nombre d'intervenantes et d'intervenants ont aussi parlé des médias :

- Il nous faut avoir le contrôle de nos communications si nous ne voulons pas que nos petits enfants nous adressent la parole en anglais
- On constate: «l'absence des régions au petit écran», celles-ci sont, sans moyen pour démontrer le savoir de leurs créateurs

Un intervenant propose que le Québec se dote «d'un Conseil de la radio et de la télévision» pour la réglementation des médias et du contenu québécois de l'expression de la culture sous toutes ses formes. Un organisme propose que :

- la production télévisuelle en région soit une priorité pour le Gouvernement québécois

Quelques intervenantes ou intervenants ont discuté de l'existence et des impacts des nouvelles technologies de la communication et de l'information (NTIC, «autoroute électronique»). On souligne certaines menaces que ces technologies font planer sur l'identité collective. Un intervenant a même précisé que «dans l'autoroute électronique il ne faut pas répéter ce qui s'est produit dans le cinéma où les «majors» américains ont pris toute la place. Il faut assurer notre présence et pour cela il faut le soutien de l'État.» On note aussi leur puissance, les activités et les réseaux d'échange qu'elles sont en mesure de soutenir, réduisant ainsi de plus en plus le facteur distance, longtemps considéré comme un obstacle à la venue ou au démarrage d'entreprises en région.

Des intervenants ou intervenantes ont discuté de la situation souvent difficile des artistes en région. Plusieurs de ceux-ci sont pauvres et peuvent à peine se procurer le matériel nécessaire pour produire. La promotion des oeuvres des artistes et des créateurs vivant en région est difficile. On souhaite pourtant maintenir et consolider la production et les échanges culturels en région de manière à nourrir l'identité, à soutenir l'occupation du territoire et à maintenir une dynamique culturelle autonome.

Des intervenantes ou intervenants rattachés au secteur de la muséologie sont venus dire devant la Commission que, selon eux, les lois canadiennes et québécoises étaient complémentaires dans ce secteur, et que si la souveraineté se réalisait, il ne faudrait pas abroger, mais maintenir certaines lois canadiennes relatives aux arts et à la muséologie.

D'autres, advenant la souveraineté, souhaitent maintenir des échanges avec des universités ontariennes dont ils accueillent les étudiantes et les étudiants depuis plusieurs décennies dans le contexte d'une école d'immersion pour l'apprentissage du français langue seconde.

1.2.7 Institutions (90 interventions)

En ce qui concerne les institutions, les commentaires consignés rejoignent ceux analysés plus haut à propos de l'administration publique, mais en rejoignent aussi d'autres exprimés au sujet de la décentralisation.

Plusieurs intervenantes ou intervenants disent souhaiter retrouver leur confiance dans leurs élus. On déplore le caractère trop centralisé des institutions publiques. On souhaite un pouvoir politique et administratif solide et solidement ancré à des lieux concrets de vie et de travail, là où des évaluations sensées peuvent être faites. Plusieurs ont évoqué le besoin d'instaurer «une meilleure démocratie», moins coûteuse et plus responsable, plus vraie, plus humaine.

Quelques propositions :

- Nommer dans les régions les postes de hauts-fonctionnaires selon un mode d'élection établi par la population régionale
- Instituer des mesures de remplacement, si l'élu ne remplit pas son rôle, ou instituer des mesures pour le remettre à l'ordre

Quelques intervenantes ou intervenants ont explicitement souhaité la disparition d'institutions : tels le sénat et le poste de gouverneur général.

En ce qui concerne la défense nationale, la plupart des interventions qui touchent ces sujets portent sur «une force de maintien de la paix.». Un intervenant propose de :

- confier aux forces armées, transférées à Québec, le mandat de protection civile du Québec

Quant à la sécurité publique, un intervenant propose d'offrir à toute personne active, de donner de son temps pendant « une à trois semaines tous les ans, afin de mettre en place un système permanent de protection civile.». En somme des institutions légères, permanentes et qui misent sur la responsabilisation des personnes. Les thèmes de la responsabilité et du devoir (ou des devoirs), ont souvent été évoqués par les intervenantes et intervenants devant la Commission : devoirs envers soi-même, les autres, la communauté, l'environnement naturel et culturel, la communauté internationale. Responsabilité ou devoir de faire sa part, d'aider selon ses moyens et ses capacités. Un organisme de la MRC de Matane soutient : «plus que des mots insérés dans un préambule d'une constitution, ces deux principes d'équité et de *responsabilité* doivent se concrétiser dans les faits».

Parmi l'ensemble des **sujets reliés** à l'Avant-projet de loi, (8 en tout), seul celui des relations internationales a été peu traité (25 interventions, 18 intervenants). Les personnes qui sont intervenues se sont interrogées sur ce qu'il adviendra du système douanier, une fois la souveraineté acquise. Elles ont aussi discuté d'immigration.

1.3 AUTRES OPTIONS CONSTITUTIONNELLES (voir tableau 9)

Certaines options ou avenues constitutionnelles ont été évoquées, questionnées ou ont fait l'objet de propositions de la part d'intervenants ou intervenantes de la Commission du Bas-Saint-Laurent :

Tableau 9
AUTRES OPTIONS CONSTITUTIONNELLES
Sujets les plus traités devant la Commission

Options	Rubrique	Nombre d'interventions	Nombre d'individus ou organismes
1. Statu quo	5300	42	24
2. Union Québec/Canada	5400	34	16
3. Autres (autres options constitutionnelles)	5500	23	15
4. Autres (rubrique générale)	5000	10	8
5. Fédéralisme renouvelé	5200	7	5

1.3.1 Statu quo constitutionnel (42 interventions)

A. Commentaires, questions

Plusieurs intervenantes et intervenants ont fait référence au statu quo ou au cadre constitutionnel actuel :

- Il faut de la fierté pour se libérer du cadre constitutionnel actuel que tous dénoncent à des degrés différents
- Le Québec est un parent pauvre de la Confédération : trop de chevauchements et de décisions politiques qui freinent le développement économique
- Les partisans du statu quo utilisent de façon inappropriée le terme «séparation». On veut être «soi-même et s'associer sur de nouvelles bases», en partenaires «égaux».
- Les chevauchements actuels occasionnent une centralisation importante de décisions et réglementations excessives, des contraintes, trop, au développement
- Le Gouvernement canadien refuse de reconnaître les Québécois comme peuple distinct
- Le Canada est un État moribond qui en est réduit à l'improvisation, parce qu'incapable de vision à long terme
- La Constitution actuelle empêche tout ajustement rapide de notre société aux profonds bouleversements qu'elle vit
- Une vision centralisée du Gouvernement fédéral tend à l'uniformisation; elle est incompatible avec les différentes disparités régionales et sociales du pays
- Le pays d'aujourd'hui est ingouvernable compte tenu de son étendue et de ses disparités régionales
- Le statu quo n'est pas la solution à un mieux-être
- Le système fédéral contribue à l'appauvrissement collectif et particulièrement à celui du Québec. Le Québec a un taux de chômage plus élevé que celui de l'Ontario et beaucoup plus élevé que celui de la Colombie-Britannique. Le Québec est la province canadienne qui reçoit le moins d'aide du fédéral
- «Je ne crois pas au statu quo»

- Le Canada en prenant le statu quo comme position ne reconnaît pas nos revendications
- En cas de non, il n'y a plus de statu quo possible : nous sommes tous confrontés à la naissance d'un fédéralisme de pelletage de déficit vers les Provinces et des Provinces vers les régions

B. Propositions

- C'est nécessaire pour le Québec d'affirmer son opposition au statu quo constitutionnel
- C'est nécessaire de faire une réforme constitutionnelle importante, pas seulement des ententes administratives
- Il faut dire non au statu quo et oui à une communauté économique d'États souverains associés

Quelques intervenants ont défendu certains aspects ou avantages du Canada actuel, notamment :

- le Québec profite de la fédération canadienne et celle-ci permet une meilleure protection culturelle contre l'envahisseur américain
- le Québec a sa place dans un Canada uni et productif
- le Canada fait l'envie de tous les peuples; c'est un pays où il est possible de vivre en harmonie dans le respect de nos différences

1.3.2 Union Québec-Canada (ADQ) (34 interventions)

A. Commentaires

- Il faut être maître chez nous tout en étant, à part entière, avec le reste du Canada. Je donne mon appui au programme du parti ADQ
- La nouvelle union Québec/Canada donnera les moyens d'améliorer l'éducation, la santé, la gestion des ressources et le lien de confiance institution/citoyen; elle assurera un Québec plus prospère
- Il n'est souhaitable, ni réalisable après la déclaration de souveraineté de réaliser un projet de parlement commun
- La position de l'ADQ crée de la confusion autour du concept de la souveraineté et fait beaucoup de concessions
- La démarche de l'ADQ est non-applicable, malgré le respect qu'elle inspire, car elle assujettit de notre décision en tant que peuple à celle du reste du Canada
- Je suis en désaccord avec cette option en raison de l'assujettissement qu'elle implique
- Cette option est difficile à comprendre : la souveraineté on peut la faire, mais pour l'union, un accord est nécessaire

B. Questions

(questions adressées à M. Mario Dumont, chef de l'Action démocratique du Québec et député de Rivière-du-Loup)

- Avez-vous eu des échos des premiers ministres des autres provinces ou d'autres personnes relativement à votre option?
- Si vous devenez premier ministre, comment allez-vous vous y prendre pour sécuriser et convaincre le reste du Canada?
- Est-ce que pour avoir une union économique comme en Europe il faudrait être souverain?

(autre question formulée)

- Faudrait-il que le Québec ait réglé tous ses problèmes économiques avant d'établir sa souveraineté, comme si le fédéralisme n'était en rien responsable de cette situation?

C. Propositions

- On recommande une nouvelle union moderne à l'image de l'union européenne pour mettre fin à l'impasse constitutionnelle canadienne
- Il faut créer un Parlement commun auquel les compétences suivantes seraient déléguées : postes, politique, monétaire, armée
- Un Parlement d'Union provisoire verrait à la gestion de la dette, de la monnaie commune, des services postaux, de l'armée, des normes communes (environnement, etc.) et au maintien de l'union économique
- Il faut rédiger une nouvelle union Québec-Canada, en discuter et si elle est refusée, opter pour le projet de souveraineté et le référendum
- Pour obtenir la souveraineté, faut accepter d'évaluer les propositions de l'ADQ
- Demander aux jeunes de s'impliquer dans ce nouveau parti
- Utilisation l'option de l'ADQ comme base de discussion en réunissant les trois partis à l'Assemblée nationale

1.3.3 D'autres options constitutionnelles (23 interventions)

Seul un petit nombre d'autres options constitutionnelles ont été évoquées par quelques intervenants ou intervenantes notamment :

- Choix d'un projet de confédération s'apparentant au Parti Démocratique
- Suggestion d'une union des États démocratiques du Canada
- Perspective : devenir le 52^e état américain ; que les États-Unis paient la dette contre la propriété de nos ressources
- Création de cinq états souverains, au Canada, dont le Québec, avec la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux
- Séparation des dix provinces, chacune avec sa dette et ses ministres
- Droit de veto accordé à toutes les provinces
- Union à l'européenne en attendant que le Gouvernement montre sa capacité d'agir
- Création de quatre ou cinq états souverains constitués selon leurs affinités avec un Gouvernement central pour la gestion des dossiers communs
- Formation d'un partenariat entre trois Gouvernements entièrement et pleinement souverains et responsables
- Perception d'une vision réductrice des différences chez les Réformistes du Canada

1.3.4 Autres options constitutionnelles (rubrique générale) (10 interventions)

Quelques commentaires et questions seulement, notamment :

- que signifie le fédéralisme flexible de Jean Chrétien?
- on déplore l'absence de participants ou participantes fédéralistes au débat

On notera que plusieurs intervenantes ou intervenants, alors qu'ils se prononçaient sur l'Avant-projet de loi ou la souveraineté surtout, ont explicitement mentionné, plusieurs pour le déplorer, «l'absence des libéraux» ou leur décision de ne pas participer aux travaux des commissions régionales.

1.3.5 Fédéralisme renouvelé (7 interventions)

Quelques rares commentaires seulement sur le renouvellement du fédéralisme de la part de ceux qui sont favorables à cette avenue :

- Le Canada ne va pas très bien, mais on peut toujours y arriver
- La structure du système fédéral permet des changements et des améliorations

Pour conclure, la plupart des intervenantes ou intervenants qui se sont explicitement exprimés au sujet des autres options constitutionnelles se prononcent donc contre le statu quo constitutionnel. Certains croient à la possibilité d'une «dernière négociation» avec le Canada alors que plusieurs la repoussent parce qu'elle apparaît d'emblée impossible. L'option de l'Action démocratique du Québec (ADQ) suscite de l'intérêt tant chez les partisans de cette option que pour certains tenants d'autres options parce qu'elle apparaît comme une option intermédiaire permettant soit une dernière négociation avec le Canada, soit une étape dans l'atteinte de la souveraineté permettant de rallier les votes à l'option souverainiste.

D'autres projets constitutionnels sont aussi présentés, dont celui qui revient le plus souvent : le morcellement du Canada en un certain nombre d'États souverains avec la mise en commun de divers champs de juridiction communs à chacun de ces nouveaux États.



2. L'ÉVALUATION DE LA COMMISSION



2. L'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

2.1 L'évaluation

La rencontre d'évaluation des travaux de la Commission s'est tenue le jeudi 16 mars à Rimouski. L'évaluation s'est faite principalement à partir de la version préliminaire de la partie **SYNTHÈSE DES SUJETS TRAITÉS ET DES AVIS EXPRIMÉS** et des notes prises par les commissaires lors des audiences et des forums.

Plusieurs éléments ressortent de cette discussion; ils se divisent en deux aspects, l'un portant sur la participation et l'autre sur les thèmes abordés devant la Commission.

2.1.1 La participation

Les membres de la Commission tiennent à souligner le caractère exceptionnel de la participation de la population du Bas-Saint-Laurent tant sur le plan du nombre d'intervenantes et d'intervenants que sur le plan de la qualité de leurs interventions.

Les commissaires relèvent, plus spécifiquement, le grand nombre de mémoires déposés par les citoyennes et citoyens. Concernant leur participation, un commissaire parle «de l'éloquence du peuple», une autre commissaire constate «leur ingéniosité et leur sens critique».

Toutefois, une majorité des individus reçus aux audiences représentaient des organismes ou des associations, principalement syndicaux et communautaires. Seul un petit nombre de municipalités et de représentantes et représentants du réseau de la santé et des services sociaux se sont présentés devant la Commission. Des entreprises et regroupements d'affaires se sont aussi présentés.

Les membres de la Commission constatent une certaine disparité entre le discours des institutions et de plusieurs gouvernements locaux et celui des individus, des groupes communautaires et syndicaux. En effet, ces derniers ont soif de changement, expriment la nécessité de définir un projet de société où les valeurs humaines priment sur les seuls aspects économiques alors que les représentantes et représentants des institutions et de certains gouvernements locaux ont tenu un discours plutôt prudent et proche de leurs acquis actuels.

2.1.2 Les principaux thèmes abordés

La partie 2 du document, soit la synthèse des sujets traités et des avis exprimés, rend bien compte de l'ensemble des préoccupations des intervenantes et intervenants du Bas-Saint-Laurent. Les membres de la Commission du Bas-Saint-Laurent sur l'avenir du Québec tiennent toutefois à en dégager certaines préoccupations qui leur semblent des plus significatives. Il s'agit de la décentralisation, du projet de société, de la culture et des communications, de l'action communautaire et de l'éducation.

La décentralisation

La décentralisation a été abordée sous plusieurs facettes comme en témoigne la partie synthèse, allant du «pourquoi» et «comment» au «quoi», «par qui» et «pour qui». Plusieurs nuances ont donc été apportées sur les objectifs, les raisons et la nécessité d'une décentralisation effectuée en concertation. La gestion des ressources naturelles, plus particulièrement de la faune et de la forêt, l'administration des institutions publiques et politiques, le domaine culturel, notamment, ont été au coeur des discussions.

Même si deux grandes tendances semblent se dégager à propos des instances, pouvoirs et responsabilités, à savoir l'option de la région d'appartenance (MRC) ou l'option de la région de concertation (région administrative), les discussions sur le sujet sont à peine amorcées et demandent à être poursuivies non seulement au sein de certains groupes mais en favorisant une participation populaire régionale la plus large possible.

La décentralisation des pouvoirs politiques et administratifs de même que la maîtrise de ses leviers économiques sont des préoccupations majeures pour la région du Bas-Saint-Laurent et le demeureront quelle que soit la décision des Québécois et Québécoises quant à leur avenir politique. La société régionale a atteint la maturité nécessaire et connaît bien les formes de développement à mettre en place pour favoriser un meilleur épanouissement de l'ensemble de la population : il ne lui manque que les moyens. Un commissaire rappelle «qu'il n'y aura pas de véritable souveraineté nationale sans véritable autonomie régionale sur le plan culturel, économique, politique et social».

Sous la rubrique décentralisation, les commissaires tiennent aussi à faire ressortir d'autres éléments :

- la pertinence de définir des limites territoriales convergentes sur le plan politique et administratif afin de soutenir et développer un sentiment d'appartenance et une meilleure planification régionale,
- l'intérêt de rendre les instances administratives et politiques plus démocratiques,
- le besoin de normes plus flexibles afin de respecter les dynamiques locales et régionales

Le projet de société

Pour un très grand nombre d'intervenantes et d'intervenants devant la Commission du Bas-Saint-Laurent, l'avenir du Québec est tributaire de la définition d'un projet de société. Projet de société à inscrire dans le préambule d'un éventuel projet de loi sur la souveraineté, certes, mais pour toutes et tous il y a urgence de définir ce projet de société peu importe le cadre politique dans lequel il s'insère.

Dans ce projet de société, les valeurs humaines et sociales devront primer sur les valeurs strictement économiques et les politiques et programmes en découlant le refléteront. Les femmes et les hommes y seront véritablement égaux en droit avec les mêmes chances de réussir. On y permettra une participation plus active et démocratique des citoyennes et citoyens et on parlera davantage de partage de richesse que de coupures budgétaires.

D'autres valeurs et droits fondamentaux ont aussi été exprimés, notamment, prendre les moyens nécessaires (mesures fiscales) pour que la famille demeure la base de la société, élaborer et appliquer une véritable politique visant le plein emploi, prendre le virage du développement durable de nos ressources naturelles, notamment forestières et minières, garantir les droits des personnes handicapées et des jeunes et assurer la protection de l'environnement et du patrimoine fluvial. Plusieurs personnes ont émis le souhait que ces valeurs et droits se retrouvent soit dans le préambule de l'avant-projet de loi sur la souveraineté ou dans le préambule de la future constitution.

Enfin, les commissaires font leur la préoccupation de plusieurs intervenantes et intervenants en regard du maintien de l'équilibre entre les droits individuels et les droits collectifs dans une Charte québécoise des droits, libertés et responsabilités de même que du désir de la population d'être consultée plus souvent sur les enjeux majeurs de notre société.

La culture et les communications

Plusieurs intervenantes et intervenants ont souligné l'absence de référence à la culture dans l'Avant-projet de loi présenté. Pour ces personnes et les membres de la Commission, la langue française et la culture sont le fondement de l'identité québécoise et par conséquent à la base même du projet de souveraineté et doivent donc se retrouver dans le préambule de la future Constitution du Québec.

La Commission du Bas-Saint-Laurent se préoccupe aussi du soutien accordé aux arts et à la culture dans la région, particulièrement en ce qui concerne la création et la production. Le fait qu'aucun média écrit ou électronique ne couvre l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent au plan de l'information ressort comme problème : il devient alors difficile de créer une forte cohésion et même de développer des liens entre les populations des différentes zones du territoire. De plus, la production au niveau de la télévision publique, tant à Radio-Québec qu'à Radio-Canada, a subi des diminutions très importantes depuis quelques années, nous laissant fort démunis sur ce plan.

L'action communautaire

Beaucoup de personnes se sont exprimées sur ce sujet devant la Commission. Des éléments de cette question apparaissent répartis tout au long de la synthèse, intégrés à plusieurs autres sujets, même si le thème de l'action communautaire ne constituait pas comme tel une rubrique spécifique d'analyse.

En fait, il est question ici du développement local communautaire basé sur la coopération, la solidarité et la collaboration. D'une part, les organismes communautaires, en offrant différents services, visent à améliorer la qualité de vie dans les communautés et la prise en charge, par le milieu, de son propre développement. D'autre part, nous voulons aussi nous référer à une approche plus souple (allègement des règles administratives) demandée par les petites entreprises locales afin qu'elles puissent avoir accès aux ressources naturelles de leur propre milieu, obtenir l'appui et l'encadrement nécessaire à la survie de leur projet et ainsi contribuer au développement du milieu.

À l'ère de la mondialisation des marchés, de l'infrastructure électronique et de la haute technologie, l'emploi devient de plus en plus spécialisé et les travailleuses et travailleurs de notre région risquent de vivre de plus en plus l'exclusion si on ne donne pas aux petites communautés les moyens de prendre en charge leur développement socio-économique.

L'éducation

Les membres de la Commission ont été particulièrement sensibles aux interventions portant sur l'éducation et la formation sous diverses formes qu'il s'agisse d'éducation populaire, d'alphabétisation, de formation générale ou de perfectionnement de la main-d'oeuvre.

Les commissaires relèvent, entre autres, les interventions concernant l'enseignement complet et obligatoire de l'histoire nationale à tous les niveaux du primaire et du secondaire puisque cette connaissance permettrait aux générations futures de se forger une identité québécoise forte.

La priorité de l'éducation, de la formation a été soulevée dans la perspective du développement de la région, comme assise fondamentale du développement. En fait, considéré comme un outil de développement régional, notre réseau d'éducation de base et spécialisé doit être maintenu et amélioré.

En conclusion, même si certains sujets, selon les commissaires, n'ont pas ou peu été abordés par les intervenantes et intervenants devant la Commission, tels les attentes vis-à-vis les gouvernements locaux ou les références aux nouvelles technologies en regard de la décentralisation, il n'en demeure pas moins, qu'un très grand nombre de sujets ont été traités et qu'ils rendent bien compte de la réalité du Bas-Saint-Laurent.

Il ne faut pas non plus passer sous silence certaines inquiétudes en regard des aspects économiques de la souveraineté (partage de la dette, monnaie), de la continuité des lois, règlements et programmes, notamment ceux actuellement assumés par le Gouvernement fédéral, et enfin, le besoin d'information pour faire des choix éclairés.

Pour les membres ainsi que pour les intervenantes et intervenants devant la Commission, ce processus de consultation est retenu comme un excellent moyen de rapprocher les élues et élus de la population.

Plusieurs personnes nous ont affirmé qu'une telle démarche devrait se réaliser plus souvent afin de permettre l'expression des attentes de la population autrement que par un vote tous les quatre ans.

2.2 LES RECOMMANDATIONS

2.2.1 Décentralisation

CONSIDÉRANT l'Avant-projet de loi sur la Souveraineté du Québec,

CONSIDÉRANT la mise sur pied de la Commission du Bas-Saint-Laurent sur l'avenir du Québec et le grand nombre d'interventions qui y furent soumises par la population;

CONSIDÉRANT l'importance quantitative, la richesse qualitative et diversifiée des avis reçus concernant la décentralisation de pouvoirs et de ressources au profit des régions du Québec;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par bon nombre d'intervenantes et intervenants pour que les discussions sur la décentralisation se poursuivent, se précisent et rejoignent l'ensemble de la population;

La Commission du Bas-Saint-Laurent sur l'avenir du Québec recommande au Gouvernement du Québec :

l'institution et la composition d'États généraux de la décentralisation, au cours de l'année 1995-96.

Le mandat des États généraux consistera à entendre les citoyennes et citoyens qui voudront s'exprimer sur la décentralisation, à recevoir leurs avis quant aux meilleures formules à mettre de l'avant en matière de décentralisation afin de déterminer et préciser, notamment :

Le statut des instances politiques et administratives impliquées, leurs mandats et domaines d'autorité et leurs ressources. Les avis sur les découpages géographiques estimés les plus appropriés, sur les mécanismes de représentation politique régionale, sur l'adoption de mesures fiscales et financières, ou de péréquation, susceptibles de soutenir le développement régional et l'occupation du territoire québécois seront reçus et analysés.

En relation avec les travaux des États généraux, la Commission du Bas-Saint-Laurent sur l'avenir du Québec recommande :

la tenue d'audiences publiques sur la question dans toutes les régions du Québec. Elle suggère que les assises nationales clôturant les travaux des audiences régionales aient lieu dans le Bas-Saint-Laurent.

2.2.2 Projet de société

CONSIDÉRANT que la loi constitutionnelle de 1982 a été proclamée malgré l'opposition de l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT l'échec, sanctionné en 1990, de l'Accord constitutionnel de 1987 (Meech) visant à permettre au Québec d'adhérer à la loi constitutionnelle de 1982;

CONSIDÉRANT la nécessité de redéfinir le statut politique du Québec;

CONSIDÉRANT le rapport, les conclusions et les recommandations de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (Bélanger-Campeau);

CONSIDÉRANT le rejet majoritaire de l'Accord de Charlottetown (1992) par la population du Québec;

CONSIDÉRANT l'occasion qu'offre l'Avant-projet de loi sur la Souveraineté du Québec;

CONSIDÉRANT la tenue de la Commission du Bas-Saint-Laurent sur l'avenir du Québec

CONSIDÉRANT l'importance des avis qui y furent reçus et communiqués;

CONSIDÉRANT que les Québécoises et Québécois sont libres d'assumer leur propre destin, de déterminer leur statut politique et d'assurer leur développement économique, social et culturel;

CONSIDÉRANT l'importance quantitative, qualitative et diversifiée des avis reçus concernant les valeurs que les intervenantes et intervenants proposent pour inspirer et guider l'action collective et le changement social;

La Commission du Bas-Saint-Laurent recommande au Gouvernement du Québec :

que les orientations qui suivent soient retenues parmi celles devant guider l'élaboration et la réalisation du projet de société qui permettra à la population du Québec une qualité de vie favorable à son épanouissement et susceptible de lui permettre d'affronter les défis du XXI^e siècle :

- l'égalité des femmes et des hommes
- la langue française et la culture comme fondement de la société
- l'importance de la famille
- les valeurs de coopération, de solidarité et de justice sociale

- le droit et l'accès à l'éducation
- le droit au travail
- le droit à la santé
- le droit de la population régionale de gérer le développement de ses ressources naturelles
- la protection de l'environnement et du patrimoine fluvial

La Commission du Bas-Saint-Laurent sur l'avenir du Québec souhaite que ces orientations puissent guider la rédaction du préambule et d'une Constitution du Québec élaborée par une assemblée constituante élue, représentative de toutes les couches de la population et formée d'un nombre égal de femmes et d'hommes.

2.2.3 Culture et communications

CONSIDÉRANT que la culture est le fondement de toute société;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement québécois a pour mission de garantir la vitalité de la culture et d'en assurer l'expression et la diffusion partout au Québec;

CONSIDÉRANT que la culture et l'expression artistique ont un ancrage dynamique dans la région du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT l'importance des moyens de communication modernes et des nouvelles technologies pour l'épanouissement de la culture et des arts dans une visée de développement régional intégrateur;

CONSIDÉRANT l'insuffisance des moyens en place et la difficulté d'assurer une couverture médiatique pour l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que l'information est une condition essentielle au maintien d'une démocratie éclairée;

La Commission du Bas-Saint-Laurent sur l'avenir du Québec recommande au Gouvernement du Québec :

de donner aux régions des moyens véritables pour faciliter la mise en application d'une politique culturelle qui reconnaisse la nécessité de soutenir la formation, la création, la production et la diffusion dans les domaines de la culture et des arts ;

de reconnaître l'importance de la radio télévision publique ainsi que le besoin de produire en région et de diffuser à partir de la région des émissions culturelles et d'information destinées à la population du Bas-Saint-Laurent et en mesure de favoriser la diffusion nationale des points de vue régionaux.

2.2.4 Action communautaire

CONSIDÉRANT la valeur sociale de l'action des organismes communautaires qui suscitent des changements sociaux basés sur des valeurs de solidarité et de coopération et qui appuient la prise en charge des individus et des groupes dans leur choix de développement;

CONSIDÉRANT l'apport de l'action communautaire à l'amélioration du tissu social et au développement endogène de la communauté;

CONSIDÉRANT que l'action communautaire, particulièrement en milieu rural, doit servir d'appui au développement économique des communautés;

CONSIDÉRANT les propos tenus devant la Commission du Bas-Saint-Laurent traduisant l'inquiétude des organismes communautaires quant à leur situation financière;

La Commission du Bas-Saint-Laurent sur l'avenir du Québec recommande au Gouvernement du Québec :

la reconnaissance de l'action communautaire pour le maintien et le développement de la qualité de vie, des services et de l'économie du territoire;

l'élaboration d'une politique d'appui comprenant notamment un financement adéquat et des programmes de formation pour les organismes communautaires, le renforcement de l'initiative locale, l'assouplissement des règles favorisant le démarrage et le développement de la petite entreprise locale et communautaire.

2.2.5 Éducation

CONSIDÉRANT l'importance pour les Québécoises et Québécois d'avoir accès en région à des études post-secondaires;

CONSIDÉRANT les efforts consentis depuis plusieurs décennies par notre collectivité afin de hausser le niveau de scolarité de la population de notre région;

CONSIDÉRANT le réseau d'éducation post-secondaire dont s'est dotée la région du Bas-Saint-Laurent au fil des ans;

CONSIDÉRANT l'importance de l'investissement en recherche et développement pour l'avancement des connaissances et le développement régional;

CONSIDÉRANT que les jeunes du Bas-Saint-Laurent doivent pouvoir se former ou se perfectionner dans leur région pour y vivre pleinement et contribuer à son développement;

La Commission du Bas-Saint-Laurent sur l'avenir du Québec recommande au Gouvernement du Québec :

de maintenir et de consolider le réseau d'enseignement post-secondaire établi sur notre territoire, et plus particulièrement, les institutions spécialisées que sont l'Université du Québec à Rimouski, l'INRS-océanographie, l'Institut Maurice-Lamontagne, l'Institut maritime du Québec, l'Institut de technologie agricole de La Pocatière ainsi que les centres de formation et de recherche liés au développement des ressources de notre région.



CONCLUSION



CONCLUSION

«Consultation très intéressante. Mon document non politique c'est-à-dire impartial sera-t-il accueilli? Quelles seront les suites? Y aura-t-il un rapport public?»
Intervenante, intervention écrite, MRC de Kamouraska

«Est-ce que la Commission veut entendre les citoyens pour les entendre ou pour que cela serve à quelque chose?»
Intervenant, Forum de Rivière-du-Loup

«Ici le processus est assez démocratique. Dans d'autres régions, les fédéralistes ont été rejetés. Ici, je n'ai pas été hué»
Intervenant, Audience de La Pocatière

«Ce gouvernement utilise les fonds publics et l'appareil d'État pour mousser son option séparatiste...»
Intervenant, Audience de Mont-Joli

«Je suis à peu près sûr que rien de ma démarche ne sera retenu»
Intervenant, intervention écrite, MRC de la Mitis

«Nous avons pris goût au processus et l'énergie accumulée par ce forum nous donne à penser que la démocratie gagnerait certainement à y puiser plus souvent»
Groupe de personnes, Audience de Trois-Pistoles

«Ce genre de Commission devrait se reproduire lorsque nous aurons un choix de société pointu»
Organisme, Audience d'Amqui

«Les Commissions doivent consulter, examiner, interroger, mais aussi exorciser les peurs...»
Intervenant, Audience de Notre-Dame-du-Lac.

«Je ne remets pas en question le travail que vous faites. En fait, vous faites en deux semaines ce qui devrait être fait sur deux ans. Mais je vous fais confiance»
Intervenant, Audience de Rimouski

«Merci de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer, d'habitude on demande toujours l'avis des spécialistes et on nous oublie»
Intervenante, intervention écrite, MRC de Matane

Des milliers de commentaires, questions, propositions ont été formulés par les gens de chez-nous, *gens d'en bas*, du fleuve, des vallées, de la forêt.

L'ensemble de ces propos adressés à la Commission du Bas-Saint-Laurent sur l'Avenir du Québec forme le tableau vivant d'une vaste réflexion publique sur les enjeux les plus cruciaux de notre temps. Pour le Québec, pour les personnes, les familles, les jeunes, les aînés et aînées, tous ceux et celles qui, de l'inquiétude à

l'espoir, veulent mieux vivre et s'épanouir dans un monde dont ils et elles se sentent responsables.

On y décèle des consensus, des convergences, des divergences d'opinion qui témoignent de la vitalité de notre démocratie en même temps qu'ils indiquent des perspectives et des voies d'action.

Le rapport de la Commission sera acheminé au Gouvernement du Québec et rendu public, comme l'ont souhaité plusieurs personnes et organismes afin qu'il puisse retourner à la population qui a rendu possible cette démarche collective sans précédent.

Mars 1995

ANNEXES



1. LISTE DES MÉMOIRES DES INDIVIDUS ET ORGANISMES ENTENDUS DEVANT LA COMMISSION, SELON LA MRC OÙ S'EST TENUE L'AUDIENCE

**MRC DE MATANE
ORGANISMES**

- La Galerie d'Art de Matane inc.
Delphis Bélanger
- Regroupement des femmes de la région de Matane
inc. / Micheline Laroche et Suzanne Rouzier
- Conseil central du Bas-Saint-Laurent (CSN) de
Matane / Francis Sarrazin
- Société d'action nationale de Matane
Eddy Fillion et Jean Blouin
- Multi-Bois enr.
Pierre Thibodeau / Armand Simoneau
- Pacivie Mondial / Germain Dumas
- Commission scolaire de Matane
René Ouellet, directeur-général et Liane Imbault

**MRC LES BASQUES
ORGANISMES**

- Société d'action nationale de Trois-Pistoles
Jean-Marie Lafrance et Robert Daigle
- Centre-Ressources pour la vie autonome - Région
Bas-Saint-Laurent
Jérôme Caron et Carole Sénéchal
- CSN Les Basques
Daniel Rioux

**MRC LA MITIS
ORGANISMES**

- Société d'exploitation des ressources de la Mitis
inc.
Fernand Saint-Laurent et Ovila Lavoie
- Ville de Pointe-au-Père / Guy Leclerc, maire
- CSN de la Mitis / René Joseph
- Syndicat des infirmiers et infirmières de l'Est du
Québec / Micheline Barriault
- Commission scolaire de la Mitis
Bernard Côté et Yves Banville
- Les Gazons du Bas-Saint-Laurent inc.
Bernard Desrosiers
- Association touristique région Gaspésie
Jocelyne Michaud et Albéric Gallant

PARTICULIERS - GROUPES DE PERSONNES

- D^r Robert Fournier
- Un trou dans la mémoire - Sept (7) étudiants
- Cégep de Matane - Département des sciences
Joël Gauthier, Marco Harrison, Marco Truchon,
Patrick Côté, Marie-Claude Hudon, Mélanie Roy
et Martine Lavoie
- Wellie Gauthier
- Groupe de personnes de la région de Matane
Marcelle Dubé, Jeanne Côté, Pierre Côté,
Bertrand Landry, Claude Otis et Rock-Yves Simard

**MRC LES BASQUES
PARTICULIERS - GROUPES DE PERSONNES**

- La famille Bélanger
Andrée Tremblay
- Groupe de citoyens impliqués (12)
Marcel Pinel
- Emmanuel Rioux

**MRC LA MITIS
PARTICULIERS - GROUPES DE PERSONNES**

- Fabien Herpe et Françoise Dubé
- Claude Lavoie
- Ovila Lavoie
- Pierre Vandelac
- Henri Paradis
- Annabelle Croteau
- Bérard Dupéré
- Andrée-Anne Dubé
- Édith Gagnon
- Daniel Hins

**MRC LA MATAPÉDIA
ORGANISMES**

- MRC la Matapédia
Aurélien Beaulieu et Jean-Pierre Morneau
- Commission scolaire Vallée de la Matapédia
Laurent Boudreault et Laval Morin
- Chic Bazar enr.
Louisette Paquette et Marc-André Bourdages
- Centre de femmes de la Matapédia
Madeleine Gonthier et Lyne Langlois
- Regroupement des personnes à faible revenu
Jean-Guy Pelletier et Germain Dumas
- Reliure Amqui / Mario Blanchet, Mario Tremblay
et Yves Dechamplain
- Société d'exploitation des ressources de la Vallée
Gilles Michaud, Daniel Bélanger et Jean-Guy
Rioux
- SAJE Vallée / Éric Guénette

**MRC DE TÉMISCOUATA
ORGANISMES**

- MRC Témiscouata / Serge Pelletier
- Association Parti Québécois du Témiscouata
Gilles Bossé et Émilien Landry
- Association pour la défense des accusés du
cannabis
Rosaire Bouliane
- Mouvement de la Tribu
Diane Blais et Bertrand Rousseau
- Clan de la Tortue
Rahntia Fortin et Goulimine O'Zarra

**MRC RIVIÈRE-DU-LOUP
ORGANISMES**

- Le CRIE du Grand-Portage
Gaétan Malenfant
- L'Action démocratique du Québec
Jean-Louis Montminy, Jacques Edmond et Gisèle
Moreau
- Groupe Prosac inc. / Gilles D'Amours
- Commission scolaire de Rivière-du-Loup
André Thériault et M. Proulx
- MRC de Rivière-du-Loup
Joseph Roy et Vincent Dionne
- Mouvement écologique étudiant de Rivière-du-
Loup / Steeve Drapeau
- Carrefour d'initiatives populaires de Rivière-du-
Loup / Louisette Bossé et Raymond Cadrin

**MRC LA MATAPÉDIA
PARTICULIERS - GROUPES DE PERSONNES**

- Gérard Lévesque
- Roch Lévesque
- Jean-Guy Rioux
- Jean-Marc Paquet
- Richard Thibault
- Jean-Marcel Lévesque
- Noël Morneau
- Gaétan Ruest

**MRC TÉMISCOUATA
PARTICULIERS - GROUPES DE PERSONNES**

- Georges-Aurèle Pelletier
- Carl Raymond
- Laurent S. Bouchard
- Gaston Rousseau
- Armor Dufour
- Bertrand Brousseau
- Gilles Raymond

**MRC RIVIÈRE-DU-LOUP
PARTICULIERS - GROUPES DE PERSONNES**

- Marius Milord
- André Du Bois
- Lorraine Dumont
- Stéphane Mercier et Pierre D'Amours
- Gilles LeBel
- Claude Binet
- Benjamin Le Bel
- Jules Boucher
- Louise Poulin-Roy
- Groupe de citoyens de Saint-Clément
Richard L. Cimon
- Érik Beaulieu accompagné de M. Jean Chapleau
- Nelson Dubé
- Clément Massé

MRC DE KAMOURASKA ORGANISMES

- Société d'Écologie des Battures du Kamouraska
Fabienne Lavoie
- Environnement JEUnesse (ENJEU)
Louis Robert
- Les amis de la Vallée du Saint-Laurent
André Stainier et Pauline Gauvin
- Corporation de Développement des Ressources de
Saint-Germain-de-Kamouraska
Roméo Bouchard
- Club politique du Cégep de La Pocatière
Isabelle Vaillancourt
- Conseil régional des loisirs du Bas-Saint-Laurent
Vallier Daigle et Lucille Poirier
- Fédération de l'UPA de la Côte-du-sud
Gilles Martin
- Association du Parti Québécois de Kamouraska-
Témiscouata
Gilles Bossé et Diane Bissonnette
- Association pocatoise des personnes handicapées
Christiane Gagnon et Jean-Yves Barrette
- Association générale des étudiants et étudiantes du
Cégep de La Pocatière
Isabelle Vaillancourt, Ève-Marie Beaudet, Anne
Masson, André Bourgoin

MRC RIMOUSKI-NEIGETTE ORGANISMES

- Fédération québécoise anti-pauvreté
Marc Tremblay
- Centre de l'Environnement de Saint-Anaclet
Robert Malenfant
- Institut professionnel de la fonction publique du
Canada / Bernard Sainte-Marie
- Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent
Claude Guimond, Jean-Louis Lepage, Jean-Claude
Parenteau et Adéodat Saint-Pierre
- Alliance des chorales du Québec, Région de l'Est
Adèle Boudreault
- La société nationale de l'Est du Québec
Sylvie Blanchette, Cécile Thériault et Gaston
Beauchesne
- Conseil consultatif des aînés et aînées de l'Est du
Québec / Maurice Bérubé et Suzanne Paré
- Conseil du travail du Bas-Saint-Laurent
(Fédération des travailleurs et travailleuses du
Québec (FTQ)) / Gilles Dumaïs et Roger Martin
- Association des étudiants du Conservatoire de
musique de Rimouski / Hugues Laforte-Bouchard

MRC KAMOURASKA ORGANISMES

- Parti de la Démocratie Socialiste
André Bourgoin, Sébastien Icart, Benjamin
Robinson, Émilie Rivard
- Regroupement des organismes communautaires du
KRTB / Alain Roberge et Marie-Josée D'Amours
- S.A.D.C. du Kamouraska
Yvon A. Ouellet et Brigitte Pouliot
- Corporation de développement économique de
Kamouraska
Bill Atkins et Maurice Savard

MRC KAMOURASKA PARTICULIERS - GROUPES DE PERSONNES

- Darlène Caron
- Clermond Soucy
- Richard Vaillancourt
- Martin Pelletier
- Donald Gagné
- Louise Éliane Gravel
Réalisatrice de "Sur les traces de nos ancêtres"

MRC RIMOUSKI-NEIGETTE ORGANISMES

- Regroupement régional des CLSC du Bas-Saint-
Laurent
Liza Chamberland, Gérald D'Amours et Gilles
Tremblay
- Parti de la Loi naturelle du Québec
Gilles Roussel
- Les Conseils diocésains de Développement et Paix
des diocèses de La Pocatière et Rimouski
Marguerite Bélanger et Jeannine Lajoie
- Comité des jeunes du Parti Québécois
Sébastien Dubé
- Changement global / André Blouin
- Société Saint-Jean-Baptiste du Bic
Lucien Cimon
- Université du Québec à Rimouski
Marc-André Dionne et Hélène Tremblay
- La Table de concertation des groupes de femmes
de l'Est du Québec / Louise Dufour, Anne
Gauthier, Linda Bérubé et Élisabeth Germain
- Chambre de commerce de Rimouski
Camil Leblanc

- Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est du Québec
Serge Côté et Carol Saucier et Nicole Thivierge
- MRC Matane / Donald Grenier
- Fédération des clubs de l'âge d'or
Dominique Plante
- Comité d'Action politique de l'AFPC-Québec Bas-Saint-Laurent
Mario Poirier
- Fédération québécoise de la faune
Michel Savard et Régis Garon
- Regroupement des jeunes entreprises de la région de Rimouski / Comité de coordination de l'entrepreneurship
Stéphane Bernier et Michel Bellemarre
- MRC Rimouski-Neigette
Daniel Côté
- CRCD Bas-Saint-Laurent
Émilien Nadeau et Gérald Beaudry
- Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent
François Lachapelle, Denis Leblond et Ginette Lepage
- Musée régional de Rimouski
Reine-Marie Roy et François Lachapelle

MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
PARTICULIERS - GROUPES DE PERSONNES

- André Moreau
- Jean-Marc Cormier
- Pierre Montgrain
- Réal Nadeau
- Anne-Marie Claveau Nadeau
- Raymond Truchon
- Charles Roy
- Normand Fournier
- Francis-Dominique Kuhn-Bach
- Clément Claveau
- Jean-François Lepage et Hélène Bélanger
- Marcel Parent

- Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis (SERM)
Solange Castonguay
- Conseil du travail du Bas-Saint-Laurent (CSN)
Raymonde Robinson et Judith Lebel
- Le syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Rimouski
Benoît Beaucage
- Raoul Guérette inc.
Roger Robitaille, Alain Lapierre et Christine Lange
- Ficelles
Diane Vallières et Andrée Urvoy
- Fédération québécoise pour le saumon atlantique
Pierre-Paul Turcotte
- Regroupement des maisons de jeunes du Québec
Bernard Poirier
- La coopérative de développement régional du Bas-Saint-Laurent
Louis-Marie Thibault
- Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent
Adéodat Saint-Pierre et Lorraine Thérberge
- Association du Parti Québécois du Bas-Saint-Laurent
Luc Bernard-Duquette et Andrée Tremblay
- Fédération des organismes de gestion en commun du Bas-Saint-Laurent inc. (FOGC)
Maurice Veilleux

MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
PARTICULIERS - GROUPES DE PERSONNES

- Groupe de jeunes (7)
Louis Bilodeau
- J. Ralph Pitre
- Denis Côté
- Claude Philippe Nolin
- André Gamache
- Sept (7) prêtres du diocèse de Rimouski
- Aurèle Gauvin
- Mimi Bureau
- Thérèse Morin
- Bernard Langlois

ANNEXE 2

2. LISTE DES INDIVIDUS ET ORGANISMES AUTEURS D'UN MÉMOIRE OU DOCUMENT ÉCRIT
ACHEMINÉ À LA COMMISSION ET ANALYSÉ, SELON LEUR MRC

**MRC DE MATANE
ORGANISMES**

- Municipalité de Petit Matane
- Conseil du Loisir scientifique Est du Québec

**MRC MATANE
ORGANISMES**

- Ville de Matane
- Musée La Gare de Rivière Blanche

**MRC MATANE
PARTICULIERS - GROUPES DE PERSONNES**

- Alban Arsenault
- Marcel Fradette
- Léopold Ouellet
- Jean-Yves Leblanc
- Guy Saucier
- Line Beaulieu
- Pierre Marquis

**MRC MATANE
PARTICULIERS - GROUPES DE PERSONNES**

- Grégoire Fournier
- Réjean Olivier
- Lucie Tremblay
- Louis G. Bernier
- Groupe d'étudiants(tes) Polyvalente de Matane
- Jean-Pierre Boutin
- Marcelle Cloutier
- Victor Audet

**MRC LES BASQUES
ORGANISMES**

Aucun

**MRC LES BASQUES
PARTICULIERS - GROUPES DE PERSONNES**

- Alain Aubut
- Sylvie Gagné
- Roland Boucher
- Andrée Tremblay

**MRC LES BASQUES
PARTICULIERS - GROUPES DE PERSONNES**

- Benoit Rheault
- Renée Pelletier (plusieurs interventions)
- Lorraine Gendron
- Francine Caron

**MRC LA MITIS
ORGANISMES**

- Municipalité de Sainte-Luce
- Conseil de Pastorale paroissiale de Saint-René de
Métis de Price

MRC LA MITIS
PARTICULIERS - GROUPES DE PERSONNES

-Patrick Lecroq
-Aline Drapeau-Côté
-Yves Deschênes
-André Côté

MRC LA MATAPÉDIA
ORGANISMES

-Le club de l'Âge d'or de Sainte-Florence

MRC LA MATAPÉDIA
PARTICULIERS - GROUPES DE PERSONNES

-Pierre-J. Jean
-Georges-Aimé Bernard
-Josée Cormier
-Jacques Lupien
-Marie-Marthe Gaudreault
-Monique Laforest
-Sonia Saint-Laurent
-Simon Thibeault
-Bruno Morin

MRC TÉMISCOUATA
ORGANISMES

-Trois (3) groupes communautaires du Témiscouata
- Urgence - Femmes du Témiscouata
- Les cuisines collectives de Dégelis
- Le Centre des Femmes du Témiscouata

MRC RIVIÈRE-DU-LOUP
ORGANISMES

-Comité Famille de Saint-Hubert
-Centre Wabanaki BSL

MRC LA MITIS
PARTICULIERS - GROUPES DE PERSONNES

-Lauréat Ouellet
-Martine Bérubé
-Françoise Dubé
-Monique Proulx

MRC LA MATAPÉDIA
PARTICULIERS - GROUPES DE PERSONNES

-Stephan Hammond
-Richard Bélanger
-Jean-Baptiste D'Amours
-Marcel Morin
-Maurice Brébant
-Gilbert Otis
-Gérard D. Bélanger
-Gérald Bélanger
-Mario Fournier

MRC TÉMISCOUATA
PARTICULIERS - GROUPES DE PERSONNES

-Nicole Morel
-Conrad Beaulieu
-Réal Sirois

MRC RIVIÈRE-DU-LOUP
PARTICULIERS - GROUPES DE PERSONNES

-Jean-Pierre Leblanc
-Olivier Pellegrin
-Lise Desjardins
-Mathilde Leblond
-Martin Levesque
-Paul Martin
-Sylvie Vignet

**MRC KAMOURASKA
ORGANISMES**

- Comité de la Condition féminine de Sainte-Anne de La Pocatière
- Association québécoise des retraités et pré-retraités Pascal Taché inc.
- Commission scolaire de La Pocatière

**MRC KAMOURASKA
PARTICULIER OU GROUPE DE PERSONNES**

- Jean-René Gilbert
- Basile Ouellet
- Diane Pelletier
- Raymonde Bernier
- Marcel Mignault
- Margaret Richard

**MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
ORGANISMES**

- Syndicat de la Fonction publique du Québec
- Le Transit
- Association des gradués et graduées de l'Institut Maritime du Québec (AGIMQ)
- Association générale des étudiants, Cégep de Rimouski inc./ Dominique Gendron

**MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
PARTICULIERS - GROUPES DE PERSONNES**

- Jean-Pierre Boucher
- Robert Maguire
- Denis Bélanger (Rimouski)
- Bertin Lantagne
- Gilles Lepage
- Louise Gagnon
- Gilles Arbour
- Ginette Rainville
- Jacques Thériault
- Firmin Canuel
- Paul Marineau et S. Lanthier
- Denis Bélanger (Saint-Valérien)
- Madeleine Bernier Morisset
- Ginette Roy
- Gérald M. Deschênes

**MRC KAMOURASKA
PARTICULIERS - GROUPES DE PERSONNES**

- André Drapeau
- Daniel Côté
- Ghislaine Paradis
- Geneviève Porter
- Raymond F. Bernier
- Lise Verreault
- Jos.-André Tremblay
- Louise Bélanger
- J. Roland Lizotte
- Mireille Paradis
- Manon Monette
- Manon Beauchemin
- Maurice Dumas
- Christiane Saint-Laurent

**MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
ORGANISMES**

- Les Verts solidaires - Daniel Morel
- Service Solidarité Jeunesse - Diocèse de Rimouski
- Municipalité de Saint-Valérien
- Syndicat des chargés et chargées de cours de l'Université du Québec à Rimouski

**MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
PARTICULIERS - GROUPES DE PERSONNES**

- Benoît De Champlain
- Raymond Lemieux
- Denis Larrivée
- Hélène Bourdages
- Julienne De Champlain
- Roger Gagnon
- Paul Roy
- Denis Bégin
- Alain Couette
- Lucie Chénard
- Paul Bilodeau
- André Gendreau
- Gaston Lemay
- Marguerite Bélanger
- Mireille Picard

FICHE D'ANALYSE D'INTERVENTION

Commission/région : ☐ Numéro intervention :
 Numéro classement :
 Forme d'intervention : ☐ orale Numéro cassette
☐ écrite Nombre de pages
 Documents déposés : ☐ papier ☐ cassette audio
☐ cassette vidéo ☐ disquette
 Auteur :
 Titre :

Analyse des sujets traités

Signification des codes :
 X = Sujet traité
 P = Proposition ou modification
 Q = Question soulevée
 R = Réponse (à une question posée par un commissaire)

Note : résumer le point d'intervention

N° Sujet Codification ☐ X ☐ P ☐ Q Page ☐ R

N° Sujet Codification ☐ X ☐ P ☐ Q Page ☐ R

N° Sujet Codification ☐ X ☐ P ☐ Q Page ☐ R

N° Sujet Codification ☐ X ☐ P ☐ Q Page ☐ R

N° Sujet Codification ☐ X ☐ P ☐ Q Page ☐ R

N° Sujet Codification ☐ X ☐ P ☐ Q Page ☐ R

Bibliothèque de l'Assemblée nationale



QL A 257 947



Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat national des commissions
sur l'avenir du Québec